ST/ESA/STAT/SER.M/34/Rev.2

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
BUREAU DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

Série M N° 34

CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

(deuxième version révisée)

NATIONS UNIES
New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/ESA/STAT/SER.M/34/Rev.2

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.75.XVII.6

Prix : $ E.-U. 7,00
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION

Historique v
Objet général vii
Description de la CTCI, Rev. 2 vii
Nature et portée des données à classer selon la CTCI, Rev. 2 vii
Classifications supplémentaires viii

CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, REVISION DE 1974 (CTCI, REV. 2)

Symboles et abréviations employés dans la CTCI, Rev. 2 et son annexe 3
Plan de la CTCI, Rev. 2[1/] 5
Nomenclature des sections, divisions, groupes, sous-groupes et positions (structure détaillée de la CTCI, Rev. 2) 7

ANNEXE

Positions de la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) et positions correspondantes de la CTCI, Rev. 2 3

1/ Comprend un état détaillé des matières des pages 7-76.

INTRODUCTION

Historique

On cherche depuis très longtemps à améliorer la comparabilité des statistiques du commerce international, mais ce n'est que vers les années 1930 à 1940 que des progrès sensibles ont été accomplis. En 1938, la Société des Nations a publié le rapport de son comité d'experts statisticiens intitulé *Liste minimum de marchandises pour les statistiques du commerce international* 1/. Cette Liste minimum se fondait sur la révision, effectuée en 1937, du projet de nomenclature douanière préparé sous les auspices de la Société des Nations 2/.

Depuis la publication de la Liste minimum, de nombreux changements sont survenus dans la structure du commerce international; de plus, les pays, les organismes intergouvernementaux et les institutions internationales ont maintenant besoin de données commerciales plus comparables sur le plan international. En conséquence, à sa troisième session, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies a recommandé de préparer une révision de la Liste minimum de la Société des Nations, pour accroître la comparabilité internationale des statistiques commerciales. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a établi, en coopération avec les gouvernements et avec le concours d'experts consultants, l'édition de 1950 de la Classification type pour le commerce international ci-après désignée "CTCI initiale" 3/. A sa cinquième session, en mai 1950, la Commission de statistique a recommandé au Conseil économique et social d'adopter la résolution ci-dessous; c'est ce que le Conseil a fait à sa 386ème séance plénière, le 12 juillet 1950.

"Le Conseil économique et social,

"Prenant acte des travaux effectués par la Commission de statistique au cours de ses troisième, quatrième et cinquième sessions et des observations reçues dès gouvernements et des institutions spécialisées au sujet de la Classification type pour le commerce international,

"Prenant acte de ce que la classification recommandée peut servir de base pour une étude systématique du commerce mondial aussi bien que pour communiquer dans tous les cas les statistiques du commerce aux institutions internationales, ce qui réduira la charge imposée aux gouvernements,

"Engage tous les gouvernements à se servir de la Classification type pour le commerce international :

" i) Soit en adoptant ce système de classement après y avoir apporté les modifications qu'exigeraient les besoins nationaux, mais sans en modifier le cadre général,

"ii) Soit en changeant la présentation de leurs statistiques pour se conformer à cette classification, de façon à permettre la comparaison internationale des données 4/."

En 1960, la CTCI initiale (ou des classifications articulées sur elle) servait pour l'établissement des statistiques commerciales par marchandise dans de nombreux pays et les principales organisations internationales l'avaient adoptée comme base pour le rassemblement et la diffusion de statistiques commerciales. Certains pays d'Amérique latine et plusieurs pays et territoires du Commonwealth britannique ont fait de la CTCI initiale la base de leur nomenclature douanière 5/.

D'autre part, dans bien des pays d'Europe et dans un certain nombre de pays non européens, la nomenclature douanière repose sur la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) adoptée en 1955 par le Conseil de coopération douanière 6/. La NDB est une nomenclature adoptée sur le plan international dans laquelle les articles sont groupés selon la nature de la matière dont ils sont faits, comme il a été d'usage dans les nomenclatures douanières. En conséquence il faut regrouper les données rassemblées selon la NDB pour obtenir les statistiques utilisables aux fins de l'analyse économique qui exige la ventilation par catégories générales de marchandises telles que denrées alimentaires, matières premières, produits chimiques, machines et matériel de transport aussi bien que la ventilation selon le stade de transformation et l'industrie d'origine. Pour regrouper, selon la CTCI initiale, les données rassemblées selon la NDB, il a fallu prévoir de nombreuses subdivisions des positions de la NDB. Cette opération exigeait donc des ressources statistiques considérables, ce qui comportait de graves inconvénients pour les pays développés et des obstacles pratiquement insurmontables pour les pays dont les ressources statistiques étaient limitées, lorsque ces pays essayaient d'utiliser conjointement la CTCI initiale et la NDB.

Pour améliorer cette situation, un groupe d'experts venus de divers pays et d'organisations intergouvernementales utilisant à la fois la CTCI initiale et la NDB ont préparé la CTCI révisée 7/, qui représentait une combinaison de la CTCI initiale et de la NDB. Cette révision demandait certaines modifications des deux nomenclatures. Dans le cas de la NDB, on a subdivisé un certain nombre de positions. Le Conseil de coopération douanière a reconnu les sous-positions ainsi créées et a accepté de les commenter dans les Notes explicatives, permettant d'appliquer à la CTCI les définitions précises utilisées par la NDB et fournissant aux pays un système comportant les avantages d'une nomenclature douanière internationalement reconnue et d'une classification statistique, elle aussi internationalement reconnue. On a ainsi obtenu une concordance biunivoque entre les positions de la CTCI révisée et les positions de la NDB.

Dans la résolution 6 (XI) 8/, adoptée à son onzième session, la Commission de statistique a recommandé que les pays qui rassemblent actuellement des données en se fondant sur la CTCI initiale substituent à celle-ci la CTCI révisée, selon qu'ils le jugeront à propos et que les pays qui mettent en oeuvre la résolution précitée du Conseil économique et social pour la première fois le fassent, si possible, en se fondant sur la CTCI révisée, étant entendu que les Etats Membres qui ont fondé leur nomenclature douanière sur la CTCI initiale peuvent juger bon de ne faire cette substitution qu'au moment où il leur faudra, de toute façon, réviser leur nomenclature douanière.

1/ Série II. Questions économiques et financières. 1938 II.A.14 (et rectificatif, 1939).
2/ Série II. Questions économiques et financières. 1937 II.B.5, vols. 1 et 2.
3/ Etudes statistiques, série M, N° 10, 2ème édition, juin 1951. Numéro de vente : 51.XVII.1.
4/ Document E/1753. Résolution 299 (XI).
5/ Voir, par exemple, la Nomenclatura Arancelaria Uniforme Centroamericana (NAUCA), publiée par la Commission économique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Amérique latine, Mexico, 1953.
6/ Nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers, Bruxelles, 1955; et Notes explicatives de la Nomenclature de Bruxelles, Bruxelles, 1955.
7/ Etudes statistiques, série M, N° 34, 1961. Numéro de vente : 61.XVII.6.
8/ Document E/3375.

La révision de 1960 représentait par rapport à la CTCI initiale une amélioration considérable. Néanmoins, vers la fin des années 60, on a constaté que, pour l'essentiel, les raisons qui avaient conduit à l'établissement de la CTCI, puis à sa première révision, se retrouvaient à nouveau valables. En fait, depuis 1960, le volume des échanges commerciaux s'est accru rapidement, tandis que leur répartition géographique et leur composition par produits se modifiaient radicalement. En conséquence, à l'alinéa 23 du paragraphe 159 de son rapport sur la quinzième session 9/, la Commission de statistique a recommandé de procéder à une révision de la CTCI révisée afin de faciliter le rassemblement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur.

Conformément à cette recommandation, un groupe d'experts a été formé pour étudier la révision. Le Bureau de statistique a réuni deux fois le groupe, la première fois en novembre 1969 et la deuxième fois en juin 1972.

La révision de la classification a commencé à la fin de 1969 et un avant-projet établi d'après les conclusions de la première session du groupe d'experts et d'après les vues de la Commission de statistique, a été rédigé par le Bureau de statistique et communiqué aux gouvernements et aux organisations internationales pour qu'ils présentent leurs observations. L'avant projet et les vues communiquées ont été examinés par le groupe d'experts à sa deuxième session, ensuite de quoi un nouveau projet a été établi et présenté à la Commission de statistique à sa dix-septième session. La Commission a approuvé le cadre général de la CTCI, Rev. 2 (désignation de la nouvelle révision) mais a différé son approbation définitive du fait que les travaux sur la concordance entre la NDB et la CTCI, Rev. 2 n'étaient pas encore terminés. Elle a décidé que le texte définitif de la révision lui serait présenté à sa session suivante.

A sa dix-huitième session, la Commission de statistique a examiné et approuvé la version définitive qui avait été établie par le Secrétariat compte tenu des avis des gouvernements et des organisations internationales, des vues des experts et des travaux du groupe de travail CTCI/NDB, groupe créé par le Conseil de coopération douanière et chargé d'harmoniser la CTCI, Rev. 2 et la NDB, de manière à maintenir entre ceux deux classifications, une concordance biunivoque. A sa dix-huitième session, en octobre 1974, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter la résolution suivante, que le Conseil a effectivement adoptée à sa 1951ème séance plénière, le 7 mai 1975 :

"Le Conseil économique et social,

"Rappelant sa résolution 299B (XI) du 12 juillet 1950, relative à la Classification type pour le commerce international (CTCI),

"Considérant :

"a) L'amélioration notable intervenue depuis 1960 dans la comparabilité internationale des statistiques du commerce extérieur grâce à l'application par les gouvernements et les institutions internationales de la Classification type pour le commerce international (CTCI), révisée,

"b) Les mesures prises par le Conseil de coopération douanière pour maintenir la concordance entre la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) et la CTCI,

"c) La révision proposée de la CTCI, reproduite dans l'annexe à la note du Secrétaire général 10/ et qui deviendra la Classification type pour le commerce international (CTCI), Rev. 2,

"1. Recommande aux Etats Membres de communiquer des données sur les statistiques du commerce extérieur aux institutions internationales en se conformant autant que possible et le plus rapidement possible à la CTCI, Rev. 2, étant entendu que les Etats Membres peuvent juger bon de ne faire cette substitution qu'au moment où il leur faudra, de toute façon, réviser leur nomenclature douanière;

"2. Prie le Secrétaire général :

"a) De publier la CTCI, Rev. 2, conjointement avec les indexes des marchandises, la NDB (avec sous-positions statistiques) et les codes de concordance entre la CTCI, Rev. 2 et la NDB, et entre la CTCI, Rev. 2 et la Classification par grandes catégories économiques 11/ (CGCE);

"b) De veiller à ce que, à compter au plus tard des chiffres pour l'année 1976, les statistiques du commerce international publiées par les organes de l'Organisation des Nations Unies soient, dans la mesure du possible, établies selon le mode international de classement prévu dans la CTCI, Rev. 2;

"3. Prie le Conseil de coopération douanière :

"a) D'établir à l'intérieur de la NDB et des classifications connexes, par exemple le "Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises", les subdivisions statistiques nécessaires pour assurer la concordance voulue avec la CTCI, Rev. 2, et de recommander à ses membres d'incorporer lesdites subdivisions soit dans leurs nomenclatures douanières légales, soit dans leurs nomenclatures statistiques nationales;

"b) D'éliminer, chaque fois que cela est possible, les positions ou sous-positions de la NDB qui ne présentent pas d'intérêt du point de vue économique." 12/

Les modifications qu'il a fallu apporter à la CTCI révisée pour établir la CTCI, Rev. 2 en ont préservé, dans une large mesure, la structure au niveau du "groupe" (indicatif à 3 chiffres) et au-dessus, à l'exception des changements qu'il a fallu opérer pour accroître l'utilité économique de la classification, en tenant compte des modifications intervenues dans la structure du commerce extérieur depuis 1960 ou pour élargir la CTCI lorsque le progrès technique l'exigeait.

Le groupe de travail du Conseil de coopération douanière a jugé essentiel le maintien d'une concordance biunivoque entre la CTCI et la NDB; le groupe d'experts et la Commission de statistique ont souscrit à cette opinion. Il a, en outre, été reconnu qu'à cette fin le Conseil devrait, d'une part, établir les sous-positions statistiques voulues et, d'autre part, éliminer ou modifier par regroupement les positions ou sous-positions de la NDB qui avaient cessé de présenter un intérêt économique, du fait des changements intervenus dans la structure du commerce international ou dans le domaine de la technique. Etant donné que les modifications à apporter à la NDB au niveau des indicatifs à 4 chiffres représentent un travail très complexe et très long, le Conseil n'a pas pu terminer tous les travaux intermédiaires indispensables aux fins du regroupement ou de la suppression des positions ou sous-positions de la NDB qui ne présentent pas d'intérêt du point de vue économique. La concordance entre la CTCI, Rev. 2 et la NDB a donc été établie

---

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-quatrième session. Supplément N° 10.
10/ Document E/CN.3/456.
11/ Etudes statistiques, série M, N° 53, 1971. Numéro de vente : F.71.XVII.12.
12/ Résolution 1948 (LVIII) du Conseil économique et social.

sur la base de la NDB actuelle (édition de 1972) dans laquelle figurent encore ces positions ou sous-positions. En conséquence, jusqu'à ce qu'aient été effectués le regroupement ou l'élimination de ces positions ou sous-positions, on a inclus dans la CTCI, Rev. 2 une rubrique "provisoire" de la CTCI correspondant à chacune des positions de la NDB dont on envisage le regroupement ou la suppression. Les positions "provisoires" de la CTCI ne seront maintenues dans la CTCI, Rev. 2 que jusqu'au moment où le Conseil de coopération douanière aura terminé ses travaux. On prévoit que toutes les modifications proposées seront approuvées; dans les cas toutefois où il n'en sera pas ainsi, la position "provisoire" en question devra être incorporée à titre permanent dans la CTCI, Rev. 2.

Les positions "provisoires" de la CTCI représentent une subdivision entièrement facultative à l'intérieur de la CTCI, Rev. 2, et l'on n'attend des pays ni qu'ils ventilent à ce niveau le détail de leurs propres systèmes statistiques lorsqu'ils ont pris la CTCI pour modèle ni qu'ils communiquent au Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies des données correspondant auxdites rubriques.

Objet général

Dans la première partie de la présente publication, on trouvera le texte de la CTCI, Rev. 2 avec, pour chaque rubrique (i) la position ou la sous-position correspondante de la NDB, (ii) un rappel de la rubrique analogue de la CTCI révisée lorsque le contenu de celle-ci ou bien correspondait exactement au contenu de la nouvelle ou bien n'en différait que sur des points apparemment dénués d'importance statistique et (iii) un renvoi à la Classification par grandes catégories économiques (CGCE). En annexe, on trouvera une table qui donne les positions et sous-positions de la NDB et les rubriques correspondantes de la CTCI, Rev. 2.

Etant donné que la CTCI, Rev. 2 est le résultat d'un réaménagement, dans l'ordre statistique, des positions et sous-positions de la NDB, les pays qui ont pris modèle sur la NDB pour établir leur nomenclature douanière peuvent réunir leurs statistiques économiques en regroupant les données provenant des statistiques douanières au moyen du code de concordance reproduit dans le présent document. Les pays qui se servent d'une nomenclature douanière établie sur la base de la CTCI initiale ou de la CTCI révisée voudront peut-être, moyennant quelques ajustements, aligner leur système sur la CTCI, Rev. 2; grâce à cette modification, chaque position de leur nomenclature correspondra exactement à une seule position ou sous-position de la NDB; ils pourront ainsi publier, aux fins de comparaisons internationales, une édition de leur nomenclature dans le même ordre que la NDB.

Description de la CTCI, Rev. 2

Les 786 sous-groupes de la CTCI, Rev. 2 comprennent toutes les marchandises entrant dans le commerce international; 435 d'entre eux ont été subdivisés en 1573 positions subsidiaires ["provisoires" (voir ci-dessus) ou permanentes], soit pour obtenir des détails supplémentaires, soit pour assurer une concordance avec la NDB. La CTCI, Rev. 2 comporte donc 1924 rubriques de base, les pays étant libres de les subdiviser encore, s'ils le jugent utile. Les sous-groupes sont rassemblés en 233 groupes fournissant les données dont les utilisateurs des statistiques internationales du commerce extérieur ont le plus souvent besoin. A leur tour, ces groupes sont réunis en 63 divisions qui sont elles-mêmes réunies en 10 sections lesquelles permettent de répartir l'agrégat commerce selon les grandes catégories économiques.

Les pays peuvent estimer qu'étant donné la structure de leurs échanges ils n'ont pas besoin, pour certaines classes de marchandises, de pousser leurs statistiques au degré de détail prévu par la CTCI, Rev. 2. En pareil cas, ils peuvent souhaiter "simplifier" la CTCI, Rev. 2 en n'allant pas en dessous de la catégorie immédiatement supérieure de la CTCI ou de toute autre manière compatible avec la structure de la CTCI.

Pour faciliter le traitement électronique en vue d'obtenir des agrégats à chaque degré, on a construit comme suit les indicatifs de la CTCI, Rev. 2 : le premier chiffre détermine la section, les deux premiers la division, les trois premiers le groupe, les quatre premiers le sous-groupe et, le cas échéant, les cinq premiers la position. Pour indiquer les rubriques "provisoires" susmentionnées, on met l'indicatif de cinq chiffres entre crochets ou bien on le fait suivre d'une lettre minuscule entre crochets.

Les pays peuvent, s'ils l'estiment nécessaire, subdiviser les positions en ajoutant un sixième chiffre, un septième chiffre, etc., à l'indicatif de la position. La structure de la CTCI, Rev. 2 est indiquée, jusqu'au niveau de la division, aux pages 5-6, la nomenclature complète commence à la page 7.

Les titres des rubriques de la CTCI, Rev. 2 ont été alignés sur ceux de la NDB lorsque cela était possible, étant donné que le texte complet de la NDB ne figure pas dans la présente publication alors que c'était le cas dans les éditions précédentes. Le contenu exact de chaque rubrique est déterminé par celui de la position ou sous-position de la NDB correspondantes, celles-ci étant définies dans la documentation du Conseil de coopération douanière 13/. Une liste alphabétique des marchandises pour la CTCI, Rev. 2 et la NDB sera établie en commun par le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat du Conseil de coopération douanière.

A partir des chiffres pour 1976, l'Organisation des Nations Unies s'efforcera dans la mesure du possible d'établir des séries internationales des statistiques commerciales par marchandises sur la base de la CTCI, Rev. 2. Ces statistiques paraissent régulièrement dans les ouvrages ci-après : Yearbook of International Trade Statistics, Commodity Trade Statistics, Bulletin mensuel de statistiques, World Trade Annual et son Supplement.

Nature et portée des données à classer selon la CTCI, Rev. 2

Comme la CTCI initiale et la CTCI révisée, la CTCI, Rev. 2 est destinée à servir de base au classement de tout ce qui entre dans le commerce extérieur des marchandises. Selon la recommandation de la Commission de statistique, il faut entendre par là le mouvement de toutes les marchandises qui, en entrant sur le territoire douanier du pays calculant les statistiques ou en sortant, augmentent ou diminuent les ressources matérielles dudit pays. Outre les transactions commerciales ordinaires, le commerce des marchandises comprend : les opérations de l'Etat (aide étrangère, réparations de guerre en nature et commerce des fournitures et du matériel militaire), le commerce des concessionnaires étrangers, le commerce postal et du côté importations le débarquement direct de poisson par des bateaux de pêche étrangers et du coté exportations le débarquement à l'étranger de poisson par des bateaux de pêche du pays considéré. Dans la mesure où ces opérations sont comprises dans les statistiques du commerce extérieur d'un pays, le commerce d'entrepôt, les réexportations et réimportations et le commerce des combustibles et approvisionnements des navires et avions étrangers doivent être ventilés selon la CTCI, Rev. 2. Sont exclues les marchandises en transit direct dans le pays (transit pour les fins de transport seulement).

13/ Nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers, Bruxelles, janvier 1972; et Notes explicatives de la Nomenclature de Bruxelles, Bruxelles, 1966.

Etant donné que leurs mouvements intéressent la masse monétaire et non les ressources matérielles, l'or ainsi que les devises et titres, après leur mise en circulation, sont exclus des statistiques (lesquelles comprennent toutefois l'argent sous toutes ses formes à l'exception des pièces en circulation). A l'intention des pays qui publient en même temps les données relatives à leur commerce des marchandises et les données relatives à leurs transactions sur l'or et les pièces de monnaie en circulation, la classification suivante est proposée, avec positions correspondantes de la NDB :

	NDB
I. Or monétaire	71.07B
II. Pièces d'or et pièces de monnaie en circulation	72.01B

Classifications supplémentaires

Il est possible d'utiliser de nombreux types de classification subsidiaires qui permettent de disposer différemment, aux fins d'analyse, les renseignements relatifs au commerce, chacune de ces classifications correspondant à un but précis. Les positions de la CTCI révisée ont été réunies dans les grandes catégories économiques de la CGCE : produits alimentaires et boissons (produits de base et produits ayant subi une transformation), approvisionnements industriels (produits de base et produits ayant subi une transformation), fuels et lubrifiants, machines et autres biens d'équipement et leurs parties, pièces détachées et accessoires, matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires et biens de consommation, ce qui facilite l'analyse économique par l'emploi final des statistiques du commerce extérieur. La CGCE, alignée sur la CTCI, Rev. 2, sera publiée prochainement.

CLASSIFICATION TYPE
POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
REVISION DE 1974
(CTCI, Rev. 2)

BO_3H_3	acide borique
c.-à-d.	c'est-à-dire
CCD	Conseil de coopération douanière
cg	centigramme
CTCI révisée	Etudes statistiques, série M, N° 34
ex	entre dans
Fe_2O_3	sesquioxyde de fer
g/m^2	grammes par mètre carré
kg	kilogramme
kg/m^2	kilogrammes par mètre carré
K_2O	protoxyde de potassium
m	mètres
mm	millimètres
n.d.a.	non désigné ailleurs
NDB	Nomenclature douanière de Bruxelles (édition de 1972)
ø	la lettre "O" - pour ne pas la confondre avec le chiffre "zéro"
00.00A ⋮ AK	Lorsqu'une position de la NDB a été subdivisée, les subdivisions (sous-positions statistiques) se distinguent par l'adjonction d'une lettre majuscule à l'indicatif à quatre chiffres de la NDB.
000.00[a] ou [000.00]	Un indicatif composé de trois chiffres suivis d'un point, de deux chiffres et d'une lettre minuscule entre crochets ou bien un indicatif entre crochets composé de trois chiffres suivis d'un point et de deux chiffres désignent une position "provisoire" de la CTCI (voir introduction).
[00.00] ou [00.00A]	Un indicatif de la NDB à quatre chiffres (avec ou sans lettre) entre crochets désigne une position ou une sous-position de la NDB qu'on envisage de supprimer ou de transférer à une autre position de la NDB.
87.13[C]	Lorsque le transfert des parties A et B aura été effectué, 87.13[C] deviendra 87.13.

Indicatifs des sections	Indicatifs des divisions	Titres des sections et des divisions	Pages
0		PRODUITS ALIMENTAIRES ET ANIMAUX VIVANTS DESTINES PRINCIPALEMENT A L'ALIMENTATION HUMAINE	
	00	Animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine	7
	01	Viandes et préparations de viande	7
	02	Produits laitiers et oeufs d'oiseaux	7
	03	Poissons, crustacés et mollusques et préparations de poissons, de crustacés et de mollusques	8
	04	Céréales et préparations à base de céréales	8
	05	Légumes et fruits	9
	06	Sucres, préparations à base de sucre, et miel	11
	07	Café, thé, cacao, épices, et produits dérivés	11
	08	Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)	12
	09	Produits et préparations alimentaires divers	12
1		BOISSONS ET TABACS	
	11	Boissons	13
	12	Tabacs bruts et fabriqués	13
2		MATIERES BRUTES NON COMESTIBLES, CARBURANTS NON COMPRIS	
	21	Cuirs, peaux et pelleteries, bruts	13
	22	Graines et fruits oléagineux	14
	23	Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)	14
	24	Liège et bois	14
	25	Pâtes à papier et déchets de papier	15
	26	Fibres textiles [à l'exception des laines en rubans (tops)] et leurs déchets, non transformés en fils ou en tissus	15
	27	Engrais bruts et minéraux bruts (à l'exception du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)	16
	28	Minerais métallifères et déchets de métaux	18
	29	Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a.	18
3		COMBUSTIBLES MINERAUX, LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES	
	32	Houilles, cokes et briquettes	19
	33	Pétrole et produits dérivés du pétrole et produits connexes	20
	34	Gaz naturel et gaz manufacturé	21
	35	Energie électrique	21
4		HUILES, GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE	
	41	Huiles et graisses d'origine animale	21
	42	Huiles végétales fixes	21
	43	Huiles et graisses animales et végétales, préparées, et cires d'origine animale et végétale	21
5		PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES, N.D.A.	
	51	Produits chimiques organiques	22
	52	Produits chimiques inorganiques	24
	53	Produits pour teinture et tannage et colorants	25
	54	Produits médicinaux et pharmaceutiques	26
	55	Huiles essentielles et produits utilisés en parfumerie; préparations pour la toilette, produits d'entretien et détersifs	27
	56	Engrais manufacturés	27
	57	Explosifs et articles de pyrotechnie	28
	58	Matières plastiques, artificielles, éthers et esters de la cellulose et résines artificielles	28
	59	Matières et produits chimiques, n.d.a.	30

Indicatifs des sections	Indicatifs des divisions	Titres des sections et des divisions	Pages
6		ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE	
	61	Cuirs et peaux, préparés et ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées	31
	62	Caoutchouc manufacturé, n.d.a.	31
	63	Ouvrages en liège et en bois (à l'exception des meubles)	32
	64	Papiers, cartons et ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton	33
	65	Fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a., et produits connexes	34
	66	Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.	39
	67	Fer et acier	42
	68	Métaux non ferreux	44
	69	Articles manufacturés en métal, n.d.a.	46
7		MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT	
	71	Machines génératrices, moteurs et leur équipement	49
	72	Machines et appareils spécialisés pour les industries particulières	50
	73	Machines et appareils pour le travail des métaux	54
	74	Machines et appareils industriels, d'application générale, n.d.a., et parties et pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins	54
	75	Machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information	56
	76	Appareils et équipement de télécommunication et pour l'enregistrement et la reproduction du son	57
	77	Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques (y compris les équivalents non électriques, n.d.a., de machines et appareils électriques à usage domestique)	58
	78	Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)	60
	79	Autre matériel de transport	61
8		ARTICLES MANUFACTURES DIVERS	
	81	Appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.	62
	82	Meubles et leurs parties et pièces détachées	62
	83	Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires	63
	84	Vêtements et accessoires du vêtement	63
	85	Chaussures	66
	87	Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle, n.d.a.	66
	88	Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a.; montres et horloges	67
	89	Articles manufacturés divers, n.d.a.	69
9		ARTICLES ET TRANSACTIONS NON CLASSES AILLEURS DANS LA CTCI	73

Nomenclature des sections, divisions, groupes, sous-groupes et positions

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
SECTION 0. PRODUITS ALIMENTAIRES ET ANIMAUX VIVANTS DESTINES PRINCIPALEMENT A L'ALIMENTATION HUMAINE						
			DIVISION 00. ANIMAUX VIVANTS DESTINES PRINCIPALEMENT A L'ALIMENTATION HUMAINE			
001			Animaux vivants destinés principalement à l'alimentation humaine		001	
	001.1		Animaux vivants de l'espèce bovine (y compris les animaux du genre buffle)		001.1	
		001.11	Reproducteurs de race pure de l'espèce bovine	01.02A		41
		001.19	Animaux vivants de l'espèce bovine autres que les reproducteurs de race pure	01.02B		111
	001.2		Animaux vivants des espèces ovine et caprine		001.2	
		001.21	Espèce ovine	01.04A		111
		001.22	Espèce caprine	01.04B		111
	001.3		Animaux vivants de l'espèce porcine	01.03	001.3	111
	001.4		Volailles vivantes de basse-cour (coqs, poules, canards, oies, dindes, dindons, pintades)		001.4	
		001.41	----- d'un poids unitaire n'excédant pas 185 grammes	01.05A		111
		001.49	----- d'un poids unitaire excédant 185 grammes	01.05B		111
	001.5		Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants	01.01	001.5	111
	001.9		Animaux vivants des espèces utilisées principalement pour l'alimentation humaine, n.d.a.	01.06A	001.9	111
			DIVISION 01. VIANDES ET PREPARATIONS DE VIANDE			
011			Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés (à l'exception des viandes et des abats impropres à la consommation humaine)		011	
	011.1		Viandes de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées		011.1	
		011.11	Viandes de l'espèce bovine, non désossées	02.01A		122
		011.12	Viandes de l'espèce bovine, désossées	02.01B		122
	011.2		Viandes des espèces ovine et caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.01C	011.2	122
	011.3		Viandes de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.01D	011.3	122
	011.4		Volailles mortes de basse-cour (coqs, poules, canards, oies, dindes, dindons, pintades) et leurs abats comestibles (à l'exclusion des foies), frais, réfrigérés ou congelés	02.02	011.4	122
	011.5		Viandes des espèces chevaline, asine et mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées	02.01E	011.5	122
	011.6		Abats comestibles des animaux repris aux sous-groupes 001.1, 001.2, 001.3 et 001.5, frais, réfrigérés ou congelés	02.01F	011.6	122
	011.8		Autres viandes ou abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés		011.8	
		011.81	Foies de volailles, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure	02.03	011.81	122
		011.89	Viandes et abats comestibles, n.d.a., frais, réfrigérés ou congelés	02.04	011.89	122
012			Viandes et abats comestibles de toutes espèces (à l'exclusion des foies de volailles), salés ou en saumure, séchés ou fumés		012	
	012.1		Lard entrelardé, jambons et autres viandes de l'espèce porcine domestique, séchées, salées ou fumées	02.06A	012.1	122
	012.9		Viandes et abats comestibles, n.d.a., salés ou en saumure, séchés ou fumés	02.06B	012.9	122
014			Préparations ou conserves de viandes, n.d.a.; extraits de poisson			
	014.1		Extraits et jus de viande; extraits de poisson	16.03	(1/)	121
	014.2		Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang	16.01	013.4	122
	014.9		Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats	16.02	(2/)	122
			DIVISION 02. PRODUITS LAITIERS ET OEUFS D'OISEAUX			
022			Lait et crème de lait		022	
	022.3		Lait et crème de lait, frais (y compris le lait écrémé, le babeurre, le lait caillé, la crème aigre, le lactosérum (petit lait), le képhir et le yoghourt), non concentrés ni sucrés	04.01	022.3	112

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	022.4		Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés		022.1 022.2	
		022.41	Lactosérum (petit lait)	04.02A		121
		022.42	Lait (à l'exception du lactosérum), en poudre ou granulés d'une teneur en poids de matières grasses inférieure ou égale à 1,5 p. 100	04.02B		121
		022.43	Lait (à l'exception du lactosérum) et crème de lait, en poudre ou granulés d'une teneur en poids de matières grasses supérieure à 1,5 p. 100	04.02C		122
		022.49	Lait (à l'exception du lactosérum) et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés, présentés autrement qu'en poudre ou granulés	04.02D		122
023			Beurre		023	
	023.0		Beurre	04.03	023.0	122
024			Fromage et caillebotte		024	
	024.0		Fromage et caillebotte	04.04	024.0	122
025			Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs, frais, séchés ou autrement conservés, sucrés ou non		(3/)	
	025.1		Oeufs d'oiseaux en coquille	04.05A		112
	025.2		Oeufs d'oiseaux débarrassés de la coquille (y compris les jaunes d'oeufs)	04.05B		121
			DIVISION 03. POISSONS, CRUSTACES ET MOLLUSQUES ET PREPARATIONS DE POISSONS, DE CRUSTACES ET DE MOLLUSQUES			
034			Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés 4/		031.1	
	034.1		Poissons frais (vivants ou morts) ou réfrigérés (à l'exception des filets)	03.01A		112
	034.2		Poissons congelés (à l'exception des filets)	03.01B		122
	034.3		Filets de poisson, frais ou réfrigérés	03.01C		122
	034.4		Filets des poisson congelés	03.01D		122
035			Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés (même cuits avant ou pendant le fumage) 4/		031.2	
	035.0		Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés (même cuits avant ou pendant le fumage)			
		035.01	Farine de poisson, propre à l'alimentation humaine	03.02A		121
		035.02	Morue, autre qu'en filets, séchée, même salée	03.02B		112
		035.03	Poissons (autres que la morue de la position 035.02), séchés, salés ou en saumure	03.02C		112
		035.04	Poissons fumés (même cuits avant ou pendant le fumage)	03.02D		122
036			Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau 4/		031.3	
	036.0		Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau	03.03		112
037			Poissons, crustacés et mollusques, préparés ou conservés, n.d.a.			
	037.1		Préparations et conserves de poissons, n.d.a. (y compris le caviar et ses succédanés)	16.04	(5/)	122
	037.2		Crustacés et mollusques (y compris les coquillages), préparés ou conservés, n.d.a.	16.05	032.02	122
			DIVISION 04. CEREALES ET PREPARATIONS A BASE DE CEREALES			
041			Froment (y compris l'épeautre) et méteil non moulus		041	
	041.1		Froment dur, non moulu	10.01A	041.0	111
	041.2		Autre froment (y compris l'épeautre) et méteil non moulus	10.01B		111
042			Riz		042	
	042.1		Riz non décortiqué ou décortiqué, sans autre préparation		042.1	
		042.11	Riz non décortiqué (riz paddy ou en paille)	10.06A		111
		042.12	Riz simplement décortiqué (riz cargo ou riz brun)	10.06B		111
	042.2		Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé (y compris le riz étuvé et les brisures de riz)		042.2	
		042.21	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé (y compris le riz étuvé, à l'exclusion des brisures de riz)	10.06C		122
		042.22	Brisures de riz	10.06D		122
043			Orge non mondée		043	
	043.0		Orge non mondée	10.03	043.0	111
044			Maïs non moulu		044	
	044.0		Maïs non moulu	10.05	044.0	21

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
045			Céréales non moulues, autres que le froment, le riz, l'orge et le maïs		045	
	045.1		Seigle non moulu	10.02	045.1	111
	045.2		Avoine non moulue	10.04	045.2	21
	045.9		Sarrasin, millet, alpiste, sorgho et autres céréales, non moulues, n.d.a.		045.9	
		045.91	Millet non moulu	10.07A		111
		045.92	Sorgho non moulu	10.07B		111
		045.99	Autres céréales non moulues, n.d.a.	10.07C		111
046			Semoule et farine de froment et farine de méteil		046	
	046.0		Semoule et farine de froment et farine de méteil		046.0	
		046.01	Farine de froment ou de méteil	11.01A	046.01	121
		046.02	Gruaux, semoules et pellets de froment	11.02A	046.02	121
047			Autres semoules et farines de céréales		047	
	047.0		Autres semoules et farines de céréales		047.0	
		047.01	Farines de céréales, à l'exception de la farine de froment ou de méteil	11.01B	047.01	121
		047.02	Gruaux, semoules et pellets de céréales autres que de froment	11.02B	047.02	121
048			Préparations à base de céréales et préparations à base de farines et de fécules de fruits ou de légumes		048	
	048.1		Grains de céréales travaillés ou préparés, n.d.a. ("préparations pour le petit déjeuner")		048.1	
		048.11	Grains de céréales, mondés, perlés, concassés ou aplatis (y compris les flocons); germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus	11.02C	048.11	122
		048.12	Produits à base de céréales obtenus par le soufflage ou le grillage : "puffed rice", "corn flakes" et analogues	19.05	048.12	122
	048.2		Malt, même torrifié (y compris la farine de malt)	11.07	048.2	121
	048.3		Pâtes alimentaires	19.03	048.3	122
	048.4		Produits de boulangerie (par exemple pain, biscuits, gateaux) et autres produits de cuisson faits avec une pâte de farine ou de fécule (par exemple hosties)		048.4 048.83	
		048.41	Pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'oeufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits; hosties, cachets vides pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires			122
		048.41[a]	Pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'oeufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits	19.07	048.41	
		048.41[b]	Hosties, cachets pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires	[19.06]	048.83	
		048.42	Produits de la boulangerie fine, de la pâtisserie et de la biscuiterie, même additionnés de cacao en toutes proportions	19.08	048.42	122
	048.8		Extraits de malt; préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires, à base de farines, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, même additionnés de cacao dans une proportion inférieure à 50 p. 100 en poids			122
		048.80[a]	Extraits de malt	[19.01]	048.81	
		048.80[b]	Préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires, à base de farines, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, même additionnées de cacao dans une proportion inférieure à 50 p. 100 en poids	19.02	048.82	
			DIVISION 05. LEGUMES ET FRUITS			
054			Légumes et plantes potagères, frais, congelés ou simplement conservés (y compris les légumes à cosse secs); racines, tubercules et autres produits végétaux comestibles, n.d.a., frais ou séchés		054	
	054.1		Pommes de terre fraîches ou réfrigérées (à l'exception des patates douces)	07.01A	054.1	112
	054.2		Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés	07.05	054.2	112
	054.4		Tomates fraîches ou réfrigérées	07.01B	054.4	112
	054.5		Autres légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré		054.5	
		054.51	Oignons, échalotes, ails, poireaux et autres légumes et plantes potagères alliacés (par exemple, civettes, ciboules et ciboulettes)	07.01C		112
		054.59	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré, n.d.a.	07.01D		112
	054.6		Légumes congelés ou en conservation temporaire		054.6	
		054.61	Légumes et plantes potagères, cuits ou non, à l'état congelé	07.02	054.61	122
		054.62	Légumes et plantes potagères présentés dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate	07.03	054.62	111

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	054.8		Produits végétaux, racines et tubercules principalement destinés à l'alimentation humaine, n.d.a., frais ou séchés		054.8	
		054.81	Racines de manioc, d'arrow-root et de salep, topinambours, patates douces et autres racines et tubercules similaires à haute teneur en amidon ou en inuline, même séchés ou débités en morceaux; moelle de sagoutier	07.06	054.81	111
		054.82	Betteraves à sucre (même en cossettes), fraîches, séchées ou en poudre; cannes à sucre	12.04	054.82	111
		054.84	Houblon (cônes et lupuline)	12.06	054.84	111
		054.88	Produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.			111
		054.88[a]	Racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées, non torréfiées	[12.05]	054.83	
		054.88[b]	Caroubes fraîches ou sèches, même concassées ou pulvérisées; noyaux de fruits et produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.	12.08	054.89	
056			Légumes, racines et tubercules, préparés ou conservés, n.d.a.			
	056.1		Légumes et plantes potagères déssechés, déshydratés ou évaporés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	07.04	055.1	122
	056.4		Farines, semoules et flocons de pommes de terre, de fruits et de légumes, n.d.a. (y compris le sagou et le tapioca)		055.4	
		056.43	Farine, semoule et flocons de pommes de terre	11.05	055.43	121
		056.45	Tapioca, y compris celui de fécule de pommes de terre	19.04	055.45	121
		056.49	Farines des légumes à cosse secs repris au sous-groupe 054.2 ou des fruits repris au groupe 057; farines et semoules de sagou et des racines et tubercules repris à la position 054.81			121
		056.49[a]	Farines des légumes secs repris au sous-groupe 054.2	[11.03]	055.41	
		056.49[b]	Farines des fruits repris au groupe 057	[11.04] 6/	055.42	
		056.49[c]	Farines et semoules de sagou, de manioc, d'arrow-root, de salep et d'autres racines et tubercules repris à la position 054.81	[11.06]	055.44	
	056.5		Légumes préparés ou conservés, n.d.a.			
		056.51	Légumes, plantes potagères et fruits préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, avec ou sans sel, épices, moutarde ou sucre	20.01	055.51	122
		056.59	Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique, n.d.a.	20.02	(7/)	122
057			Fruits (à l'exception des fruits oléagineux), frais ou secs		051 052	
	057.1		Oranges, mandarines, clémentines ou autres hybrides similaires d'agrumes, frais ou secs		051.1	
		057.11	Oranges fraîches ou séchées	08.02A		112
		057.12	Mandarines (y compris tangérines et satsumas); clémentines, wilkings et autres hybrides similaires d'agrumes, frais ou secs	08.02B		112
	057.2		Autres agrumes, frais ou secs		051.2	
		057.21	Citrons et limes ou limettes, frais ou secs	08.02C		112
		057.22	Pamplemousses et pomelos, frais ou secs	08.02D		112
		057.29	Agrumes, n.d.a., frais ou secs	08.02E		111
	057.3		Bananes (y compris les bananes des Antilles), fraîches ou sèches	08.01A	(8/)	112
	057.4		Pommes fraîches	08.06A	051.4	112
	057.5		Raisins frais ou secs			
		057.51	Raisins frais	08.04A	051.5	112
		057.52	Raisins secs	08.04B	052.03	112
	057.6		Figues fraîches ou sèches	08.03	051.91 052.02	112
	057.7		Fruits à coques (à l'exclusion des fruits oléagineux) frais ou secs		051.7	
		057.71	Noix de coco fraîches ou sèches (à l'exclusion du coprah), même sans leurs coques ou décortiquées	08.01B		111
		057.72	Noix du Brésil fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	08.01C	051.71	112
		057.73	Noix de cajou fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	08.01D		112
		057.74	Amandes fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	08.05A		112
		057.75	Noisettes fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	08.05B	051.72	112
		057.79	Fruits à coques frais ou secs, n.d.a., même sans leurs coques ou décortiqués	08.05C		112
	057.9		Fruits frais ou séchés, n.d.a.			
		057.92	Poires et coings frais	08.06B	051.92	112
		057.93	Fruits à noyau, n.d.a., frais	08.07	051.93	112
		057.94	Baies fraîches	08.08	051.94	112
		057.95	Ananas frais ou secs	08.01E		112
		057.96	Dattes fraîches ou sèches	08.01G	(9/)	112
		057.97	Avocats, mangues, goyaves et mangoustes, frais ou secs	08.01F		112
		057.98	Autres fruits frais	08.09	051.99	112
		057.99	Autres fruits séchés	08.12	052.09	112

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
058			Préparations et conserves de fruits			
	058.2		Fruits, écorces de fruits, plantes et parties de plantes, confits au sucre (égouttés, glacés ou cristallisés)	20.04	053.2	122
	058.3		Purées et pâtes de fruits, confitures, gelées, marmelades, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre	20.05	(10/)	122
	058.5		Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre		053.5	
		058.51	Jus d'orange	20.07A		122
		058.52	Jus de pamplemousse ou de pomelos	20.07B		122
		058.53	Jus de tout autre agrume	20.07C		122
		058.54	Jus d'ananas	20.07D		122
		058.55	Jus de tomate	20.07E		122
		058.57	Jus de tout autre fruit ou légume	20.07F		122
		058.58	Mélanges de jus de fruits ou de légumes	20.07G		122
	058.6		Fruits en conservation temporaire		053.6	
		058.61	Fruits, cuits ou non, à l'état congelé, sans addition de sucre	08.10	053.61	121
		058.62	Fruits à l'état congelé, additionnés de sucre	20.03	053.62	121
		058.63	Fruits conservés provisoirement (par exemple, au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation), mais impropres à la consommation en l'état	08.11	053.63	111
		058.64	Ecorces d'agrumes et de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	08.13	053.64	111
	058.9		Fruits autrement préparés ou conservés, n.d.a., avec ou sans addition de sucre ou d'alcool		053.9	
		058.91	Fruits à coques (y compris les arachides) grillés	20.06A		122
		058.99	Fruits préparés ou conservés, n.d.a.	20.06B		122
			DIVISION 06. SUCRES, PREPARATIONS A BASE DE SUCRE, ET MIEL			
061			Sucres et miel		061	
	061.1		Sucres de betterave et de canne, bruts à l'état solide	17.01A	061.1	121
	061.2		Sucres raffinés et autres produits provenant du raffinage du sucre de betterave ou de canne, à l'état solide	17.01B	061.2	122
	061.5		Mélasses, même décolorées	17.03	061.5	121
	061.6		Miel naturel	04.06	061.6	112
	061.9		Autres sucres; sirops; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés	17.02	061.9	121
062			Sucreries et autres préparations à base de sucre (non compris la confiserie au chocolat)		062	
	062.0		Sucreries et autres préparations à base de sucre (non compris la confiserie au chocolat)		062.0	
		062.01	Sucreries sans cacao	17.04	062.01	122
		062.02	Sucres, sirops et mélasses aromatisés ou additionnés de colorants (y compris le sucre vanillé ou vanilliné), à l'exclusion des jus de fruits additionnés de sucre en toutes proportions	17.05	062.02	121
			DIVISION 07. CAFE, THE, CACAO, EPICES, ET PRODUITS DERIVES			
071			Café et succédanés du café		{071 {081.91 {099.01	
	071.1		Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange		{071.1 {081.91	
		071.11	Café non torréfié; coques et pellicules de café	09.01A		111
		071.12	Café torréfié	09.01B		122
		071.13	Succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange	09.01C		122
	071.2		Extraits ou essences de café et préparations à base de ces extraits ou essences; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits			122
		071.20[a]	Extraits ou essences de café et préparations à base de ces extraits ou essences	21.02A	071.3	
		071.20[b]	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits	[21.01]	099.01	
072			Cacao		072	
	072.1		Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	18.01	072.1	111
	072.2		Cacao en poudre, non sucré	18.05	072.2	121
	072.3		Beurre de cacao et pâte de cacao		072.3	
		072.31	Cacao en masse ou en pains (pâte de cacao), même dégraissé	18.03	072.31	121
		072.32	Beurre de cacao, y compris la graisse et l'huile de cacao	18.04	072.32	121
073			Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, n.d.a.		073	
	073.0		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, n.d.a.	18.06	073.0	122
074			Thé et maté		074	
	074.1		Thé	09.02	074.1	112
	074.2		Maté	09.03	074.2	112

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
075			Epices		075	
	075.1		Poivre (du genre "Piper"); piments (du genre "Capsicum" et du genre "Pimenta")	09.04	075.1	112
	075.2		Epices (à l'exception des poivres et piments)		075.2	
		075.21	Vanille	09.05	075.21	112
		075.22	Cannelle et fleurs de cannelier	09.06	075.22	112
		075.23	Girofles (antofles, clous et griffes)	09.07	075.23	112
		075.24	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	09.08	075.24	112
		075.25	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre	09.09	075.25	112
		075.26	Gingembre (à l'exclusion du gingembre conservé au sucre ou au sirop)	09.10A	075.29	112
		075.28	Thym, safran, laurier; autres épices	09.10B		112
			DIVISION 08. NOURRITURE DESTINEE AUX ANIMAUX (A L'EXCLUSION DES CEREALES NON MOULUES)			
081			Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)			
	081.1		Foin et fourrage, vert et sec		081.1	
		081.11	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées	12.09	081.11	21
		081.12	Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères; foin, luzerne, sainfoin, trèfle, choux fourragers, lupin, vesces et autres produits fourragers similaires	12.10	081.12	21
		081.19	Produits d'origine végétale de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux, n.d.a.	23.06	081.19	21
	081.2		Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou autres traitements des grains de céréales et de légumineuses		081.2	
		081.21	---- de maïs ou de riz	23.02A		121
		081.22	---- d'autres céréales	23.02B		121
		081.23	---- de légumineuses	23.02C		121
	081.3		Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces		081.3	
		081.31	---- de soja	23.04A		22
		081.32	---- d'arachides	23.04B		22
		081.33	---- de coton	23.04C		22
		081.34	---- de lin	23.04D		22
		081.35	---- de tournesol	23.04E		22
		081.36	---- de navette et de colza	23.04H		22
		081.37	---- de noix de coco (coprah)	23.04G		22
		081.38	---- de noix et amandes de palmistes	23.04F		22
		081.39	---- d'autres graines et fruits oléagineux (y compris les grignons d'olives)	23.04I		22
	081.4		Farines et poudres de viandes et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine; cretons		081.4	
		081.41	Farines et poudres de viandes et d'abats (y compris les résidus de graisse), impropres à l'alimentation humaine; cretons	23.01A		22
		081.42	Farines et poudres de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine	23.01B		22
	081.9		Déchets alimentaires et aliments préparés pour animaux, n.d.a.		(11/)	
		081.92	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao	18.02	081.92	121
		081.93	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie, résidus d'amidonnerie et résidus similaires	23.03	081.93	121
		081.94	Lies de vin; tartre brut	23.05	081.94	121
		081.99	Préparations fourragères mélassées ou sucrées; autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux, n.d.a.	23.07	081.99	22
			DIVISION 09. PRODUITS ET PREPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERS			
091			Margarine et graisses culinaires		091	
	091.3		Saindoux, autres graisses de porc et graisses de volailles, pressés, fondus ou extraits à l'aide de solvants	15.01	091.3	122
	091.4		Margarine, simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées, n.d.a.		091.4	
		091.41	Margarine	15.13A		122
		091.49	Simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées, n.d.a.	15.13B		122
098			Produits et préparations alimentaires, n.d.a.		(12/)	
	098.0		Produits et préparations alimentaires, n.d.a.			
		098.01	Préparations alimentaires composites homogénéisées	21.05B		122
		098.02	Extraits ou essences de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits ou essences	21.02B	099.02	122
		098.03	Farine de moutarde et moutarde préparée	21.03	099.03	122
		098.04	Sauces; condiments et assaisonnements, composés	21.04	099.04	122
		098.05	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés, sous forme liquide ou solide ou en poudre	21.05A	099.05	122
		098.06	Levures naturelles, vivantes ou mortes; levures artificielles préparées	21.06	099.06	121
		098.07	Vinaigres comestibles et leurs succédanés comestibles	22.10	099.07	122
		098.08	Produits comestibles d'origine animale, n.d.a.	04.07		112
		098.09	Préparations alimentaires, n.d.a.	21.07	099.09	122

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
SECTION 1.	BOISSONS ET TABACS					
			DIVISION 11. BOISSONS			
111			Boissons non alcooliques, n.d.a.		111	
	111.0		Boissons non alcooliques, n.d.a.		111.0	
		111.01	Eau, eaux minérales, eaux gazeuses, glace et neige	22.01	111.01	122
		111.02	Limonades, eaux gazeuses aromatisées (y compris les eaux minérales ainsi traitées) et autres boissons non alcooliques, n.d.a.	22.02	111.02	122
112			Boissons alcooliques		112	
	112.1		Vins de raisins frais (y compris les moûts de raisins)		112.1	
		112.11	Moûts de raisin partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool	22.04	112.11	121
		112.12	Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles)	22.05	112.12	122
		112.13	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques	22.06	112.13	122
	112.2		Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées, n.d.a.	22.07	112.2	122
	112.3		Bières (y compris l'ale, le stout et le porter)	22.03	112.3	122
	112.4		Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80 degrés; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication des boissons		112.4	
		112.41	Whisky	22.09A		122
		112.42	Eaux-de-vie naturelles de vin ou de marc de raisin	22.09B		122
		112.49	Alcools et boissons alcooliques distillées, n.d.a.; préparations alcooliques composées pour la fabrication des boissons	22.09C		122
			DIVISION 12. TABACS BRUTS ET FABRIQUES			
121			Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac		121	
	121.1		Tabacs non écotés			
		121.11	----- séchés en séchoirs à l'air chaud (flue-cured) du type Virginia	24.01A		21
		121.19	----- autres que séchés en séchoirs à l'air chaud (flue-cured) du type Virginia	24.01B		21
	121.2		Tabacs partiellement ou totalement écotés		121.0	
		121.21	----- séchés en séchoirs à l'air chaud (flue-cured) du type Virginia	24.01C		21
		121.29	----- autres que séchés en séchoirs à l'air chaud (flue-cured) du type Virginia	24.01D		21
	121.3		Déchets de tabac	24.01E		21
122			Tabacs fabriqués		122	
	122.1		Cigares [y compris ceux à bouts coupés (cheroots)]; cigarillos	24.02A	122.1	63
	122.2		Cigarettes	24.02B	122.2	63
	122.3		Tabacs fabriqués (tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser); extraits ou sauces de tabac (praiss)	24.02C	122.3	63
SECTION 2.	MATIERES BRUTES NON COMESTIBLES, CARBURANTS NON COMPRIS					
			DIVISION 21. CUIRS, PEAUX ET PELLETERIES, BRUTS			
211			Cuirs et peaux (à l'exception des pelleteries), bruts		211	
	211.1		Peaux de bovins (à l'exclusion des peaux de veaux) et peaux d'équidés, brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées)	41.01A	211.1	21
	211.2		Peaux de veaux, brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées)	41.01B	211.2	21
	211.4		Peaux de caprins, brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées)	41.01C	211.4	21
	211.6		Peaux lainées d'ovins (à l'exception des peaux d'astrakan, de caracul, d'agneau Shivaz, de breitschwanz et peaux similaires), brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées picklées)	41.01D	211.6	21
	211.7		Peaux épilées, d'ovins, brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées)	41.01E	211.7	21
	211.9		Cuirs et peaux, n.d.a., déchets de cuir et cuirs usagés			
		211.91	Rognures et autres déchets de cuir naturel, artificiel ou reconstitué et de peaux, tannés ou parcheminés, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	41.09	211.8	21
		211.99	Cuirs et peaux, n.d.a., bruts (frais, salés, séchés, chaulés, picklés)	41.01F	211.9	21
212			Pelleteries brutes (y compris les peaux d'astrakan, de caracul, d'agneau Shivaz, de breitschwanz et peaux similaires)		212	
	212.0		Pelleteries brutes (y compris les peaux d'astrakan, de caracul, d'agneau Shivaz, de breitschwanz et peaux similaires)		212.0	
		212.01	Peaux de vison brutes	43.01A		21
		212.09	Autres pelleteries brutes	43.01B		21

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 22. GRAINES ET FRUITS OLEAGINEUX			
222			Graines et fruits oléagineux, même concassés, servant normalement à l'extraction d'huiles végétales fixes douces (non compris les farines de graines et de fruits oléagineux		(13/)	
	222.1		Arachides non grillées, décortiquées ou non	12.01A	221.1	111
	222.2		Fèves de soja	12.01D	221.4	111
	222.3		Graines de coton	12.01F	221.6	111
	222.4		Graines de tournesol	12.01H		111
	222.5		Graines de sésame	12.01I	(14/)	111
	222.6		Graines de navette et de colza	12.01J		111
223			Graines et fruits oléagineux, même concassés, servant normalement à l'extraction d'autres huiles fixes (y compris les farines de graines et de fruits oléagineux, non déshuilées)		(13/)	
	223.1		Coprah	12.01B	221.2	111
	223.2		Noix et amandes de palmiste	12.01C	221.3	111
	223.4		Graines de lin	12.01E	221.5	21
	223.5		Graines de ricin	12.01G	221.7	21
	223.8		Graines et fruits oléagineux, n.d.a.	12.01K	(14/)	21
	223.9		Farines de graines et de fruits oléagineux, non déshuilées, à l'exclusion de la farine de moutarde	12.02	221.9	121
			DIVISION 23. CAOUTCHOUC BRUT (Y COMPRIS LE CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE ET LE CAOUTCHOUC REGENERE)			
232			Latex de caoutchouc naturel; caoutchouc naturel et gommes naturelles analogues		(15/)	
	232.0		Latex de caoutchouc naturel; caoutchouc naturel et gommes naturelles analogues		231.1	
		232.01	Latex de caoutchouc naturel, même additionné de latex de caoutchouc synthétique; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé	40.01A		21
		232.02	Caoutchouc naturel autre que le latex	40.01B		21
		232.03	Balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues	40.01C		21
233			Latex de caoutchouc synthétique; caoutchouc synthétique et caoutchouc régénéré; déchets et débris d'ouvrages en caoutchouc non durci		(15/)	
	233.1		Latex de caoutchouc synthétique; caoutchouc synthétique; factice pour caoutchouc dérivé des huiles		231.2	
		233.11	Latex de polybutadiène-styrène, même prévulcanisé	40.02A		22
		233.12	Autres latex de caoutchouc synthétique, même prévulcanisés	40.02B		22
		233.13	Polybutadiène (BR)	40.02C		22
		233.14	Polychlorobutadiène (CR)	40.02D		22
		233.15	Polybutadiène-styrène (SBR)	40.02E		22
		233.16	Caoutchouc butyle (IIR)	40.02F		22
		233.19	Autres caoutchouc synthétiques; factice pour caoutchouc dérivé des huiles	40.02G		22
	233.2		Caoutchouc régénéré; déchets et débris d'ouvrages en caoutchouc non durci			
		233.21	Caoutchouc régénéré	40.03	231.3	21
		233.22	Déchets et rognures de caoutchouc non durci; débris d'ouvrages en caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc; caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets ou de débris de caoutchouc non durci	40.04	231.4	21
			DIVISON 24. LIEGE ET BOIS			
244			Liège naturel brut et déchets (y compris le liège naturel en blocs ou en feuilles)		244	
	244.0		Liège naturel brut et déchets (y compris le liège naturel en blocs ou en feuilles)		244.0	
		244.01	Liège naturel brut et déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé	45.01	244.01	21
		244.02	Cubes, plaques, feuilles et bandes en liège naturel, y compris les cubes ou carrés pour la fabrication des bouchons	45.02	244.02	22
245			Bois de chauffage (à l'exclusion des déchets de bois) et charbon de bois			
	245.0		Bois de chauffage (à l'exclusion des déchets de bois) et charbon de bois			
		245.01	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles ou fagots (à l'exclusion des déchets de bois)	44.01A	(16/)	31
		245.02	Charbon de bois (y compris le charbon de coques et de noix), même aggloméré	44.02	241.2	322
246			Bois de trituration (y compris les plaquettes et les déchets de bois)			
	246.0		Bois de trituration (y compris les plaquettes et les déchets de bois)			
		246.01	Bois de trituration en rondins ou refendus en quartiers 17/	44.03A	242.1	21
		246.02	Bois de trituration sous forme de plaquettes ou de particules	44.09A	(18/)	21
		246.03	Déchets de bois (y compris les sciures)	44.01B	(16/)	21

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondance de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
247			Autres bois bruts ou simplement équarris		(17/)	
	247.1		Bois de conifères pour sciage ou placage		242.2	
		247.11	---- bruts, même écorcés ou simplement dégrossis	44.03B	242.21	21
		247.12	---- simplement équarris	44.04A	242.22	21
	247.2		Bois autres que de conifères, pour sciage ou placage		242.3	
		247.21	---- bruts, même écorcés ou simplement dégrossis	44.03C	242.31	21
		247.22	---- simplement équarris	44.04B	242.32	21
	247.9		Poteaux de mines, étais, pieux, poteaux et autres bois bruts, n.d.a.	44.03D	242.4 242.9	21
248			Bois, simplement travaillés, et traverses en bois pour voies ferrées		243	
	248.1		Traverses en bois pour voies ferrées	44.07	243.1	22
	248.2		Bois de conifères, sciés, rabotés, rainés, languetés, etc.		243.2	
		248.21	Bois de conifères, simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 5mm	44.05A	243.21	22
		248.22	Bois de conifères (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées), rabotés, rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires	44.13A	243.22	22
	248.3		Bois autres que de conifères, sciés, rabotés, rainés, languetés, etc.		243.3	
		248.31	Bois autres que de conifères simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 5 mm	44.05B	243.31	22
		248.32	Bois autres que de conifères (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées), rabotés, rainés, bouvetés, languetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires	44.13B	243.32	22
			DIVISION 25. PATES A PAPIERS ET DECHETS DE PAPIER			
251			Pâtes à papier et déchets de papier		251	
	251.1		Déchets de papier et de carton; vieux ouvrages de papier et de carton exclusivement utilisables pour la fabrication du papier	47.02	251.1	21
	251.2		Pâtes mécaniques de bois	47.01A	251.2	22
	251.6		Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	47.01B	251.6	22
	251.7		Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate		251.7	
		251.71	---- écrues	47.01C	251.71	22
		251.72	---- blanchies ou mi-blanchies (autres que les pâtes à dissoudre)	47.01D	251.72	22
	251.8		Pâtes chimiques de bois au bisulfite		251.8	
		251.81	---- écrues	47.01E	251.81	22
		251.82	---- blanchies ou mi-blanchies (autres que les pâtes à dissoudre)	47.01F	251.82	22
	251.9		Autres pâtes de cellulose			
		251.91	Pâtes mi-chimiques de bois	47.01G	251.9	22
		251.92	Pâtes autres que de bois	47.01H	251.5	22
			DIVISION 26. FIBRES TEXTILES [A L'EXCEPTION DES LAINES EN RUBANS (TOPS)] ET LEURS DECHETS, NON TRANSFORMES EN FILS OU EN TISSUS			
261			Soie		261	
	261.3		Soie grège (non moulinée)	50.02	261.3	22
	261.4		Cocons de ver à soie propres au dévidage et déchets de soie (y compris les cocons de ver à soie non dévidables et les effilochés); bourre, bourrettes et blousses			
		261.41	Cocons de ver à soie propres au dévidage	50.01	261.1	21
		261.42	Déchets de soie (y compris les cocons de vers à soie non dévidables et les effilochés); bourre, bourrette et blousses	50.03	261.2	21
263			Coton		263	
	263.1		Coton (non compris les linters) en masse	55.01	263.1	21
	263.2		Linters de coton	55.02	263.2	21
	263.3		Déchets de coton (y compris les effilochés) non peignés ni cardés	55.03	263.3	21
	263.4		Coton cardé ou peigné	55.04	263.4	22
264			Jute et autres fibres textiles libériennes, n.d.a., bruts, décortiqués ou autrement traités mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les effilochés)			
	264.0		Jute et autres fibres textiles libériennes, n.d.a., bruts, décortiqués ou autrement traités mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les effilochés)	57.03	(19/)	21
265			Fibres végétales (autres que le coton et le jute)			
	265.1		Lin et ramie, étoupes et déchets de lin ou de ramie (y compris les effilochés)			
		265.11	Lin brut ou roui	54.01A		21
		265.12	Lin brisé, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé	54.01B	265.1	22
		265.13	Etoupes et déchets de lin (y compris les effilochés)	54.01C		21
		265.14	Ramie brute, décortiquée, dégommée, peignée ou autrement traitée, mais non filée; étoupes et déchets de ramie (y compris les effilochés)	54.02	265.3	21
	265.2		Chanvre ("Cannabis sativa") brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité mais non filé; étoupes et déchets, de chanvre (y compris les effilochés)	57.01	265.2	21
	265.4		Sisal et autres fibres de la famille des agaves, bruts ou travaillés, mais non filés; déchets de ces fibres (y compris les effilochés)	57.04A	265.4	21
	265.5		Abaca (chanvre de Manille ou "Musa textilis") brut, en filasse ou travaillé, mais non filé; étoupes et déchets, d'abaca (y compris les effilochés)	57.02	265.5	21

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	265.9		Fibres textiles végétales, n.d.a., et déchets de ces fibres		(20/)	
		265.91	Fibres de coco (coir) et leurs déchets (y compris les effilochés)	57.04B		21
		265.99	Autres fibres textiles végétales, n.d.a., brutes ou travaillées, mais non filées; déchets de ces fibres (y compris les effilochés)	57.04C		21
266			Fibres synthétiques de longueur suffisante pour pouvoir être filées 21/		266.2	
	266.5		Fibres textiles synthétiques discontinues en masse		266.21	
		266.51	---- en polyamides	56.01A		22
		266.52	---- en polyesters	56.01B		22
		266.53	---- acryliques	56.01C		22
		266.59	---- autres qu'en polyamides, en polyesters et acryliques	56.01D		22
	266.6		Câbles pour discontinus en fibres textiles synthétiques		266.22	
		266.61	---- de fibres en polyamides	56.02A		22
		266.62	---- de fibres en polyesters	56.02B		22
		266.63	---- de fibres acryliques	56.02C		22
		266.69	---- d'autres fibres textiles synthétiques	56.02D		22
	266.7		Fibres textiles synthétiques discontinues et déchets de fibres textiles synthétiques (continues ou discontinues), cardés, peignés ou autrement préparés pour la filature		266.23	
		266.71	---- en polyamides	56.04A		22
		266.72	---- en polyesters	56.04B		22
		266.73	---- acryliques	56.04C		22
		266.79	---- autres qu'en polyamides, en polyesters et acryliques	56.04D		22
267			Autres fibres textiles synthétiques et artificielles de longueur suffisante pour pouvoir être filées et déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles, n.d.a. 21/		266.3 266.4	
	267.1		Fibres textiles artificielles de longueur suffisante pour pouvoir être filées		266.3	
		267.11	Fibres textiles artificielles discontinues en masse	56.01E	266.31	22
		267.12	Câbles pour discontinus en fibres textiles artificielles	56.02E	266.32	22
		267.13	Fibres textiles artificielles discontinues et déchets de fibres textiles artificielles (continues ou discontinues), cardés, peignés ou autrement préparés pour la filature	56.04E	266.33	22
	267.2		Déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues ou discontinues) en masse, y compris les déchets de fils et les effilochés		266.4	
		267.21	---- de fibres textiles synthétiques	56.03A		21
		267.22	---- de fibres textiles artificielles	56.03B		21
268			Laines et poils fins ou grossiers [non compris les rubans de laine peignée, enroulés en boules (tops)]		(22/)	
	268.1		Laines en suint ou lavées à dos	53.01A	262.1	21
	268.2		Laine dégraissée, blanchie, teinte ou non teinte, en masse	53.01B	262.2	21
	268.3		Poils fins en masse	53.02A	262.3	21
	268.5		Crins et autres poils grossiers, en masse		262.5	
		268.51	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support en autres matières	05.03	262.51	21
		268.59	Autres poils grossiers en masse	53.02B	262.59	21
	268.6		Déchets de laine et de poils (fins ou grossiers), n.d.a. (y compris les effilochés)		262.9	
		268.61	Déchets de laine et de poils (fins ou grossiers), n.d.a. (à l'exclusion des effilochés)	53.03	262.9	21
		268.62	Effilochés de laine et de poils (fins ou grossiers)	53.04	262.6	21
	268.7		Laine et poils (fins ou grossiers) cardés ou peignés [à l'exclusion des rubans de laine peignée, enroulés en boules (tops)]	53.05B	262.7	22
269			Friperie, drilles et chiffons		267	
	269.0		Friperie, drilles et chiffons		267.0	
		269.01	Articles et accessoires d'habillement, couvertures, linge de maison et articles d'ameublement (autres que les articles visés à la position 658.91 et aux sous-groupes ou positions 659.2 à 659.62), en matières textiles, chaussures et coiffures en toutes matières, portant des traces appréciables d'usage et présentés en vrac ou en balles, sacs ou conditionnements similaires	63.01	267.01	21
		269.02	Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage	63.02	267.02	21
			DIVISION 27. ENGRAIS BRUTS ET MINERAUX BRUTS (A L'EXCEPTION DU CHARBON, DU PETROLE ET DES PIERRES PRECIEUSES)			
271			Engrais bruts		271	
	271.1		Guano et autres engrais naturels d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux, mais non élaborés chimiquement	31.01	271.1	21
	271.2		Nitrate de sodium naturel d'une teneur en azote inférieure ou égale à 16,3 p. 100 en poids	31.02A	271.2	21
	271.3		Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels, apatite et craies phosphatées		271.3	
		271.31	---- non moulus	25.10A		21
		271.32	---- moulus	25.10B		21
	271.4		Sels de potassium naturels bruts	31.04A	271.4	21

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
273			Pierres, sables et graviers		273	
	273.1		Pierres de taille et de construction (pierre d'échantillon), brutes, dégrossies ou simplement débitées par sciage		273.1	
		273.11	Ardoise, brute, refendue, dégrossie ou simplement débitée par sciage	25.14	273.11	21
		273.12	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5, et albâtre bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage	25.15	273.12	21
		273.13	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage	25.16	273.13	21
	273.2		Gypse, plâtres, castines et pierres à chaux ou à ciment		273.2	
		273.22	Castines et pierres à chaux ou à ciment	25.21	273.22	21
		273.23	Gypse et anhydrite	25.20A		21
		273.24	Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, mais à l'exclusion des plâtres spécialement préparés pour l'art dentaire	25.20B	273.21	22
	273.3		Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'exclusion des sables métallifères relevant de la Division 28)	25.05	273.3	21
	273.4		Cailloux et pierres concassées (même traités thermiquement), graviers, macadam et tarmacadam, des types généralement utilisés pour le bétonnage et pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts; silex et galets, même traités thermiquement; granulés et éclats (même traités thermiquement) et poudres des pierres des positions 273.12 et 273.13	25.17	273.4	21
274			Soufre et pyrites de fer non grillées		274	
	274.1		Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal	25.03	274.1	21
	274.2		Pyrites de fer non grillées	25.02	274.2	21
277			Abrasifs naturels, n.d.a. (y compris les diamants industriels)			
	277.1		Diamants triés industriels, même travaillés	71.02B	275.1	21
	277.2		Abrasifs naturels, n.d.a.		(23/)	
		277.21	Egrisés et poudres de pierres gemmes et de pierres synthétiques	71.04	275.21	21
		277.22	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement	25.13	275.23	21
278			Autres minéraux bruts		276 275.22	
	278.2		Argile et autres minéraux réfractaires, n.d.a.		276.2	
		278.21	Argiles (kaolin, bentonite, etc.), à l'exclusion des argiles expansées de la position 663.5, andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte et de dinas	25.07	276.21	21
		278.22	Graphite naturel	25.04	276.22	21
		278.23	Dolomie, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage; dolomie, même frittée ou calcinée; pisé de dolomie	25.18	276.23	21
		278.24	Carbonate de magnésium naturel (magnésite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de magnésium	25.19	276.24	21
	278.3		Sel gemme, sel de saline, sel marin, sel préparé pour la table; chlorure de sodium pur; eaux mères de salines; eau de mer	25.01	276.3	21
	278.4		Amiante (asbeste)	25.24	276.4	21
	278.5		Quartz, mica, feldspath, spath fluor, cryolithe et chiolithe		276.5	
		278.51	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, brutes, dégrossies ou simplement débitées par sciage	25.06	276.51	21
		278.52	Mica [y compris le mica clivé en lamelles irrégulières ("splittings") et les déchets de mica]	25.26	276.52	21
		278.53	Cryolithe et chiolithe naturelles	25.28	276.53	21
		278.54	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor	25.31	276.54	21
	278.6		Scories, laitiers, battitures et autres déchets similaires, n.d.a.		276.6	
		278.61	Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer et de l'acier	26.02	276.61	21
		278.62	Scories et cendres (y compris les cendres de varech), n.d.a.	26.04	276.62	21
	278.9		Minéraux bruts, n.d.a.		275.22 276.1 276.9	
		278.91	Craie	25.08	276.91	21
		278.92	Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum	25.11	276.93	21
		278.93	Stéatite naturelle, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage; talc	25.27	276.95	21
		278.94	Borates naturels bruts et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 p. 100 de BO_3H_3 sur produit sec	25.30	276.97	21
		278.95	Farines siliceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues (kieselgur, tripolite, diatomite, etc.) d'une densité apparente inférieure ou égale à 1, même calcinées 23/	25.12	275.22	21
		278.96	Bitumes naturels et asphaltes naturels; schistes et sables bitumineux; roches asphaltiques	27.15	276.1	21
		278.99	Matières minérales, n.d.a.			21
		278.99[a]	Terres colorantes, même calcinées ou mélangées entre elles; oxydes de fer micacés naturels	[25.09]	276.92	
		278.99[b]	Ecume de mer naturelles (même en morceaux polis) et ambre (succin) naturel; écume de mer et ambre reconstitués, en plaquettes, baguettes, bâtons et formes similaires, simplement moulés; jais	[25.25]	276.94	
		278.99[c]	Sulfures d'arsenic naturels	[25.29]	276.96	
		278.99[d]	Carbonate de strontium (strontianite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de strontium; matières minérales n.d.a.; débris et tessons de poterie	25.32	276.99	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 28. MINERAIS METALLIFERES ET DECHETS DE METAUX			
281			Minerais de fer et concentrés		281	
	281.4		Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites), même agglomérées	26.01A	281.4	21
	281.5		Minerais de fer, même enrichis, non agglomérés	26.01B	281.3	21
	281.6		Minerais de fer agglomérés ("sinters", "pellets", briquettes, etc.)	26.01C		21
282			Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer ou d'acier		282	
	282.0		Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer ou d'acier		282.0	
		282.01	---- de fonte	73.03A		21
		282.02	---- d'aciers alliés	73.03B		21
		282.09	---- de fer ou d'autres aciers	73.03C		21
286			Minerais d'uranium et de thorium, même enrichis		286	
	286.0		Minerais d'uranium et de thorium, même enrichis	26.01N	286.0	21
287			Minerais de métaux communs, même enrichis, n.d.a.			
	287.1		Minerais de cuivre, même enrichis; mattes de cuivre; cuivre de cément			
		287.11	Minerais de cuivre, même enrichis	26.01D	283.11	21
		287.12	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)	74.01A	(24/)	22
	287.2		Minerais de nickel, même enrichis (y compris les mattes de nickel, "sinters" de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel)		283.2	
		287.21	Minerais de nickel, même enrichis	26.01E	283.21	21
		287.22	Mattes, "sinters" et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	75.01A	283.22	22
	287.3		Minerais d'aluminium, même enrichis (y compris l'alumine)			
		287.31	Minerais d'aluminium, même enrichis	26.01F	283.3	21
		287.32	Alumine (oxyde d'aluminium)	28.20A	(25/)	22
	287.4		Minerais de plomb, même enrichis	26.01G	283.4	21
	287.5		Minerais de zinc, même enrichis	26.01H	283.5	21
	287.6		Minerais d'étain, même enrichis	26.01I	283.6	21
	287.7		Minerais de manganèse, même enrichis (y compris les minerais de fer manganésifères d'une teneur en manganèse de 20 p. 100 ou plus en poids)	26.01J	283.7	21
	287.9		Minerais d'autres métaux communs non ferreux, même enrichis		283.9	
		287.91	Minerais de chrome, même enrichis	26.01K	283.91	21
		287.92	Minerais de tungstène (ou de wolfam), même enrichis	26.01L	283.92	21
		287.93	Minerais de molybdène, de niobium, de tantale, de titane, de vanadium et de zirconium, même enrichis 26/	26.01M	283.93	21
		287.99	Autres minerais de métaux communs non ferreux, même enrichis, n.d.a. 26/	26.01Ø	283.99	21
288			Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.		(27/)	
	288.1		Cendres et résidus (autres que ceux de la position 278.61), contenant du métal ou des composés métalliques	26.03	284.01	21
	288.2		Autres déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.			
		288.21	Déchets et débris de cuivre	74.01B	284.02	21
		288.22	Déchets et débris de nickel	75.01B	284.03	21
		288.23	Déchets et débris d'aluminium	76.01A	284.04	21
		288.24	Déchets et débris de plomb	78.01A	284.06	21
		288.25	Déchets et débris de zinc (à l'exclusion de la poussière de zinc)	79.01A	284.07	21
		288.26	Déchets et débris d'étain	80.01A	284.09	21
289			Minerais des métaux précieux, même enrichis; cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux (à l'exclusion de l'or)			
	289.0		Minerais des métaux précieux, même enrichis; cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux (à l'exclusion de l'or)			
		289.01	Minerais des métaux précieux, même enrichis	26.01P	(28/)	21
		289.02	Cendres d'orfèvre (à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant seulement de l'or), débris et déchets de métaux précieux (sauf l'or)	71.11B	285.02	21
			DIVISION 29. MATIERES BRUTES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE, N.D.A.			
291			Matières brutes d'origine animale, n.d.a.			
	291.1		Os, cornes, ivoires, sabots, ongles, corail, coquillages et produits similaires		291.1	
		291.11	Os (y compris ceux des baleines, phoques et des autres vertébrés aquatiques à système respiratoire) et cornillons, bruts, dégraissés ou simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou bien dégélatinés; poudres et déchets de ces matières	05.08	291.11	21
		291.15	Corail et similaires, bruts ou simplement préparés, mais non travaillés; coquillages vides bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme; poudres et déchets de coquillages vides	05.12	291.15	21
		291.16	Ivoire, écaille de tortue, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme (y compris les déchets et poudres); fanons de baleine et d'animaux similaires, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme (y compris les barbes et déchets)			21
		291.16[a]	Cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les déchets et poudres; fanons de baleine et d'animaux similaires, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les barbes et déchets	05.09	291.12	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondance de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		291.16[b]	Ivoire brut ou simplement préparé, mais non découpé en forme; poudres et déchets	[05.10]	291.13	
		291.16[c]	Ecaille de tortue (carapaces, feuilles détachées) brute ou simplement préparée, mais non découpée en forme; onglons, rognures et déchets	[05.11]	291.14	
	291.9		Autres matières d'origine animale, n.d.a.			
		291.91	Cheveux bruts, même lavés et dégraissés; déchets de cheveux	05.01	291.91	21
		291.92	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces soies et poils	05.02	291.92	21
		291.93	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons	05.04	291.93	21
		291.94	Déchets de poissons	05.05	291.94	21
		291.96	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes	05.07	291.96	21
		291.97	Eponges naturelles	05.13	291.97	21
		291.98	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides et bile, même séchées; substances animales utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	05.14	291.98	21
		291.99	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts impropres à la consommation humaine		(29/)	21
		291.99[a]	Tendons et nerfs; rognures et autres déchets similaires de peaux non tannées	[05.06]	291.95	
		291.99[b]	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts impropres à la consommation humaine	05.15		
292			Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.		292	
	292.2		Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes-résines, résines et baumes naturels	13.02	292.2	21
	292.3		Matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie (osiers, roseaux, bambous, rotins, joncs, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et similaires)	14.01	292.3	21
	292.4		Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides et similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés	12.07	292.4	21
	292.5		Graines, spores et fruits à ensemencer, n.d.a.	12.03	292.5	21
	292.6		Bulbes, tubercules et rhizomes de plantes à fleurs ou à feuillage; boutures, greffons, arbres et autres plantes vivantes		292.6	
		292.61	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes en repos végétatif, en végétation ou en fleur	06.01	292.61	21
		292.69	Autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons	06.02	292.69	21
	292.7		Fleurs et feuillages coupés		292.7	
		292.71	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	06.03	292.71	63
		292.72	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés, à l'exclusion des fleurs et boutons de la position 292.71	06.04	292.72	63
	292.9		Autres matières d'origine végétale, n.d.a.		{292.1 {292.9	
		292.91	Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux	13.03	292.91	21
		292.92	Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support en autres matières	14.02	292.92	21
		292.93	Matières végétales employées principalement pour la fabrication des balais et des brosses (sorgho, piassava, chiendent, istle et similaires), même en torsades ou en faisceaux	14.03	292.93	21
		292.96	Matières végétales et produits d'origine végétale, n.d.a.			21
		292.98[a]	Grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier-doum et similaires), à tailler	[14.04]	292.94	
		292.98[b]	Matières premières végétales pour la teinture ou le tannage	[13.01]	292.1	
		292.98[c]	Produits d'origine végétale, n.d.a.	14.05	292.99	
SECTION 3.	COMBUSTIBLES MINERAUX, LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES					
			DIVISION 32. HOUILLES, COKES ET BRIQUETTES			
322			Houilles, lignites et tourbe		(30/)	
	322.1		Anthracite, même pulvérisé, à l'exclusion des agglomérés	27.01A	321.4	31
	322.2		Autres houilles, même pulvérisées, à l'exclusion des agglomérés	27.01B		31
	322.3		Lignites, même pulvérisés, à l'exclusion des agglomérés	27.02A	(31/)	31
	322.4		Tourbe, même comprimée en balles, à l'exclusion des agglomérés	27.03A	(32/)	21

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
323			Briquettes; cokes et semi-cokes de houille, de lignite et de tourbe; charbon de cornue		(30/)	
	323.1		Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille, du lignite ou de la tourbe			
		323.11	Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	27.01C	321.5	322
		323.12	Agglomérés de lignite	27.02B	(31/)	322
		323.13	Agglomérés de tourbe	27.03B	(32/)	322
	323.2		Cokes et semi-cokes (y compris semi-coke en poudre) de houille, de lignite et de tourbe, agglomérés ou non; charbon de cornue			
		323.21	Cokes et semi-cokes (y compris semi-coke en poudre) de houille, agglomérés ou non; charbon de cornue			322
		323.21[a]	Charbon de cornue	[27.05]	513.28	
		323.21[b]	Cokes et semi-cokes (y compris semi-coke en poudre) de houille, agglomérés ou non	27.04A	321.8	322
		323.22	Cokes et semi-cokes (y compris semi-coke en poudre) de lignite et de tourbe, agglomérés ou non	27.04B		
			DIVISION 33. PETROLE ET PRODUITS DERIVES DU PETROLE ET PRODUITS CONNEXES			
333			Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux		331.01	
	333.0		Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	27.09		31
334			Produits raffinés du pétrole			
	334.1		Essences pour moteurs et autres huiles légères			
		334.11	Essences pour moteurs, y compris les essences d'aviation	27.10A	(33/)	321
		334.12	Carburéacteurs type essence	27.10B	(34/)	322
		334.19	Autres huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations, n.d.a., contenant en poids une proportion d'huile légère de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à 70 p. 100 et dont ces huiles constituent l'élément de base	27.10C	(33/)	322
	334.2		Pétroles lampants et autres huiles moyennes		(34/)	
		334.21	Pétroles lampants, y compris les carburéacteurs type pétrole lampant	27.10D		322
		334.29	Autres huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations, n.d.a., contenant en poids une proportion d'huile moyenne de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à 70 p. 100 et dont ces huiles constituent l'élément de base	27.10E		322
	334.3		Gas oils	27.10F	332.3	322
	334.4		Fuel oils, n.d.a.	27.10G	331.02 332.4	322
	334.5		Huiles lubrifiantes, autres huiles lourdes et préparations, n.d.a., de pétrole ou de minéraux bitumineux		332.5 332.91	
		334.51	Huiles lubrifiantes et autres huiles lourdes de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes), et préparations, n.d.a., contenant en poids une proportion d'huile lourde de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à 70 p. 100 et dont ces huiles constituent l'élément de base	27.10H	332.51 332.91	322
		334.52	Préparations lubrifiantes et préparations du genre de celles utilisées pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant en poids 70 p. 100 ou plus d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	34.03	332.52	322
335			Produits résiduels du pétrole, n.d.a., et produits connexes			
	335.1		Vaseline et cires minérales		332.6	
		335.11	Vaseline (pétrolatum)	27.12	332.61	22
		335.12	Paraffine, cires de pétrole ou de minéraux bitumineux, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, résidus paraffineux ("gatsch, slack wax", etc.), même colorés	27.13	332.62	22
	335.2		Goudrons minéraux et produits provenant de leur distillation (y compris les produits analogues obtenus par la cyclisation du pétrole ou par tout autre procédé)			
		335.21	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, y compris les goudrons minéraux étêtés et les goudrons minéraux reconstitués	27.06	521.1	22
		335.22	Benzols	27.07A		22
		335.23	Toluols	27.07B		22
		335.24	Xylols	27.07C	521.4	22
		335.25	Huiles et autres produits, n.d.a., provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues obtenus par distillation de goudrons de houille de basse température ou d'autres goudrons minéraux, par la cyclisation du pétrole ou par tout autre procédé	27.07D		22
	335.3		Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux			
		335.31	Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	27.08A	332.92	22
		335.32	Coke de brai	27.08B	332.93	22
	335.4		Bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.			
		335.41	Bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	27.14B	332.95	22
		335.42	Coke de pétrole	27.14A	332.94	22
		335.43	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, "cut-backs", etc.)	27.16	332.96	22

Voir les notes à la fin de la classification

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 34. GAZ NATUREL ET GAZ MANUFACTURE			
341			Gaz naturel et gaz manufacturé		341	
	341.3		Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a., à l'état liquéfié			
		341.31	Propane et butane liquéfiés	27.11A		322
		341.39	Hydrocarbures gazeux liquéfiés, n.d.a.	27.11B	341.1	322
	341.4		Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, n.d.a., à l'état gazeux	27.11C		31
	341.5		**Gaz d'éclairage, gaz pauvre et gaz à l'eau**	27.05bis	341.2	322
			DIVISION 35. ENERGIE ELECTRIQUE			
351			Energie électrique		351	
	351.0		Energie électrique	27.17	351.0	322
SECTION 4.	HUILES, GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE					
			DIVISION 41. HUILES ET GRAISSES D'ORIGINE ANIMALE			
411			Huiles et graisses d'origine animale			
	411.1		Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées		411.1	
		411.11	Huiles de foies de poissons	15.04A		22
		411.12	Autres huiles et graisses de poissons (à l'exclusion des huiles de foies de poissons)	15.04B		121
		411.13	Huiles et graisses de mammifères marins	15.04C		121
	411.3		Huiles, graisses et corps gras d'origine animale, n.d.a.		(35/)	
		411.31	Lard, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardé), graisse de porc et graisse de volailles non pressées ni fondues, ni extraites à l'aide de solvants, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés	02.05	411.31	121
		411.32	Suifs (des espèces bovine, ovine et caprine) bruts, fondus ou extraits à l'aide de solvants, **y compris les suifs dits** "premiers jus"	15.02	411.32	22
		411.33	Stéarine solaire; oléo-stéarine; huile de saindoux et oléo-margarine non émulsionnée, **sans mélange ni aucune** préparation	15.03	411.33	22
		411.34	Graisses de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	15.05	411.34	22
		411.39	Graisses et huiles animales, n.d.a. (huile de pied de boeuf, graisses d'os, graisses de déchets, etc.)	15.06	411.39	22
			DIVISION 42. HUILES VEGETALES FIXES			
423			Huiles végétales fixes, douces, brutes, épurées ou raffinées			
	423.2		Huile de soja	15.07A	421.2	121
	423.3		Huile de coton	15.07B	421.3	121
	423.4		Huile d'arachide	15.07C	421.4	121
	423.5		Huile d'olive	15.07D	421.5	122
	423.6		Huile de tournesol	15.07E	421.6	122
	423.9		Autres huiles végétales fixes, douces			
		423.91	Huiles de navette, de colza et de moutarde	15.07F	421.7	121
		423.92	Huile de sésame	15.07L	(36/)	122
424			Autres huiles végétales fixes			
	424.1		Huile de lin	15.07G	422.1	22
	424.2		Huile de palme	15.07H	422.2	121
	424.3		Huile de noix de coco (coprah)	15.07I	422.3	121
	424.4		Huile de palmiste	15.07J	422.4	121
	424.5		Huile de ricin	15.07K	422.5	22
	424.9		Huiles végétales fixes, n.d.a.	15.07M	(36/)	22
			DIVISION 43. HUILES ET GRAISSES ANIMALES ET VEGETALES, PREPAREES, ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE ET VEGETALE			
431			Huiles et graisses animales et végétales, préparées, et cires d'origine animale et végétale		411.35 431	
	431.1		Huiles animales ou végétales cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées	15.08	431.1	22
	431.2		Huiles et graisses animales ou végétales partiellement ou totalement hydrogénées et huiles et graisses animales ou végétales solidifiées ou durcies par tout autre procédé, même raffinées, mais non préparées	15.12	431.2	121
	431.3		Acides gras industriels, huiles acides et résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales; dégras		411.35 431.3	
		431.31	Acides gras industriels; huiles acides de raffinage	15.10A	431.31	22
		431.33	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales; dégras			21
		431.33[a]	Dégras	[15.09]	411.35	
		431.33[b]	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	15.17	431.32	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	431.4		Cires d'origine animale ou végétale		431.4	
		431.43	Cires végétales, même artificiellement colorées	15.16	431.43	22
		431.44	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré; cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées			22
		431.44[a]	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré	[15.14]	431.41	
		431.44[b]	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées	15.15	431.42	
SECTION 5.	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES, N.D.A.					
			DIVISION 51. PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES		(37/)	
511			Hydrocarbures, n.d.a. et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés et nitrosés 38/		512.1	
	511.1		Hydrocarbures acycliques		(39/)	
		511.11	Ethylène	29.01A		22
		511.12	Propylène	29.01B		22
		511.13	Butylènes, butadiènes et méthylbutadiènes	29.01C		22
		511.19	Autres hydrocarbures acycliques	29.01D		22
	511.2		Hydrocarbures cycliques			
		511.21	Cyclohexane	29.01E		22
		511.22	Benzène, chimiquement ou commercialement pur	29.01F	(39/)	22
		511.23	Toluène, chimiquement ou commercialement pur	29.01G		22
		511.24	Xylènes, chimiquement ou commercialement purs	29.01H		22
		511.25	Styrène	29.01I	512.11	22
		511.26	Ethylbenzène	29.01J	(39/)	22
		511.29	Autres hydrocarbures cycliques	29.01K		22
	511.3		Dérivés halogénés des hydrocarbures		512.13	
		511.31	Chlorure de vinyle (monochloroéthylène)	29.02A		22
		511.32	Trichloroéthylène	29.02B		22
		511.33	Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)	29.02C		22
		511.39	Autres dérivés halogénés des hydrocarbures	29.02D		22
	511.4		Dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures	29.03	512.14	22
512			Alcools, phénols, phénols-alcools, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés 38/		512.2	
	512.1		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés			
		512.11	Alcool méthylique (méthanol)	29.04A	512.21	22
		512.12	Alcool propylique et alcool isopropylique (propanols)	29.04B		22
		512.13	Alcools butyliques (butanols)	29.04C		22
		512.14	Alcools octyliques (octanols)	29.04D	(40/)	22
		512.15	Ethylène-glycol (éthanediol)	29.04E		22
		512.16	Alcool éthylique (éthanol) non dénaturé de 80° et plus; alcool éthylique dénaturé de tous titres	22.08	512.24	22
		512.17	Alcools gras industriels	15.10B	512.25	22
		512.18	Glycérine (y compris les eaux et lessives glycérineuses)	15.11	512.26	22
		512.19	Autres alcools acycliques et les dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des alcools acycliques	29.04F	(40/)	22
	512.2		Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.05	512.23	22
	512.3		Phénols et phénols-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés			
		512.34	Phénol (hydroxybenzène), chimiquement pur, et ses sels	29.06A		22
		512.35	Crésols, n.d.a., et leurs sels	29.06B	512.27	22
		512.36	Autres phénols et phénols-alcools	29.06C		22
		512.37	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des phénols et phénols-alcools	29.07	512.28	22
513			Acides carboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés 38/		512.5	
	513.7		Acides monocarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		512.51	
		513.71	Acide acétique et ses sels	29.14A		22
		513.72	Esters de l'acide acétique	29.14B		22
		513.73	Acide méthacrylique, ses sels et ses esters	29.14C		22
		513.79	Autres acides monocarboxyliques, et anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides des acides monocarboxyliques; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits du sous-groupe 513.7	29.14D		22
	513.8		Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		512.52	
		513.81	Anhydride maléique	29.15A		22
		513.82	Anhydride phtalique	29.15B		22
		513.83	Orthophtalates de dioctyle	29.15C		22
		513.84	Esters de l'acide téréphtalique	29.15D		22
		513.89	Acides polycarboxyliques et anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides des acides polycarboxyliques, n.d.a.; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits du sous-groupe 513.8	29.15E		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	513.9		Acides carboxyliques à fonctions alcool, phénol, aldéhyde ou cétone et autres acides carboxyliques à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.16	512.53	22
514			Composés à fonctions azotées		(38/)	
	514.5		Composés à fonction amine	29.22	512.71	22
	514.6		Composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes	29.23	512.72	22
	514.7		Composés à fonction carboxyamide et composés à fonction amide de l'acide carbonique (à l'exclusion de l'urée)	29.25	(41/)	22
	514.8		Autres composés à fonctions azotées			
		514.81	Sels et hydrates d'ammonium quarternaires, y compris les lécithines et autres phospho-aminolipides	29.24	512.73	22
		514.82	Composés à fonction imide des acides carboxyliques (y compris l'imide ortho-sulphobenzoïque et ses sels) ou à fonction imine (y compris l'hexaméthylènetétramine et la triméthylènetrinitramine)	29.26	512.75	22
		514.83	Acrylonitrile	29.27A	512.76	22
		514.84	Autres composés à fonction nitrile	29.27B		22
		514.85	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	29.28	512.77	22
		514.86	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine	29.29	512.78	22
		514.89	Composés à autres fonctions azotées	29.30	512.79	22
515			Composés organo-minéraux et composés hétérocycliques 38/		512.8	
	515.4		Thiocomposés organiques	29.31	512.81	22
	515.5		Autres composés organo-minéraux			
		515.51	Composés organo-mercuriques	29.33	512.83	22
		515.59	Composés organo-minéraux, n.d.a.			22
		515.59[a]	Composés organo-arséniés	[29.32]	512.82	
		515.59[b]	Autres composés organo-minéraux, n.d.a.	29.34	512.84	
	515.6		Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques		512.85	
		515.61	Lactames	29.35A		22
		515.69	Autres composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques	29.35B		22
	515.7		Sulfamides, sultones et sultames			
		515.71	Sulfamides	29.36	512.86	22
		515.72	Sultone et sultames	29.37	512.87	22
516			Autres produits chimiques organiques 38/		512.3 512.4 512.6 512.9	
	516.1		Ethers-oxydes, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, époxydes alpha et bêta, acétals et hémi-acétals, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		512.3	
		516.11	Ethers-oxydes, éthers-oxydes-alcools, éthers-oxydes-phénols, éthers-oxydes-alcools-phénols, peroxydes d'alcools et peroxydes d'éthers, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.08	512.31	22
		516.12	Acétals, hémi-acétals et acétals et hémi-acétals à fonctions oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.10	512.33	22
		516.13	Oxyde d'éthylène (oxyrane)	29.09A		22
		516.14	Oxyde de propylène	29.09B		22
		516.19	Autres epoxydes, epoxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers (alpha ou bêta); dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers	29.09C	512.32	22
	516.2		Composés à fonction aldéhyde, à fonction cétone ou à fonction quinone		512.4	
		516.21	Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde	29.11	512.41	22
		516.22	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits de la position 516.21	29.12	512.42	22
		516.23	Acétone	29.13A		22
		516.24	Méthyléthylcétone	29.13B		22
		516.29	Autres cétones, cétones-alcools, cétones-phénols, cétones-aldéhydes, quinones, quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres cétones et quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits des positions 516.23, 516.24 et 516.29	29.13C	512.43	22
	516.3		Esters des acides minéraux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		512.6	
		516.31	Esters phosphoriques et leurs sels (y compris les lactophosphates), et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.19	512.63	22
		516.39	Autres esters des acides minéraux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés			22
		516.39[a]	Esters sulfuriques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	[29.17]	512.61	
		516.39[b]	Esters nitreux et nitriques, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	[29.18]	512.62	
		516.39[c]	Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	[29.20]	512.64	
		516.39[d]	Autres esters et acides minéraux (à l'exclusion des esters des acides halogénés) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	29.21	512.69	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	516.9		Produits et composés chimiques organiques, n.d.a.		512.9	
		516.91	Enzymes	29.40	512.91	22
		516.92	Sucres, chimiquement purs (à l'exception du saccharose, du glucose et du lactose); éthers et esters de sucres et leurs sels, n.d.a.	29.43	512.92	22
		516.99	Autres composés organiques	29.45	512.99	22
			DIVISION 52. PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES		(37/)	
522			Produits chimiques inorganiques : éléments, oxydes et sels halogénés		(42/)	
	522.1		Eléments chimiques			
		522.11	Oxygène, azote, hydrogène et gaz rares	28.04A	513.1	22
		522.12	Sélénium, tellure, phosphore, arsenic, silicium et bore	28.04B	513.24	22
		522.13	Chlore	28.01A	513.21	22
		522.14	Fluor, brome et iode	28.01B	513.22	22
		522.15	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	28.02	513.23	22
		522.16	Mercure	28.05A	513.25	22
		522.17	Métaux alcalins et alcalino-terreux; métaux de terres rares, yttrium et scandium, même mélangés ou alliés entre eux	28.05B	513.26	22
		522.18	Carbone, n.d.a. (noirs de carbone notamment)	28.03	513.27	22
	522.2		Acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes		513.3	
		522.21	Acide chlorhydrique; acide chlorosulfurique	28.06	513.31	22
		522.22	Acide sulfurique; oléum	28.08	513.33	22
		522.23	Acide nitrique (azotique); acides sulfonitriques	28.09	513.34	22
		522.24	Anhydride et acides phosphoriques (méta-, ortho- et pyro-)	28.10	513.35	22
		522.25	Acide et anhydride boriques	28.12	513.37	22
		522.29	Autres acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes			22
		522.29[a]	Anhydride sulfureux (bioxyde de soufre)	[28.07]	513.32	
		522.29[b]	Anhydride arsénieux; anhydride et acide arséniques	[28.11]	513.36	
		522.29[c]	Acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes, n.d.a.	28.13	513.39	
	522.3		Dérivés halogénés, oxyhalogénés et sulfurés des métalloïdes		513.4	
		522.31	Chlorures, oxychlorures et autres dérivés halogénés et oxy-halogénés des métalloïdes	28.14	513.41	22
		522.32	Sulfures métalloïdiques, y compris le trisulfure de phosphore	28.15	513.42	22
	522.4		Oxydes métalliques de zinc, de chrome, de manganèse, de fer de cobalt, de titane et de plomb		513.5 513.67	
		522.41	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	28.19	513.51	22
		522.42	Oxydes et hydroxydes de chrome	28.21	513.67	22
		522.43	Oxydes de manganèse	28.22	513.52	22
		522.44	Oxydes et hydroxydes de fer (y compris les terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70 p. 100 et plus de fer combiné, évalué en Fe_2O_3)	28.23	513.53	22
		522.45	Oxydes et hydroxydes (hydrates) de cobalt	28.24	513.54	22
		522.46	Oxydes de titane	28.25	513.55	22
		522.47	Oxydes de plomb, y compris le minium et la mine orange	28.27	513.56	22
	522.5		Autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques		(43/)	
		522.51	Ammoniac liquéfié ou en solution (ammoniaque)	28.16	513.61	22
		522.52	Hydroxyde de sodium (soude caustique) solide	28.17A	513.62	22
		522.53	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse	28.17B		22
		522.54	Hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium et de potassium	28.17C	513.63	22
		522.55	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium, de baryum et de magnésium	28.18	513.64	22
		522.56	Hydroxyde d'aluminium	28.20B	(25/)	22
		522.57	Corindons artificiels	28.20C	513.66	22
		522.59	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques, n.d.a.			22
		522.59[a]	Oxydes d'étain: oxyde stanneux (oxyde brun) et oxyde stannique (anhydride stannique)	[28.26]	513.68	
		522.59[b]	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques, n.d.a.	28.28	513.69	
523			Autres produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux		514	
	523.1		Sels et persels métalliques des acides inorganiques			
		523.11	Fluorures; fluosilicates, fluoborates et autres fluosels	28.29	514.11	22
		523.12	Chlorures et oxychlorures	28.30	514.12	22
		523.13	Chlorites et hypochlorites	28.31	514.13	22
		523.14	Chlorates et perchlorates	28.32	514.14	22
		523.15	Sulfures, y compris les polysulfures	28.35	514.21	22
		523.16	Hydrosulfites, y compris les hydrosulfites stabilisés par des matières organiques; sulfoxylates	28.36	514.22	22
		523.17	Sulfites et hyposulfites	28.37	514.23	22
		523.18	Sulfate neutre, bisulfate et pyrosulfate de sodium	28.38A	514.24	22
		523.19	Autres sulfates et aluns; persulfates	28.38B		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	523.2		Sels et persels métalliques des acides inorganiques (autres que ceux du sous-groupe 523.1)			
		523.21	Nitrites et nitrates	28.39	514.25	22
		523.22	Phosphites, hypophosphites et phosphates	28.40	514.26	22
		523.23	Carbonate neutre de sodium	28.42A	514.28	22
		523.24	Carbonates (à l'exception du carbonate neutre de sodium) et percarbonates, y compris le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium	28.42B	514.29	22
		523.25	Cyanures simples et complexes	28.43	514.31	22
		523.26	Fulminates, cyanates et thiocyanates	28.44	514.32	22
		523.27	Silicates,y compris les silicates de sodium ou de potassium du commerce	28.45	514.33	22
		523.28	Borates et perborates	28.46	514.34	22
		523.29	Sels et persels des acides inorganiques, n.d.a.			22
		523.29[a]	Bromures et oxybromures; bromates et perbromates; hypobromites	[28.33]	514.15	
		523.29[b]	Iodures et oxyiodures; iodates et periodates	[28.34]	514.16	
		523.29[c]	Arsénites et arséniates	[28.41]	514.27	
		523.29[d]	Autres sels et persels des acides inorganiques, à l'exclusion des azotures	28.48	514.36	
	523.3		Sels des acides d'oxydes métalliques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux			
		523.31	Sels des acides d'oxydes métalliques (chromates, permanganates, stannates, etc.)	28.47	514.35	22
		523.32	Métaux précieux à l'état colloïdal; amalgames de métaux précieux; sels et autres composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non	28.49	514.37	22
	523.9		Produits chimiques inorganiques, n.d.a.		514.9	
		523.91	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), y compris l'eau oxygénée solide	28.54	514.92	22
		523.92	Phosphures	28.55	514.93	22
		523.93	Carbures de calcium	28.56A	514.94	22
		523.94	Carbures (à l'exception du carbure de calcium)	28.56B	514.95	22
		523.95	Hydrures, nitrures et azotures, siliciures et borures	28.57	514.96	22
		523.99	Autres composés inorganiques, n.d.a. (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); amalgames autres que de métaux précieux; air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé			22
		523.99[a]	Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé	[28.53]	514.91	
		523.99[b]	Autres composés inorganiques, n.d.a. (y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté et les amalgames autres que de métaux précieux)	28.58	514.99	
524			Matières radioactives et produits associés		515	
	524.1		Eléments chimiques et isotopes, fissiles; autres éléments chimiques radioactifs et isotopes radioactifs; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non; alliages, dispersions et cermets, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques ou organiques	28.50	515.1	22
	524.9		Autres matières radioactives et produits associés			
		524.91	Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux du sous-groupe 524.1; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non	28.51	515.2	22
		524.92	Composés inorganiques ou organiques du thorium, de l'uranium appauvri en U 235 et des métaux de terres rares, de l'yttrium et du scandium, même mélangés entre eux	28.52	515.3	22
			DIVISION 53. PRODUITS POUR TEINTURE ET TANNAGE ET COLORANTS			
531			Matières colorantes organiques synthétiques, etc., indigo naturel et laques colorantes		531	
	531.1		Matières colorantes organiques synthétiques	32.05A	(44/)	22
	531.2		"Luminophores" organiques synthétiques et agents de blanchiment optique fixables sur fibre; indigo naturel et laques colorantes			
		531.21	Produits organiques synthétiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores"; produits des types dits "agents de blanchiment optique" fixables sur fibre; indigo naturel	32.05B	(44/)	22
		531.22	Laques colorantes	32.06	531.02	22
532			Extraits utilisés pour la teinture et le tannage et produits tannants synthétiques		532	
	532.2		Extraits tannants d'origine végétale; tanins (acides tanniques) et leurs dérivés; extraits tinctoriaux d'origine végétale ou animale			
		532.21	Extraits tannants d'origine végétale; tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau, et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés			22
		532.21[a]	Extraits tannants d'origine végétale	32.01	532.4	
		532.21[b]	Tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau, et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	[32.02]	532.5	
		532.22	Matières colorantes d'origine végétale (y compris les extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales végétales, mais à l'exclusion de l'indigo) et matières colorantes d'origine animale	32.04	532.1	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	532.3		Produits tannants organiques synthétiques et produits tannants inorganiques; préparations tannantes contenant ou non des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour tannerie (confits enzymatiques, pancréatiques, bactériens, etc.)	32.03	532.3	22
533			Pigments, peintures, vernis et produits connexes		533	
	533.1		Autres matières colorantes; produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores"	32.07	533.1	22
	533.2		Encres d'imprimerie	32.13A	533.2	22
	533.4		Vernis; peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures; pigments broyés à l'huile de lin, au white spirit, à l'essence de térébenthine, dans un vernis ou dans d'autres milieux, du genre de ceux servant à la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail 45/		533.32	
		533.41	Peintures diluées dans un solvant aqueux, dénommées "peintures-émulsions" ou "peintures dispersions"	32.09A		22
		533.42	Autres peintures et vernis (à l'exclusion des peintures à l'eau); matières de la division 58 en solution, n.d.a.	32.09B		22
		533.43	Pigments broyés dans des milieux du genre de ceux servant à la fabrication de peintures	32.09C		22
		533.44	Peintures à l'eau; feuilles pour le marquage au fer; teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail	32.09D		22
	533.5		Préparations colorantes utilisées pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie, couleurs pour la peinture artistique, siccatifs et mastics		(45/)	
		533.51	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, lustres liquides et préparations similaires pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; engobes; fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	32.08	533.31	22
		533.52	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, couleurs pour modifier les nuances, ou pour l'amusement, en tubes, pots, flacons, godets et présentations similaires, même en pastilles; ces couleurs en assortiments comportant ou non des pinceaux, estompes, godets ou autres accessoires	32.10	533.33	63
		533.53	Siccatifs préparés	32.11	533.34	22
		533.54	Mastics (y compris les mastics et ciments de résine); enduits utilisés en peinture et enduits non réfractaires du genre de ceux utilisés en maçonnerie	32.12	533.35	22
			DIVISION 54. PRODUITS MEDICINAUX ET PHARMACEUTIQUES			
541			Produits médicinaux et pharmaceutiques		541	
	541.1		Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.38	541.1	22
	541.3		Antibiotiques, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7		541.3	
		541.31	Pénicillines et leurs dérivés, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.44A		22
		541.32	Streptomycines et leurs dérivés, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.44B		22
		541.33	Tétracyclines et leurs dérivés, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.44C		22
		541.39	Autres antibiotiques, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.44D		22
	541.4		Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.42	541.4	22
	541.5		Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse; leurs dérivés utilisés principalement comme hormones; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7		541.5	
		541.51	Insuline, non présentée comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.39A		22
		541.52	Hormones du lobe antérieur de l'hypophyse et similaires, non présentées comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.39B		22
		541.53	Hormones cortico-surrénales, non présentées comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.39C		22
		541.59	Autres hormones, dérivés d'hormones et autres stéroïdes, utilisés principalement comme hormones, non présentés comme les médicaments du sous-groupe 541.7	29.39D		22
	541.6		Hétérosides; glandes et autres organes et leurs extraits; sérums, vaccins et produits similaires		541.6	
		541.61	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (présentés ou non comme médicaments)	29.41	541.61	22
		541.62	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques n.d.a.	30.01	541.62	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		541.64	Sérums d'animaux ou de personnes immunisés; vaccins microbiens	30.02A	541.63	22
		541.65	Toxines, cultures de micro-organismes (y compris les ferments, mais à l'exclusion des levures) et autres produits similaires	30.02B		22
	541.7		Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire		541.7	
		541.71	---- contenant des antibiotiques ou leurs dérivés	30.03A		63
		541.72	---- contenant des hormones ou des produits à fonction hormonale, mais ne contenant ni antibiotiques ni dérivés d'antibiotiques	30.03B		63
		541.73	---- contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés mais ne contenant pas d'hormones ni de produits à fonction hormonale et pas d'antibiotiques ni de dérivés d'antibiotiques	30.03C		63
		541.79	---- contenant d'autres substances	30.03D		63
	541.9		Préparations et articles pharmaceutiques autres que les médicaments		541.9	
		541.91	Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadrape, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, n.d.a.	30.04	541.91	63
		541.99	Autres préparations et articles pharmaceutiques	30.05	541.99	22
			DIVISION 55. HUILES ESSENTIELLES ET PRODUITS UTILISES EN PARFUMERIE; PREPARATIONS POUR LA TOILETTE, PRODUITS D'ENTRETIEN ET DETERSIFS			
551			Huiles essentielles, produits utilisés en parfumerie et en confiserie		(46/)	
	551.3		Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes; résinoïdes; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles			22
		551.30[a]	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes, et résinoïdes	33.01	551.1	
		551.30[b]	Sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles	[33.02]	551.21	
		551.30[c]	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération	[33.03]	551.22	
	551.4		Mélanges entre elles de deux ou plusieurs substances odoriférantes, naturelles ou artificielles, et mélanges à base d'une ou plusieurs de ces substances (y compris les simples solutions dans un alcool), constituant des matières de base pour la parfumerie, l'alimentation ou d'autres industries	33.04	551.23	22
553			Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés (à l'exception des savons); eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales		551.24 553	
	553.0		Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés (à l'exception des savons); eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales			63
		553.00[a]	Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales	[33.05]	551.24	
		553.00[b]	Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés, n.d.a.	33.06	553.0	
554			Savons, produits détersifs et produits d'entretien		554	
	554.1		Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en morceaux ou sujets frappés ou en pains (contenant ou non du savon)	34.01	554.1	63
	554.2		Produits organiques tensio-actifs, n.d.a.; préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon, n.d.a.	34.02	554.2	63
	554.3		Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, à l'exclusion des cires préparées de la position 598.31	34.05	554.3	63
			DIVISION 56. ENGRAIS MANUFACTURES			
562			Engrais manufacturés			
	562.1		Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'exception du nitrate de sodium naturel d'une teneur en azote inférieure ou égale à 16,3 p. 100 en poids)		(47/)	
		562.11	Nitrate d'ammonium	31.02B		22
		562.12	Sulfonitrate d'ammonium	31.02C		22
		562.13	Sulfate d'ammonium	31.02D		22
		562.14	Nitrate de calcium d'une teneur en azote inférieure ou égale à 16 p. 100 en poids; nitrate de calcium et de magnésium	31.02E		22
		562.15	Cyanamide calcique d'une teneur en azote inférieure ou égale à 25 p. 100 en poids	31.02F		22
		562.16	Urée	31.02G		22
		562.19	Engrais minéraux ou chimiques azotés, n.d.a.	31.02H		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	562.2		Engrais minéraux ou chimiques phosphatés		561.2	
		562.21	Scories de déphosphoration (scories Thomas)	31.03A	561.21	22
		562.22	Superphosphates	31.03B }	561.29	22
		562.29	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés, n.d.a.	31.03C }		22
	562.3		Engrais minéraux ou chimiques potassiques (à l'exclusion des sels de potassium naturels bruts)		561.3	
		562.31	Chlorure de potassium	31.04B		22
		562.32	Sulfate de potassium d'une teneur en K_2O inférieure ou égale à 52 p. 100 en poids	31.04C		22
		562.39	Engrais minéraux ou chimiques potassiques, n.d.a.	31.04D		22
	562.9		Engrais, n.d.a.		561.9	
		562.91	Engrais, n.d.a., contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium	31.05A		22
		562.92	Engrais, n.d.a., contenant les deux éléments fertilisants : azote et phosphore	31.05B		22
		562.93	Engrais, n.d.a., contenant les deux éléments fertilisants : azote et potassium	31.05C		22
		562.99	Autres engrais, n.d.a.; produits du groupe 562 ou des sous-groupes 271.1, 271.2 et 271.4 présentés soit en tablettes, pastilles et autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 kg	31.05D		22
			DIVISION 57. EXPLOSIFS ET ARTICLES DE PYROTECHNIE			
572			Explosifs et articles de pyrotechnie		(48/)	
	572.1		Poudres à tirer et explosifs préparés		571.1	
		572.11	Poudres à tirer	36.01	571.11	22
		572.12	Explosifs préparés	36.02	571.12	22
	572.2		Mèches, cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs		571.2	22
		572.20[a]	Mèches; cordeaux détonants	[36.03]	571.21	
		572.20[b]	Amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs	36.04	571.22	
	572.3		Articles de pyrotechnie (artifices, pétards, amorces paraffinées, fusées paragrêles et similaires)	36.05	571.3	22
			DIVISION 58. MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES, ETHERS ET ESTERS DE LA CELLULOSE ET RESINES ARTIFICIELLES			
582			Produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones, etc.) 49/		581.1	
	582.1		Phénoplastes			
		582.11	Phénoplastes sous formes primaires	39.01B		22
		582.12	Phénoplastes sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.01C		22
		582.19	Phénoplastes sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01D		22
	582.2		Aminoplastes			
		582.21	Aminoplastes sous formes primaires	39.01E		22
		582.22	Aminoplastes sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.01F		22
		582.29	Aminoplastes sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01G		22
	582.3		Alkydes et autres polyesters			
		582.31	Alkydes et autres polyesters sous formes primaires	39.01H		22
		582.32	Alkydes et autres polyesters sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.01I		22
		582.39	Alkydes et autres polyesters sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01J		22
	582.4		Polyamides			
		582.41	Polyamides sous formes primaires	39.01K		22
		582.42	Polyamides sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.01L		22
		582.49	Polyamides sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01M		22
	582.5		Polyuréthanes			
		582.51	Polyuréthanes sous formes primaires	39.01N		22
		582.59	Polyuréthanes sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01Ø		22
	582.6		Résines époxydes			
		582.61	Résines époxydes sous formes primaires	39.01P		22
		582.69	Résines époxydes sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.01Q		22
	582.7		Silicones	39.01R		22
	582.8		Echangeurs d'ions obtenus par condensation, polycondensation ou polyaddition	39.01A		22
	582.9		Autres produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition	39.01S		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
583			Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène, etc.) 49/		(50/)	
	583.1		Polyéthylène			
		583.11	Polyéthylène sous formes primaires	39.02B		22
		583.12	Polyéthylène sous forme de monofils, tubes obtenus directement en forme, joncs, bâtons et profilés	39.02C		22
		583.13	Polyéthylène sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.02D		22
		583.19	Polyéthylène sous forme de déchets et débris d'ouvrages	39.02E		22
	583.2		Polypropylène			
		583.21	Polypropylène sous formes primaires	39.02F		22
		583.22	Polypropylène sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.02G		22
		583.29	Polypropylène sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.02H		22
	583.3		Polystyrène et ses copolymères			
		583.31	Polystyrène et ses copolymères sous formes primaires	39.02I		22
		583.32	Polystyrène et ses copolymères sous forme de monofils, tubes obtenus directement en forme, joncs, bâtons et profilés	39.02J		22
		583.33	Polystyrène et ses copolymères sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.02K		22
		583.39	Polystyrène et ses copolymères sous forme de déchets et débris d'ouvrages	39.02L		22
	583.4		Chlorure de polyvinyle			
		583.41	Chlorure de polyvinyle sous formes primaires	39.03M		22
		583.42	Chlorure de polyvinyle sous forme de monofils, tubes obtenus directement en forme, joncs, bâtons et profilés	39.03N		22
		583.43	Chlorure de polyvinyle sous forme de plaques, feuilles, pellicules bandes ou lames (à l'exclusion de ceux de la position 893.91)	39.02P		22
		583.49	Chlorure de polyvinyle sous forme de déchets et débris d'ouvrages	39.02Q		22
	583.5		Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle			
		583.51	Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous formes primaires	39.02R		22
		583.52	Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous forme de monofils, tubes obtenus directement en forme, joncs, bâtons et profilés	39.02S		22
		583.53	Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames (à l'exclusion de ceux de la position 893.92)	39.02U		22
		583.59	Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous forme de déchets et débris d'ouvrages	39.02V		22
	583.6		Polymères acryliques, polymères méthacryliques et copolymères acrylométhacryliques			
		583.61	Polymères acryliques, polymères méthacryliques et copolymères acrylométhacryliques sous formes primaires	39.02W		22
		583.62	Polymères acryliques, polymères méthacryliques et copolymères acrylométhacryliques sous forme de plaques, feuilles, pellicules, bandes ou lames	39.02X		22
		583.69	Polymères acryliques, polymères méthacryliques et copolymères acrylométhacryliques sous d'autres formes (y compris les déchets et débris d'ouvrages)	39.02Y		22
	583.7		Acétate de polyvinyle	39.02Z		22
	583.8		Echangeurs d'ions obtenus par polymérisation ou copolymérisation	39.02A		22
	583.9		Autres produits de polymérisation ou de copolymérisation	39.02AA		22
584			Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (celloïdine et collodions, celluloïd, etc.); fibre vulcanisée 49/		581.3	
	584.1		Cellulose régénérée	39.03A		22
	584.2		Nitrates de cellulose			
		584.21	Nitrates de cellulose non plastifiés	39.03B		22
		584.22	Nitrates de cellulose plastifiés	39.03C	(51/)	22
	584.3		Acétates de cellulose			
		584.31	Acétates de cellulose non plastifiés	39.03D		22
		584.32	Acétates de cellulose plastifiés	39.03E		22
	584.9		Autres dérivés chimiques de la cellulose; fibre vulcanisée			
		584.91	Autres dérivés chimiques de la cellulose, non plastifiés	39.03F	(51/)	22
		584.92	Autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés	39.03G		22
		584.93	Fibre vulcanisée	39.03H	581.31	22
585			Autres résines artificielles et matières plastiques 49/		581.9	
	585.1		Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines artificielles obtenues par estérification de résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc.)	39.05	581.92	22
	585.2		Autres matières plastiques artificielles, n.d.a.			
		585.21	Matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc.)	39.04	581.91	22
		585.22	Acide alginique, ses sels et ses esters	39.06A		22
		585.29	Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, n.d.a.; linoxyne	39.06B	581.99	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 59. MATIERES ET PRODUITS CHIMIQUES, N.D.A.			
591			Désinfectants, insecticides, fongicides, herbicides, antirongeurs, antiparasitaires et similaires présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches		599.2	
	591.1		Insecticides présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles	38.11B		22
	591.2		Fongicides présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles	38.11C		22
	591.3		Herbicides présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles	38.11D		22
	591.4		Désinfectants, antiparasitaires, antirongeurs et produits similaires présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles			
		591.41	Désinfectants présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles	38.11A		22
		591.49	Antiparasitaires, antirongeurs, et produits similaires présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles	38.11E		22
592			Amidons, inuline, gluten de froment, matières albuminoïdes et colles		599.5	
	592.1		Amidons, inuline et gluten de froment			
		592.11	Amidons et fécules; inuline	11.08	599.51	22
		592.12	Gluten de froment, même à l'état sec	11.09	599.52	121
	592.2		Matières albuminoïdes et colles			
		592.21	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine	35.01	599.53	22
		592.22	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines	35.02	599.54	22
		592.23	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles découpées de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; colles d'os, de peaux, de nerfs, de tendons et similaires et colles de poisson; ichtyocolle solide	35.03	599.55	22
		592.24	Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés; poudre de peau, traitée ou non au chrome	35.04	599.56	22
		592.25	Dextrine et colles de dextrine; amidons et fécules solubles ou torréfiés; colles d'amidons ou de fécule	35.05	599.57	22
		592.29	Colles préparées, n.d.a.; produits de toute espèce à usage de colles, conditionnés pour la vente au détail comme colles en emballages d'un poids net inférieur ou égal à 1 kg	35.06	599.59	22
598			Produits divers des industries chimiques, n.d.a.			
	598.1		Produits chimiques à base de bois et de résine		599.6	
		598.11	Tall oil ("résine liquide")	38.05	599.61	22
		598.12	Lignosulfites	38.06	599.62	22
		598.13	Essence de térébenthine; essence de bois de pin ou essence de pin, essence de papeterie au sulfate et autres solvants terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite; huile de pin	38.07	599.63	22
		598.14	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés (autres que les gommes esters du sous-groupe 585.1); essence de résine et huiles de résine	38.08	599.64	22
		598.19	Goudrons de bois; huiles de goudrons de bois (autres que les solvants et diluants composites de la position 598.97); créosote de bois; méthylène; huile d'acétone; poix végétales de toutes sortes; poix de brasserie et compositions similaires à base de colophanes ou de poix végétales; liants pour noyaux de fonderie, à base de produits résineux naturels			22
		598.19[a]	Goudrons de bois, huiles de goudrons de bois (autres que les solvants et diluants composites de la position 598.97); créosote de bois; méthylène et huile d'acétone	38.09	599.65	
		598.19[b]	Poix végétales de toutes sortes; poix de brasserie et compositions similaires à base de colophanes ou de poix végétales; liants pour noyaux de fonderie, à base de produits résineux naturels	[38.10]	599.66	
	598.2		Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs, et autres additifs préparés similaires pour huiles minérales	38.14	599.75	22
	598.3		Produits organiques, n.d.a. des industries chimiques			
		598.31	Cires artificielles, y compris celles solubles dans l'eau; cires préparées non émulsionnées et sans solvant	34.04	599.71	22
		598.32	Graphite artificiel et graphite colloïdal autre qu'en suspension dans l'huile	38.01	599.72	22
		598.33	Compositions dites "accélérateurs de vulcanisation"	38.15	599.76	22
	598.9		Produits et préparations chimiques, n.d.a.			
		598.91	Parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordançage, du genre de ceux utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou des industries similaires	38.12	599.74	22

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		598.92	Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale (y compris le noir animal épuisé)			22
		598.92[a]	Noirs d'origine animale (noir d'os, noir d'ivoire, etc.), y compris le noir animal épuisé	[38.02]	599.73	
		598.92[b]	Charbons activés (décolorants, dépolarisants ou adsorbants); silices fossiles activées, argiles activées, bauxite activée et autres matières minérales naturelles activées	38.03	599.92	
		598.93	Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes	38.16	599.77	22
		598.94	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	38.17	599.78	22
		598.95	Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment ou pour l'amusement des enfants; compositions du genre de celles dites "cires pour l'art dentaire", présentées en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires	34.07	599.91	22
		598.96	Compositions pour le décapage des métaux; flux à souder et autres compositions auxiliaires pour le soudage des métaux; pâtes et poudres à souder composées de métal d'apport et d'autres produits; compositions pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes et baguettes de soudage	38.13	599.94	22
		598.97	Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires	38.18	599.95	22
		598.98	Catalyseurs composites	38.19A		22
		598.99	Autres produits et préparations chimiques, n.d.a.			22
		598.99[a]	Eaux ammoniacales et crude ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage	[38.04]	521.3 599.99	
		598.99[b]	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), n.d.a.; produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a.	38.19C		
SECTION 6.			ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE			
			DIVISION 61. CUIRS ET PEAUX, PREPARES ET OUVRAGES EN CUIR, N.D.A., ET PELLETERIES APPRETEES			
611			Cuirs et peaux, préparés		611	
	611.2		Cuirs artificiels ou reconstitués, à base de cuir non défibré ou de fibres de cuir, en plaques ou en feuilles, même enroulées	41.10	611.2	22
	611.3		Cuirs et peaux de veaux, préparés (autres que ceux du sous-groupe 611.8)	41.02A	611.3	22
	611.4		Cuirs et peaux d'autres bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, préparés (autres que ceux du sous-groupe 611.8)	41.02B	611.4	22
	611.5		Peaux d'ovins, préparées (autres que celles du sous-groupe 611.8) 52/	41.03	611.91 (52/)	22
	611.6		Peaux préparées d'autres animaux (autres que celles du sous-groupe 611.8)			
		611.61	Peaux de caprins, préparées (autres que celles du sous-groupe 611.8)	41.04	611.92	22
		611.69	Peaux préparées, n.d.a.	41.05	611.99 (52/)	22
	611.8		Cuirs et peaux ayant subi des opérations de tannage ou de finissage spéciales			
		611.81	Cuirs et peaux chamoisés	41.06	611.93	22
		[611.82]	Cuirs et peaux parcheminés	[41.07] 53/	611.94	22
		611.83	Cuirs et peaux vernis ou métallisés	41.08	611.95	22
612			Ouvrages en cuir, n.d.a.; articles de bourrellerie ou de sellerie; parties de chaussures, n.d.a.		612	
	612.1		Articles en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, à usages techniques	42.04	612.1	42
	612.2		Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux (selles, harnais, colliers, traits, genouillères, etc.), en toutes matières	42.01	612.2	62
	612.3		Parties de chaussures (y compris les semelles intérieures et les talonnettes) en toutes matières autres que le métal et l'amiante	64.05	612.3	22
	612.9		Autres ouvrages en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	42.05	612.9	62
613			Pelleteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires; leurs déchets et chutes, non cousus		613	
	613.0		Pelleteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires; leurs déchets et chutes, non cousus	43.02	613.0	22
			DIVISION 62. CAOUTCHOUC MANUFACTURE, N.D.A.			
621			Produits en caoutchouc (par exemple pâtes, plaques, feuilles, baguettes, fils et tubes en caoutchouc)		621	
	621.0		Produits en caoutchouc (par exemple pâtes, plaques, feuilles, baguettes, fils et tubes en caoutchouc)		621.0	
		621.01	Plaques, feuilles et bandes, n.d.a. de caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé (autres que les feuilles fumées et les feuilles de crêpe des sous-groupes 232.0 ou 233.1); granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, sous forme de mélanges prêts à la vulcanisation; mélanges dits "mélanges maîtres", constitués par du caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, additionné, avant ou après coagulation, de noir de carbone (avec ou sans huiles minérales) ou d'anhydride silicique (avec ou sans huiles minérales), sous toutes formes	40.05	621.01	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		621.02	Caoutchouc (ou latex de caoutchouc) naturel ou synthétique, non vulcanisé, présenté sous d'autres formes ou états (solutions et dispersions, tubes, baguettes, profilés, etc.); articles en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé (fils textiles recouverts ou imprégnés; disques, rondelles, etc.)	40.06	621.02	22
		621.03	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, même recouverts de textiles; fils textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé	40.07	621.03	22
		621.04	Plaques, feuilles, bandes et profilés (y compris les profilés de section circulaire), en caoutchouc vulcanisé, non durci	40.08	621.04	22
		621.05	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé, non durci	40.09	621.05	22
		621.06	Caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes; déchets, poudres et débris	40.15	621.06	22
625			Bandages, pneumatiques, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, chambres à air et "flaps", en caoutchouc vulcanisé non durci, pour roues de tous genres 54/		629.1	
	625.1		Pneumatiques, neufs, des types généralement utilisés pour voitures particulières	40.11A		53
	625.2		Pneumatiques, neufs, des types généralement utilisés pour autobus, autocars et camions	40.11B		53
	625.3		Pneumatiques, neufs, des types généralement utilisés pour avions	40.11C		53
	625.4		Pneumatiques, neufs, des types généralement utilisés pour motocycles (y compris les scooters) et vélocipèdes	40.11D		53
	625.9		Autres bandages, pneumatiques (y compris les pneumatiques rechapés), bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, chambres à air et "flaps", en caoutchouc vulcanisé, non durci			
		625.91	Chambres à air	40.11E		53
		625.99	Bandages et pneumatiques (y compris les pneumatiques rechapés), n.d.a., bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et "flaps"	40.11F		53
628			Ouvrages en caoutchouc, n.d.a.		(54/)	
	628.1		Articles d'hygiène et de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé, non durci, même avec parties en caoutchouc durci	40.12	629.3	22
	628.2		Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé	40.10	629.4	42
	628.9		Autres ouvrages en caoutchouc, n.d.a.		629.9	
		628.98	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci, n.d.a.	40.14	629.98	63
		628.99	Ouvrages en caoutchouc durci (ébonite), n.d.a.	40.16	629.99	22
			DIVISION 63. OUVRAGES EN LIEGE ET EN BOIS (A L'EXCEPTION DES MEUBLES)			
633			Ouvrages en liège		633	
	633.0		Ouvrages en liège		633.0	
		633.01	Ouvrages en liège naturel	45.03	633.01	22
		633.02	Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré	45.04	633.02	22
634			Placages, contre-plaqués, bois dits "améliorés" ou "reconstitués" et autres bois façonnés, n.d.a.			
	634.1		Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur	44.14	631.1	22
	634.2		Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de placage	44.15A	(55/)	22
	634.3		Bois dits "améliorés" ou "reconstitués"		631.4	
		634.31	Bois dits "améliorés", en panneaux, planches, blocs et similaires	44.17	631.41	22
		634.32	Bois dits "artificiels" ou "reconstitués", formés de copeaux, de sciure, de farine de bois ou d'autres déchets ligneux, agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques, en panneaux, plaques, blocs et similaires	44.18	631.42	22
	634.4		Panneaux avec support en bois, n.d.a.			
		634.41	Bois contre-plaqués à âme, même avec adjonction d'autres matières	44.15B	(55/)	22
		634.42	Bois marquetés ou incrustés	44.15C		22
		634.43	Panneaux cellulaires en bois, même recouverts de feuilles de métal commun	44.16	631.22	22
	634.9		Bois simplement façonnés ou travaillés, n.d.a.			
		634.91	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois en éclisses, lames ou rubans; copeaux de bois des types utilisés en vinaigrerie ou pour la clarification des liquides; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, non courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils et similaires		(56/)	21
		634.91[a]	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois appointés, non sciés longitudinalement; bois en éclissés, lames ou rubans; copeaux de bois des types utilisés en vinaigrerie ou pour la clarification des liquides	44.09B		
		634.91[b]	Bois simplement dégrossis ou arrondis, mais tournés, non courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, fouets, manches d'outils et similaires	[44.10]	631.84	
		634.91[c]	Bois filés	[ex 44.11]		
		634.92	Baguettes et moulures en bois, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires	44.19	631.87	22
		634.93	Laine (paille) de bois; farine de bois	44.12	631.86	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
635			Articles manufacturés en bois, n.d.a.			
	635.1		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires complets en bois	44.21	632.1	22
	635.2		Futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois (y compris les merrains)			22
		635.20[a]	Merrains, même sciés sur les deux faces principales, mais non autrement travaillés	[44.08]	631.82	
		635.20[b]	Futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie, en bois, et leurs parties (autres que celles de la position 635.20[a]	44.22	632.2	
	635.3		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour bâtiments et constructions, y compris les panneaux pour parquets et les constructions démontables, en bois	44.23	632.4	22
	635.4		Articles manufacturés en bois pour usage domestique ou décoratif (à l'exception des meubles)		632.7	
		635.41	Cadres en bois pour tableaux, glaces et similaires	44.20	632.71	62
		635.42	Ustensiles de ménage en bois	44.24	632.72	62
		635.49	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie (boîtes, coffrets, étuis, écrins, plumiers, portemanteaux, lampadaires et autres appareils d'éclairage, etc.), objets d'ornement, d'étagère et articles de parure, en bois; parties en bois de ces ouvrages ou objets	44.27	632.73	62
	635.9		Ouvrages en bois, n.d.a.			
		635.91	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais et de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	44.25	632.81	22
		635.92	Canettes, busettes, bobines pour filature et tissage et pour fil à coudre et articles similaires, en bois tourné	44.26	632.82	22
		635.99	Autres ouvrages en bois, n.d.a.			22
		635.99[a]	Pavés en bois	[44.06]	631.81	
		635.99[b]	Bois préparés pour allumettes; chevilles en bois pour chaussures	[ex 44.11]	(57/)	
		635.99[c]	Autres ouvrages en bois, n.d.a.	44.28	632.89	
			DIVISION 64. PAPIERS, CARTONS ET OUVRAGES EN PATE DE CELLULOSE, EN PAPIER ET EN CARTON			
641			Papiers et cartons		641	
	641.1		Papier journal	48.01A	641.1	22
	641.2		Papiers pour l'impression (autres que le papier journal) et papiers pour l'écriture, en rouleaux ou en feuilles		641.2 641.7 641.94	
		641.21	----- non couchés			22
		641.21[a]	Papiers pour l'impression (autre que le papier journal) et papier pour l'écriture, fabriqués mécaniquement	48.01B	641.21	
		641.21[b]	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	[48.02]	641.7	
		641.22	----- couchés, enduits, imprégnés ou coloriés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du groupe 892)			22
		641.22[a]	Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés	[48.06]	641.94	
		641.22[b]	Papiers pour l'impression et l'écriture couchés, enduits imprégnés ou coloriés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux de la position 641.22[a] et du groupe 892)	48.07A	641.22	
	641.3		Papier et carton kraft, en rouleaux ou en feuilles		641.3	
		641.31	Papier et carton kraft pour couverture dits "kraftliners", en rouleaux ou en feuilles	48.01C		22
		641.32	Papier kraft pour sacs de grande contenance, en rouleaux ou en feuilles	48.01D		22
		641.39	Papier et carton kraft, en rouleaux ou en feuilles, n.d.a.	48.01E		22
	641.5		Papiers et cartons, en rouleaux ou en feuilles, n.d.a.		(58/)	
		641.51	Papier mi-chimique pour cannelure dit "fluting", en rouleaux ou en feuilles	48.01F		22
		641.52	Papier sulfite d'emballage, en rouleaux ou en feuilles	48.01G		22
		641.53	Papiers et cartons parcheminés et leurs imitations, y compris le papier dit "cristal", en rouleaux ou en feuilles	48.03	641.91	22
		641.59	Autres papiers et cartons (y compris l'ouate de cellulose), en rouleaux ou en feuilles, n.d.a.	48.01H		22
	641.6		Plaques pour constructions, en pâte à papier, en bois défibrés ou en végétaux divers défibrés, même agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similaires (panneaux de fibres)		641.6	
		641.61	----- comprimés (panneaux durs)	48.09A		22
		641.62	----- non comprimés (panneaux isolants, etc.)	48.09B		22
	641.7		Papiers et cartons simplement ondulés (même avec recouvrement par collage), crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles		641.93	
		641.71	Papier kraft crêpé ou plissé, même gaufré ou perforé, en rouleaux ou en feuilles	48.05A		22
		641.72	Papier (autre que kraft) crêpé ou plissé, même gaufré ou perforé, à usage domestique, hygiénique ou de toilette, en rouleaux ou en feuilles	48.05B		22
		641.73	Autres papier crêpé ou plissé, même gaufré ou perforé, en rouleaux ou en feuilles	48.05C		22
		641.74	Papiers et cartons simplement ondulés (même avec recouvrement par collage), gaufrés ou perforés (autres que les papiers crêpés ou plissés, gaufrés ou perforés), en rouleaux ou en feuilles	48.05D		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	641.8		Papiers (autres que les papiers pour l'impression ou l'écriture) et cartons, couchés, enduits, imprégnés ou coloriés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du groupe 892), en rouleaux ou en feuilles		641.95	
		641.81	Papiers et cartons (autres que les papiers pour l'impression ou l'écriture) enduits ou imprégnés de résines artificielles ou synthétiques (à l'exclusion des adhésifs), en rouleaux ou en feuilles	48.07B		22
		641.82	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles	48.07C		22
		641.89	Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou coloriés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du groupe 892), n.d.a., en rouleaux ou en feuilles	48.07D		22
	641.9		Papiers et cartons transformés, n.d.a.			
		641.92	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, non imprégnés ni enduits à la surface, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles	48.04	641.92	22
		641.96	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	48.08	641.96	22
		641.97	Papiers de tenture, lincrusta et vitrauphanies	48.11	641.97	22
642			Papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé; ouvrages en papier et carton		642	
	642.1		Boîtes, sacs et autres emballages en papier ou carton; cartonnages de bureau, de magasin et similaires		642.1	22
		642.10[a]	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier ou carton	48.16	642.11	
		642.10[b]	Cartonnages de bureau, de magasin et similaires	[48.17]	642.12	
	642.2		Articles de correspondance : papier à lettres en blocs, enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	48.14	642.2	63
	642.3		Registres, cahiers, carnets (de notes, de quittances et similaires), blocs-notes, agendas, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres) et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou carton; albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton	48.18	642.3	22
	642.4		Papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé, n.d.a.		(59/)	
		642.41	Papier à cigarettes découpé à format, même en cahiers ou en tubes	48.10	642.91	22
		642.42	Papiers pour duplication et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papier carbone, stencils complets et similaires)	48.13	642.92	22
		642.43	Papier hygiénique, découpé à format, en rouleaux ou en feuilles	48.15A		63
		642.44	Papier gommé ou adhésif, en bandes ou en bobines	48.15B	642.93	22
		642.49	Autres papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé, n.d.a.	48.15C		22
	642.8		Ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose, n.d.a.		(59/)	
		642.81	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis	48.20	642.94	22
		642.82	Cartes, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées	48.21A		22
		642.83	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en pâte à papier, papier ou carton	48.21B		63
		642.84	Mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes, nappes, draps de lit et autre linge en papier, y compris le linge de corps	48.21C	642.99	63
		642.85	Serviettes hygiéniques et tampons; couches absorbantes, en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose	48.21D		63
		642.89	Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose, n.d.a.	48.21E		22
			DIVISION 65. FILS, TISSUS, ARTICLES TEXTILES FACONNES, N.D.A., ET PRODUITS CONNEXES			
651			Fils textiles		{262.8 {651	
	651.1		Fils de soie et fils de bourre de soie (schappe) et de déchets de bourre de soie (bourrette); poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de soie		651.1	
		651.11	Fils de soie non conditionnés pour la vente au détail	50.04	651.11	22
		651.16	Fils de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette), non conditionnés pour la vente au détail			22
		651.16[a]	Fils de bourre de soie (schappe) non conditionnés pour la vente au détail	50.05	651.12	
		651.16[b]	Fils de déchets de bourre de soie (bourrette) non conditionnés pour la vente au détail	[50.06]	651.13	
		651.17	Fils de soie, de bourre de soie (schappe), ou de déchets de bourre de soie (bourrette), conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de soie			63
		651.17[a]	Fils de soie, de bourre de soie (schappe) et de déchets de bourre de soie (bourrette) conditionnés pour la vente au détail	50.07	651.14	
		651.17[b]	Poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de soie	[50.08]	651.15	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	651.2		Fils de laine ou de poils [y compris les rubans de laine peignée, enroulés en boules (tops)]		262.8 651.2	
		651.21	Rubans de laine peignée, enroulés en boules (tops) 22/	53.05A	262.8	22
		651.22	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	53.06A	(60/)	22
		651.23	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	53.07A	(61/)	22
		651.24	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail	53.08	651.23	22
		651.25	Fils de poils grossiers ou de crin, non conditionnés pour la vente au détail	53.09	651.24	22
		651.26	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail	53.10A	(62/)	63
		651.27	Fils de laine cardée, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	53.06B	(60/)	22
		651.28	Fils de laine peignée, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	53.07B	(61/)	22
		651.29	Fils de laine ou de poils fins, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins, et fils de poils grossiers ou de crin, conditionnés pour la vente au détail	53.10B	(62/)	63
	651.3		Fils de coton		651.3 651.4	
		651.31	Fils de coton, mesurant en fils simples 14 000 m ou moins par kg, non conditionnés pour la vente au détail	55.05A		22
		651.32	Fils de coton, mesurant en fils simples de 14 000 m exclus à 40 000 m inclus par kg, non conditionnés pour la vente au détail	55.05B	651.3 651.41	22
		651.33	Fils de coton, mesurant en fils simples de 40 000 m exclus à 80 000 m inclus par kg, non conditionnés pour la vente au détail	55.05C		22
		651.34	Fils de coton, mesurant en fils simples 80 000 m ou plus par kg, non conditionnés pour la vente au détail	55.05D		22
		651.35	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail	55.06	651.42	63
	651.4		Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles synthétiques; monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques		(63/)	
		651.41	Fils texturés de fibres continues de polyamides, non conditionnés pour la vente au détail	51.01A		22
		651.42	Fils non texturés de fibres continues de polyamides, sans torsion ou d'une torsion jusqu'à 50 tours inclus au mètre, non conditionnés pour la vente au détail	51.01B		22
		651.43	Autres fils non texturés de fibres continues de polyamides, non conditionnés pour la vente au détail	51.01C		22
		651.44	Fils texturés de fibres continues de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail	51.01D	651.61	22
		651.45	Fils non texturés de fibres continues de polyesters, sans torsion ou d'une torsion jusqu'à 50 tours inclus au mètre, non conditionnés pour la vente au détail	51.01E		22
		651.46	Autres fils non texturés de fibres continues de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail	51.01F		22
		651.47	Fils d'autres fibres textiles synthétiques continues, non conditionnés pour la vente au détail	51.01G		22
		651.48	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	56.05A	(64/)	22
		651.49	Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques	51.02A	651.62	22
	651.5		Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles synthétiques, conditionnés pour la vente au détail		(63/)	
		651.51	Fils de fibres textiles synthétiques continues, conditionnés pour la vente au détail	51.03A	651.63	63
		651.52	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail	56.06A	(65/)	63
	651.6		Fils de fibres textiles synthétiques discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres		(63/)	
		651.66	----- mélangées principalement ou uniquement de coton, non conditionnés pour la vente au détail	56.05B		22
		651.67	----- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	56.05C	(64/)	22
		651.68	----- mélangées principalement ou uniquement de fibres autres que de coton, de laine ou de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	56.05D		22
		651.69	----- conditionnés pour la vente au détail	56.06B	(65/)	63
	651.7		Fils de fibres textiles artificielles, non conditionnés pour la vente au détail; monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles artificielles		(66/)	
		651.71	Fils de fibres continues de rayonne viscose, non conditionnés pour la vente au détail	51.01H		22
		651.72	Fils de fibres continues d'acétate de tous genres, non conditionnés pour la vente au détail	51.01I	651.71	22
		651.73	Fils d'autres fibres textiles artificielles continues, non conditionnés pour la vente au détail	51.01J		22
		651.74	Fils contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	56.05E		22
		651.75	Fils de fibres textiles artificielles discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement de coton, non conditionnés pour la vente au détail	56.05F		22
		651.76	Fils de fibres textiles artificielles discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	56.05G	651.74	22
		651.77	Fils de fibres textiles artificielles discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres, mélangées principalement ou uniquement de fibres autres que de coton, de laine ou de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	56.05H		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		651.78	Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles artificielles	51.02B	651.72	22
	651.8		Fils de fibres textiles artificielles, conditionnés pour la vente au détail		(66/)	
		651.81	Fils de fibres textiles artificielles continues, conditionnés pour la vente au détail	51.03B	651.73	63
		651.82	Fils de fibres textiles artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail	56.06C	651.75	63
	651.9		Fils de fibres textiles, n.d.a. (y compris les fils de papier et les fils, mèches et "rovings" de fibres de verre)		651.5 651.8 651.9	
		651.91	Fils de métal combinés avec des fils textiles (filés métalliques), y compris les fils textiles guipés de métal, et fils textiles métallisés	52.01	651.91	22
		651.95	Fils, mèches et "rovings" de fibres de verre	70.20A	651.8	22
		651.96	Fils de lin ou de ramie, non conditionnés pour la vente au détail	54.03	651.51	22
		651.97	Fils de lin ou de ramie, conditionnés pour la vente au détail	54.04	651.52	63
		651.98	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du sous-groupe 264.0	57.06	(67/)	22
		651.99	Fils d'autres fibres textiles végétales, n.d.a.; fils de papier		(68/	22
		651.99[a]	Fils de chanvre	[57.05]	651.53	
		651.99[b]	Fils de papier	[57.08]	651.94	
		651.99[c]	Fils d'autres fibres textiles végétales, n.d.a.	57.07		
652			Tissus de coton (à l'exception des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux)		652	
	652.1		Tissus de coton, écrus (non blanchis), non mercerisés		652.1	
		652.11	Tissus de coton à point de gaze, écrus	55.07A	652.11	22
		652.12	Tissus de coton bouclés du genre éponge, écrus	55.08A	652.12	22
		652.14	Autres tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de coton, écrus (non blanchis), non mercerisés	55.09A	652.13	22
		652.15	Autres tissus de coton contenant moins de 85 p. 100 en poids de coton, écrus (non blanchis), non mercerisés	55.09C		22
	652.2		Tissus de coton, blanchis, mercerisés, teints, imprimés ou traités d'une autre manière		652.2	
		652.21	Tissus de coton à point de gaze, blanchis, mercerisés, teints, imprimés ou traités d'une autre manière	55.07B	652.21	22
		652.22	Tissus de coton bouclés du genre éponge, blanchis, mercerisés, teints, imprimés ou traités d'une autre manière	55.08B	652.22	22
		652.23	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, de coton (à l'exclusion des articles des positions 652.12, 652.22 et 656.01)	58.04B	652.23	22
		652.24	Autres tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de coton, blanchis, mercerisés, teints, imprimés ou traités d'une autre manière	55.09B	652.29	22
		652.25	Autres tissus de coton contenant moins de 85 p. 100 en poids de coton, blanchis, mercerisés, teints, imprimés ou traités d'une autre manière	55.09D		22
653			Tissus de fibres textiles synthétiques ou artificielles (à l'exception des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux) 69/		653.5 653.6	
	653.1		Tissus de fibres textiles synthétiques continues 70/		653.51	
		653.14	Tissu d'armature pour pneumatiques, de matières textiles synthétiques continues	51.04A		22
		653.15	Tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de matières textiles synthétiques continues (à l'exclusion du tissu d'armature pour pneumatiques et des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	51.04B		22
		653.16	Tissus de matières textiles synthétiques continues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces matières (à l'exclusion du tissu d'armature pour pneumatiques et des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	51.04C		22
	653.2		Tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles synthétiques discontinues (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille) 70/	56.07A		22
	653.4		Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres (à l(exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille) 70/			
		653.41	----- mélangées principalement ou uniquement de coton	56.07B	653.52	22
		653.42	----- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins	56.07C		22
		653.43	----- mélangées principalement ou uniquement de matières textiles synthétiques ou artificielles continues	56.07D		22
		653.49	----- mélangées principalement ou uniquement de fibres autres que de coton, de laine, de poils fins ou de matières textiles synthétiques ou artificielles continues	56.07E		22
	653.5		Tissus de fibres textiles artificielles continues 71/		653.61	
		653.54	Tissu d'armature pour pneumatiques, de matières textiles artificielles continues	51.04D		22
		653.55	Tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de matières textiles artificielles continues (à l'exclusion du tissu d'armature pour pneumatiques et des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	51.04E		22
		653.56	Tissus de matières textiles artificielles continues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces matières (à l'exclusion du tissu d'armature pour pneumatiques et des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	51.04F		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	653.6		Tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de fibres textiles artificielles discontinues (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille) 71/	56.07F		22
	653.8		Tissus de fibres textiles artificielles discontinues, contenant moins de 85 p. 100 en poids de ces fibres (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille) 71/			
		653.81	----- mélangées principalement ou uniquement de coton	56.07G		22
		653.82	----- mélangées principalement ou uniquement de laine ou de poils fins	56.07H	653.62	22
		653.83	----- mélangées principalement ou uniquement de matières textiles synthétiques ou artificielles continues	56.07I		22
		653.89	----- mélangées principalement ou uniquement de fibres autres que de coton, de laine, de poils fins ou de matières textiles synthétiques ou artificielles continues	56.07J		22
	653.9		Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille de fibres synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des articles de la position 656.01)			
		653.97	----- de fibres synthétiques 70/	58.04C	653.53	22
		653.98	----- de fibres artificielles 71/	58.04D	653.63	22
654			Tissus autres que les tissus de coton ou de matières textiles synthétiques et artificielles		(69/)	
	654.1		Tissus de soie, de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette)			22
		654.10[a]	Tissus de soie ou de bourre de soie (schappe)	50.09	653.11	
		654.10[b]	Tissus de déchets de bourre de soie (bourrette)	[50.10]	653.12	
	654.2		Tissus contenant au moins 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)		(72/)	
		654.21	----- de laine ou de poils fins cardés	53.11A		22
		654.22	----- de laine ou de poils fins peignés	53.11B		22
	654.3		Tissus de laine ou de poils fins, n.d.a.			
		654.31	Tissus de laine ou de poils fins, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres textiles synthétiques continues (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	53.11C		22
		654.32	Tissus de laine ou de poils fins, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres textiles synthétiques discontinues (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	58.11D	(72/)	22
		654.33	Tissus de laine ou de poils fins, contenant moins de 85 p. 100 en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres autres que des fibres textiles synthétiques continues ou discontinues (à l'exclusion des velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)	53.11E		22
		654.34	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins (à l'exclusion des articles de la position 656.01)	58.04A	653.22	22
	654.4		Tissus de lin ou de ramie	54.05	653.31	22
	654.5		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du sous-groupe 264.0	57.10	(73/)	22
	654.6		Tissus de fibres de verre (y compris les tissus en petite largeur, les velours, peluches, et tissus bouclés, le tulle, les dentelles, les étoffes de bonneterie, les tresses et autres ouvrages de passementerie)	70.20B	653.8	22
	654.9		Tissus, n.d.a.			
		654.91	Tissus de fils de métal, de filés métalliques ou de fils textiles métallisés de la position 651.91 pour l'habillement, l'ameublement et usages similaires	52.02	653.91	22
		654.92	Tissus de poils grossiers ou de crin			
		654.92[a]	----- de poils grossiers	53.12	653.92	
		654.92[b]	----- de crin	[53.13]	653.93	
		654.98	Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier		(74/)	22
		654.98[a]	Tissus de chanvre	[57.09]	653.32	
		654.98[b]	Tissus d'autres fibres textiles végétales	57.11		
		654.98[c]	Tissus de fils de papier	[57.12]	653.95	
		654.99	Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, n.d.a.	58.04E	653.13 653.96	22
655			Etoffes de bonneterie, en pièces, plates ou tubulaires, y compris les étoffes façon velours, peluches et tissus bouclés et la bonneterie à jours		(69/)	
	655.1		Etoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée de fibres textiles synthétiques	60.01C		22
	655.2		Etoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée de fibres autres que synthétiques			
		655.21	----- de laine ou de poils fins	60.01A	653.7	22
		655.22	----- de coton	60.01B		22
		655.23	----- de fibres textiles artificielles	60.01D		22
		653.29	----- d'autres fibres	60.01E		22
	655.3		Etoffes en pièces de bonneterie élastique et de bonneterie caoutchoutée	60.06A	(75/)	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
656			Tulles, dentelles, broderies, rubans, passementeries et autres articles de mercerie		654	
	656.0		Tulles, dentelles, broderies, rubans, passementeries et autres articles de mercerie		654.0	
		656.01	Rubanerie et rubans sans trame en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), à l'exclusion des articles de la position 656.02	58.05	654.01	22
		656.02	Etiquettes, écussons et articles similaires, tissés, mais non brodés, en pièces, en rubans ou découpés	58.06	654.02	22
		656.03	Fils de chenille; fils guipés (autres que ceux de la position 651.91 et que les fils de crin guipés); tresses en pièces; autres articles de passementerie et autres articles ornementaux analogues, en pièces; glands, floches, olives, noix, pompons et similaires	58.07	654.03	22
		656.04	Tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis	58.08	654.04	22
		656.05	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (filet), façonnés; dentelles (à la mécanique ou à la main) en pièces, en bandes ou en motifs	58.09	654.05	22
		656.06	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	58.10	654.06	22
657			Tissus spéciaux et produits connexes en matières textiles			
	657.1		Feutres et articles en feutre, n.d.a., même imprégnés ou enduits	59.02B	(76/)	22
	657.2		"Tissus non tissés" et articles en "tissus non tissés", même imprégnés ou enduits	59.03	655.41	22
	657.3		Tissus et articles en matières textiles, imprégnés ou enduits, n.d.a.			
		657.31	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, du genre utilisé pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires (percaline enduite, etc.); toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et similaires pour la chapellerie	59.07	655.42	22
		657.32	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de dérivés de la cellulose ou d'autres matières plastiques artificielles et tissus stratifiés avec ces mêmes matières	59.08	655.43	22
		657.33	Tissus caoutchoutés, autres que de bonneterie	59.11	655.45	22
		657.39	Autres tissus imprégnés ou enduits; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues			22
		657.39[a]	Toiles cirées et autres tissus huilés ou recouverts d'un enduit à base d'huile	[59.09]	655.44	
		657.39[b]	Autres tissus imprégnés ou enduits; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usages analogues	59.12	655.46	
	657.4		Tissus (autres que de bonneterie) élastiques, formés de matières textiles associées à des fils de caoutchouc	59.13	655.5	22
	657.5		Ficelles, cordes et cordages et articles fabriqués en ficelles, cordes et cordages (filets de pêche, articles de corderie)		655.6	
		657.51	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non	59.04	655.61	22
		657.52	Filets, fabriqués à l'aide des matières reprises à la position 657.51, en nappes, en pièces ou en forme; filets en forme pour la pêche, en fils, ficelles ou cordes	59.05	655.62	22
		657.59	Autres articles fabriqués avec des fils, ficelles, cordes ou cordages, à l'exclusion des tissus et des articles en tissus	59.06	655.63	22
	657.6		Cloches ou formes pour chapeaux, plateaux et manchons		655.7	
		657.61	Cloches non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	65.01	655.71	22
		657.62	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou obtenues par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières, non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure)	65.02	655.72	22
	657.7		Ouates, mèches, et tissus et articles textiles pour usages techniques		655.8	
		657.71	Ouates et articles en ouate, n.d.a.; tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	59.01	655.81	22
		657.72	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, bougies et similaires; manchons à incandescence, même imprégnés, et tissus tubulaires de bonneterie servant à leur fabrication	59.14	655.82	22
		657.73	Tissus et articles pour usages techniques en matières textiles	59.17	655.83	42
	657.9		Produits spéciaux en matières textiles		655.9	
		657.91	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières	59.15	655.91	42
		657.92	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même armées	59.16	655.92	42
658			Articles façonnés entièrement ou principalement en matières textiles, n.d.a.			
	658.1		Sacs et sachets d'emballage en matières textiles	62.03	656.1	22
	658.2		Bâches, voiles d'embarcations, stores d'extérieur, tentes et articles de campement en tissus		656.2	
		658.21	----- de coton	62.04A		62
		658.29	----- autres que de coton	62.04B		62
	658.3		Couvertures (à l'exclusion des couvertures chauffantes électriques), autres qu'en bonneterie		(77/)	
		658.31	----- de laine ou de poils fins	62.01B		62
		658.32	----- de coton	62.01C		62
		658.33	----- de fibres synthétiques	62.01D		62
		658.39	----- d'autres fibres	62.01E		62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	658.4		Linge de lit, de table, de toilette, d'office ou de cuisine; rideaux, vitrages et autres articles d'ameublement, en tissus autres que de bonneterie		656.91	
		658.41	Linge de lit, de coton	62.02A		62
		658.42	Linge de lit, d'autres fibres	62.02B		62
		658.43	Linge de table, de coton	62.02C		62
		658.44	Linge de table, d'autres fibres	62.02D		62
		658.45	Linge de toilette, d'office ou de cuisine, de coton	62.02E		62
		658.46	Linge de toilette, d'office ou de cuisine, d'autres fibres	62.02F		62
		658.48	Autres articles d'ameublement, de coton	62.02G		62
		658.49	Autres articles d'ameublement, d'autres fibres	62.02H		62
	658.9		Autres articles confectionnés en textiles, n.d.a.			
		658.91	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, etc.), même confectionnées	58.03	657.7	61
		658.98	Articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée, n.d.a.	60.05P	(78/)	62
		658.99	Articles confectionnés en tissus autres que de bonneterie (y compris les patrons de vêtements), n.d.a.	62.05	656.92	62
659			Couvre-parquets, tapis, etc.			
	659.1		Linoléums et couvre-parquets similaires		657.4	
		659.11	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés	48.12	657.41	61
		659.12	Linoléums pour tous usages, découpés ou non; couvre-parquets consistant en un enduit appliqué sur support de matières textiles, découpés ou non	59.10	657.42	61
	659.2		Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés		657.5	
		659.21	----- de laine ou de poils fins	58.01A		61
		659.29	----- d'autres matières textiles	58.01B		61
	659.3		Tissus dits "Kélim" (ou "Kilim" ou "Cilim"), "Schumacks" (ou "Soumak"), "Karamanie" et similaires, même confectionnés	58.02A		61
	659.4		Tapis de laine ou de poils fins, n.d.a.			
		659.41	----- touffetés	58.02B		61
		659.42	----- tissés	58.02C		61
		659.49	----- autres que les tapis à points noués ou enroulés, touffetés tissés, de bonneterie ou en feutre	58.02D	(79/)	61
	659.5		Tapis de matières textiles synthétiques ou artificielles, n.d.a.			
		659.51	----- touffetés	58.02E		61
		659.52	----- tissés	58.02F		61
		659.59	----- autres que les tapis à points noués ou enroulés, touffetés, tissés, de bonneterie ou en feutre	58.02G		61
	659.6		Tapis d'autres matières textiles, n.d.a.			
		659.61	----- touffetés	58.02H	(79/)	61
		659.62	----- autres que les tapis à points noués ou enroulés, touffetés ou en feutre	58.02I		61
		659.63	Revêtements de sol en feutre, en feutre touffeté ou en feutre à l'aiguille	59.02A	(76/)	61
	659.7		Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour tous usages, même assemblés en bandes; matières à tresser tissées à plat ou parallélisées (y compris les nattes de Chine, les paillassons grossiers et les claies); paillons pour bouteilles			62
		659.70[a]	Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour tous usages, même assemblés en bande	[46.01]	899.21	
		659.70[b]	Matières à tresser tissées à plat ou parallélisées, y compris les nattes de Chine, les paillassons grossiers et les claies; paillons pour bouteilles	46.02	657.8	
			DIVISION 66. ARTICLES MINERAUX NON METALLIQUES MANUFACTURES, N.D.A.			
661			Chaux, ciments et matériaux de construction fabriqués (à l'exception de l'argile et du verre)		661	
	661.1		Chaux ordinaire (vive ou éteinte); chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium	25.22	661.1	22
	661.2		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"), même colorés	25.23	661.2	22
	661.3		Pierres à bâtir et pierres pour monuments taillées, et ouvrages en pierre de taille et de construction		661.3	
		661.31	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	68.01	661.31	22
		661.32	Ouvrages en pierres de taille ou de construction, à l'exclusion de ceux de la position 661.31 ou du groupe 662; cubes et dés pour mosaïques	68.02	661.32	22
		661.33	Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	68.03	661.33	22
	661.8		Matériaux de construction en amiante-ciment et en cellulose-ciment et en minéraux non métalliques, non cuits, n.d.a.		661.8	
		661.81	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, etc.)	68.08	661.81	22
		661.82	Panneaux, planches, carreaux, blocs et similaires, en fibres végétales, fibres de bois, paille, copeaux ou déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux	68.09	661.82	22
		661.83	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires	68.12	661.83	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
662			Matériaux de construction en argile et matériaux de construction réfractaires		662	
	662.3		Briques réfractaires et autres matériaux de construction en matières réfractaires		662.3	
		662.31	Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en farines siliceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues (kieselgur, tripolite, diatomite, etc.)	69.01	662.31	22
		662.32	Briques, dalles, carreaux et pièces analogues de construction, réfractaires	69.02	662.32	22
		662.33	Ciments, mortiers et compositions similaires, réfractaires	38.19B	662.33	22
	662.4		Briques, tuiles, tuyaux et éléments similaires, en céramique non réfractaire		662.4	
		662.41	Briques de construction (y compris les hourdis, cache-poutrelles et éléments similaires)	69.04	662.41	22
		662.42	Tuiles, ornements architectoniques (corniches, frises, etc.) et autres poteries de bâtiment (mitres, boisseaux, etc.)	69.05	662.42	22
		662.43	Tuyaux, raccords et autres pièces céramiques pour canalisations et usages similaires	69.06	662.43	22
		662.44	Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés	69.07	662.44	22
		662.45	Autres carreaux,pavés et dalles de pavement ou de revêtement en céramique	69.08	662.45	22
663			Articles minéraux manufacturés, n.d.a.		663	
	663.1		Pierres à aiguiser ou à polir à la main, meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en poterie (y compris les segments et autres parties en ces mêmes matières desdits meules et articles), même avec parties (âmes, tiges, douilles, etc.) en autres matières, ou avec leurs axes, mais sans bâtis		663.1	22
		663.10[a]	Meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles, agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en poterie (y compris les segments et autres parties en ces mêmes matières desdits meules et articles), même avec parties (âmes, tiges, douilles, etc.) en autres matières, ou avec leurs axes, mais sans bâtis	68.04	663.11	
		663.10[b]	Pierres à aiguiser ou à polir à la main, en pierres naturelles, en abrasifs agglomérés ou en poterie	[68.05]	663.12	
	663.2		Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus, papier, carton et autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés	68.06	663.2	22
	663.3		Ouvrages en matières minérales (autres que la céramique), n.d.a.		{663.4 663.6	
		663.31	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre	68.10	663.61	22
		663.32	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, y compris les ouvrages en ciment de laitier ou en "granito"	68.11	663.62	22
		663.33	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica sur papier ou tissu (micanite, micafolium, etc.)	68.15	663.4	22
		663.39	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y compris les ouvrages en tourbe), n.d.a.	68.16	663.63	22
	663.5		Laines de laitier, de scories, de roche et autres laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages calorifuges ou acoustiques (à l'exclusion de ceux des positions 661.83 et 663.81, ou des produits céramiques)	68.07	663.5	22
	663.7		Produits réfractaires, n.d.a. (cornues, creusets, moufles, busettes tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, etc.)	69.03	663.7	22
	663.8		Articles en amiante; garnitures de friction		663.8	
		663.81	Amiante travaillé; ouvrages en amiante, autres que ceux de la position 663.82 (cartons, fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, etc.), même armés; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium, et ouvrages en ces matières	68.13	663.81	22
		663.82	Garnitures de friction (segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques, rouleaux, etc.) pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières	68.14	663.82	22
	663.9		Articles en céramique, n.d.a.		663.9	
		663.91	Appareils et articles en matières céramiques non réfractaires pour usages chimiques et autres usages techniques; auges, bacs et autres récipients similaires en matières céramiques pour l'économie rurale; cruchons et autres récipients similaires de transport ou d'emballage en matières céramiques	69.09	663.91	22
		663.92	Autres ouvrages en matières céramiques, n.d.a.	69.14	663.92	22

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
664			Verre		664	
	664.1		Verre en masse et en barres, baguettes, billes ou tubes (à l'exclusion du verre d'optique); tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre		664.1	
		664.14	Verre en masse (à l'exclusion du verre d'optique); tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre			22
		664.14[a]	Verre en masse (à l'exclusion du verre d'optique et du verre dit "émail"); tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre	70.01	664.11	
		664.14[b]	Verre dit "émail" en masse	[ex 70.02]	(80/)	
		664.15	Verre en barres, baguettes, billes et tubes, non travaillé (à l'exclusion du verre d'optique)			22
		664.15[a]	Verre dit "émail" en barres, baguettes ou tubes	[ex 70.02]	(80/)	
		664.15[b]	Verre en barres, baguettes, billes et tubes, non travaillé (à l'exclusion du verre d'optique et du verre dit "émail")	70.03	664.13	
	664.2		Verre d'optique et éléments en verre d'optique et de lunetterie médicale, autres que les éléments d'optique travaillés optiquement	70.18	664.2	22
	664.3		Verre étiré ou soufflé dit "verre à vitres", non travaillé (même plaqué en cours de fabrication), en feuilles de forme carrée ou rectangulaire	70.05	664.3	22
	664.4		Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (même armés ou plaqués en cours de fabrication), simplement doucis ou polis sur une ou deux faces, en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire	70.06	664.4	22
	664.5		Verre coulé ou laminé, non travaillé (même armé ou plaqué en cours de fabrication), en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire	70.04	664.5	22
	664.6		Pavés, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre coulé ou moulé, même armé, pour le bâtiment et la construction; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques et coquilles	70.16	664.6	22
	664.7		Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées	70.08	664.7	22
	664.8		Miroirs en verres, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs	70.09	664.8	22
	664.9		Verre, n.d.a.		664.9	
		664.91	Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (doucis ou polis ou non), découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, ou bien courbés ou autrement travaillés (biseautés, gravés, etc.); vitrages isolants à parois multiples; verres assemblés en vitraux	70.07	664.91	22
		664.92	Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, non finies, sans garnitures, pour lampes, tubes et valves électriques et similaires	70.11	664.92	22
		664.93	Verres d'horlogerie, de lunetterie commune et analogues, bombés, cintrés et similaires, y compris les boules creuses et les segments	70.15	664.93	22
		664.94	Laine de verre, fibres de verre et ouvrages en ces matières, n.d.a.	70.20C	664.94	22
665			Ouvrages en verre		665	
	665.1		Récipients de transport ou d'emballage, en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre		665.1	
		665.11	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	70.10	665.11	22
		665.12	Ampoules en verre pour récipients isolants	70.12	665.12	22
	665.2		Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (à l'exclusion des articles de la position 665.82)	70.13	665.2	62
	665.8		Articles fabriqués en verre, n.d.a.		665.8	
		665.81	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums et articles similaires	70.17	665.81	22
		665.82	Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verroterie; cubes, dés, plaquettes, fragments et éclats (même sur support), en verre, pour mosaïques et décorations similaires; yeux artificiels en verre, autres que de prothèse, y compris les yeux pour jouets; objets de verroterie; objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau (verre filé)	70.19	665.82	22
		665.89	Autres ouvrages en verre, n.d.a.	70.21	665.89	22
666			Poterie		666	
	666.4		Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en porcelaine	69.11	666.4	62
	666.5		Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en autres matières céramiques	69.12	666.5	62
	666.6		Statuettes, objets de fantaisie, d'ameublement, d'ornementation ou de parure, en porcelaine ou autres matières céramiques, n.d.a.	69.13	666.6	62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
667			Perles fines, pierres gemmes et similaires, brutes ou travaillées		667	
	667.1		Perles fines brutes ou travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties	71.01	667.1	21
	667.2		Diamants (autres que les diamants industriels assortis), bruts, taillés ou autrement travaillés, non sertis ni montés		667.2	
		667.21	Diamants, bruts, non triés	71.02A		21
		667.22	Diamants, triés (autres que les diamants industriels), bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	71.02C		21
		667.29	Diamants (autres que les diamants industriels), taillés ou autrement travaillés, non sertis ni montés	71.02D		22
	667.3		Autres pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes, taillées, ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties	71.02E	667.3	22
	667.4		Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties	71.03	667.4	22
			DIVISION 67. FER ET ACIER			
671			Fonte, fonte spiegel, fer spongieux, poudres et grenailles de fer et d'acier et ferro-alliages		671	
	671.2		Fontes (y compris la fonte spiegel), brutes, en lingots, gueuses saumons ou masses	73.01	671.1 671.2	22
	671.3		Poudres et grenailles, de fer ou d'acier; fer et acier spongieux		671.3	
		671.31	Grenailles de fonte, de fer ou d'acier, même concassées ou calibrées	73.04	671.31	22
		671.32	Poudres de fer ou d'acier (y compris la poudre de fer spongieux)	73.05A	671.32	22
		671.33	Fer et acier spongieux (éponge), autres qu'à l'état de poudre	73.05B	671.33	22
	671.6		Ferro-alliages			
		671.61	Ferromanganèse	73.02A	671.4	22
		671.62	Ferrosilicium	73.02B	671.5	22
		671.69	Autres ferro-alliages	73.02C		22
672			Lingots et formes primaires équivalentes en fer ou en acier		(81/)	
	672.4		Fer et acier en massiaux, lingots ou masses		672.1 672.3	
		672.41	Lingots en fer ou en acier, autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.06B	672.31	22
		672.42	Lingots en acier fin au carbone	73.15A	672.32	22
		672.43	Lingots en acier inoxydable ou réfractaire	73.15B	672.33	22
		672.44	Lingots en autres aciers alliés	73.15C		22
		672.45	Fer et acier en massiaux ou en masses	73.06A	672.1	22
	672.5		Blooms, billettes, brames, largets et ébauches de forge, en fer ou en acier		672.5	
		672.51	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.07	672.51	22
		672.52	----- en acier fin au carbone	73.15D	672.52	22
		672.54	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15E	672.53	22
		672.55	----- en autres aciers alliés	73.15F		22
	672.7		Ebauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier		672.7	
		672.71	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.08	672.71	22
		672.72	----- en acier fin au carbone	73.15G	672.72	22
		672.74	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15H	672.73	22
		672.75	----- en autres aciers alliés	73.15I		22
673			Barres et profilés en fer ou en acier (y compris les palplanches)		673	
	673.1		Fil machine en fer ou en acier		673.1	
		673.11	----- autre qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.10A	673.11	22
		673.12	----- en acier fin au carbone	73.15J	673.12	22
		673.14	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15K	673.13	22
		673.15	----- en autres aciers alliés	73.15L		22
	673.2		Barres (à l'exclusion du fil machine) en fer ou en acier; barres creuses en acier pour le forage des mines		673.2	
		673.22	----- en acier fin au carbone	73.15M	673.22	22
		673.24	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15N	673.23	22
		673.25	----- en autres aciers alliés	73.15Ø		22
		673.26	Barres pleines (à l'exclusion du fil machine) en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés), simplement laminées ou filées à chaud	73.10B		22
		673.27	Barres en fer ou en acier forgées, ou obtenues ou parachevées à froid (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés); barres creuses en acier pour le forage des mines (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.10C	673.21	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	673.3		Profilés (à l'exclusion des rails pour voies ferrées) et palplanches en fer ou en acier		673.4 673.5	
		673.31	Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, de moins de 80 mm, en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.11A		22
		673.32	Profilés en U, en I ou en H, simplement laminés ou filés à chaud, de 80 mm ou plus; profilés simplement forgés, en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.11B		22
		673.33	Autres profilés simplement laminés ou filés à chaud, en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.11C	673.41 673.51	22
		673.34	Profilés simplement obtenus ou parachevés à froid, en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.11D		22
		673.35	Autres profilés, en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés)	73.11E		22
		673.36	Palplanches en fer ou en acier (autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés), même percées ou faites d'éléments assemblés	73.11F		22
		673.37	Profilés en acier fin au carbone	73.15P	673.42 673.52	22
		673.38	Profilés en acier inoxydable ou réfractaire	73.15Q	673.43	22
		673.39	Profilés en autres aciers alliés	73.15R	673.53	22
674			Larges plats et tôles, en fer ou en acier		674	
	674.1		Larges plats en fer ou en acier			
		674.14	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.09	674.14	22
		674.15	----- en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.15S	(82/)	22
	674.4		Tôles de fer ou d'acier simplement laminées, d'une épaisseur de plus de 4,75 mm (à l'exclusion des larges plats)			
		674.41	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.13A	(83/)	22
		674.42	----- en acier fin au carbone	73.15T	(84/)	22
		674.43	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15U	(85/)	22
		674.44	----- en autres aciers alliés	73.15V		22
	674.5		Tôles de fer ou d'acier simplement laminées, d'une épaisseur de 3 mm inclus à 4,75 mm inclus			
		674.51	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.13B	(86/)	22
		674.52	----- en acier fin au carbone	73.15W	(87/)	22
		674.53	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15X	(88/)	22
		674.54	----- en autres aciers alliés	73.15Y		22
	674.6		Tôles de fer ou d'acier, simplement laminées, d'une épaisseur de moins de 3 mm			
		674.61	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.13C	(89/)	22
		674.62	----- en acier fin au carbone	73.15Z	(90/)	22
		674.63	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15AA	(91/)	22
		674.64	----- en autres aciers alliés	73.15AB		22
	674.7		Tôles étamées en acier, autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.13D	674.7	22
	674.9		Autres tôles de fer ou d'acier, ayant subi des ouvraisons (polissage, revêtement, découpage de forme autre que carrée ou rectangulaire, perforation, ondulation, striage, cannelage, gaufrage, biseautage, arrondissage des arêtes)			
		674.91	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés (à l'exclusion des tôles étamées)	73.13E	(92/)	22
		674.92	----- en acier fin au carbone	73.15AC	(93/)	22
		674.93	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15AD	(94/)	22
		674.94	----- en autres aciers alliés	73.15AE		22
675			Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid		675	
	675.0		Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid		675.0	
		675.01	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.12	675.01	22
		675.02	----- en acier fin au carbone	73.15AF	675.02	22
		675.04	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15AG	675.03	22
		675.05	----- en autres aciers alliés	73.15AH		22
676			Rails et autres éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier		676	
	676.0		Rails et autres éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier			
		676.01	Rails pour voies ferrées (autres que les contre-rails et les crémaillères) en fonte, fer ou acier	73.16A	676.1	22
		676.02	Autres éléments de voies ferrées en fonte, fer ou acier (c-à-d., contre-rails, aiguilles, pointes de coeur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguillage, crémaillères, traverses, éclisses, coussinets et coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails)	73.16B	676.2	22
677			Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus (à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité)		677	
	677.0		Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus (à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité)		677.0	
		677.01	----- autres qu'en acier fin au carbone ou en aciers alliés	73.14	677.01	22
		677.02	----- en acier fin au carbone	73.15AI	677.02	22
		677.04	----- en acier inoxydable ou réfractaire	73.15AJ	677.03	22
		677.05	----- en autres aciers alliés	73.15AK		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
678			Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie, en fonte, fer ou acier		672.9 678	
	678.1		Tubes et tuyaux en fonte	73.17	678.1	22
	678.2		Tubes et tuyaux dits "sans soudure"; ébauches de tubes et de tuyaux en fer (à l'exclusion des tubes, tuyaux et ébauches en fonte) ou en acier	73.18A	672.9 678.2	22
	678.3		Autres tubes et tuyaux en fer (à l'exclusion des tubes et tuyaux en fonte) ou en acier (à l'exclusion des conduites forcées du type utilisé pour les installations hydro-électriques)	73.18B	678.3	22
	678.4		Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques	73.19	678.4	22
	678.5		Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	73.20	678.5	22
679			Ouvrages en fonte, fer ou acier, à l'état brut, n.d.a.		679	
	679.3		Ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés à l'état brut	73.40C	679.3	22
	679.4		Ouvrages en fonte et ouvrages coulés ou moulés en acier, à l'état brut			
		679.41	Ouvrages en fonte, à l'état brut	73.40A	679.1	22
		679.42	Ouvrages coulés ou moulés en acier, à l'état brut	73.40B	679.2	22
			DIVISION 68. METAUX NON FERREUX			
681			Argent, platine et autres métaux de la mine du platine		681	
	681.1		Argent (y compris le plaqué ou doublé d'argent), brut ou mi-ouvré		681.1	
		681.12	Plaqué ou doublé d'argent, brut ou mi-ouvré	71.06	681.12	22
		681.13	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), bruts (en masses, grenailles, lingots et autres formes primaires)	71.05A		22
		681.14	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné) mi-ouvrés (à l'état de barres autres que coulées, de baguettes, de fils et de profilés de section pleine, de planches, de feuilles, de bandes, de lames, de tubes, tuyaux et autres formes mi-ouvrées)	71.05B	681.11	22
	681.2		Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages (y compris le plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine), bruts ou mi-ouvrés		681.2	
		681.22	Plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine sur métaux communs ou sur métaux précieux, brut ou mi-ouvré	71.10	681.22	22
		681.23	Platine et ses alliages, bruts (en masses, grenailles, lingots et autres formes primaires)	71.09A		22
		681.24	Métaux de la mine du platine et leurs alliages, bruts (en masses, grenailles, lingots et autres formes primaires)	71.09B	681.21	22
		681.25	Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages, mi-ouvrés (à l'état de barres, de feuilles, de bandes, de tubes, de fils et autres formes mi-ouvrées)	71.09C		22
682			Cuivre			
	682.1		Cuivre brut (cuivre pour affinage et cuivre affiné), y compris les alliages de cuivre			
		682.11	Cuivre pour affinage (y compris le cuivre blister mais à l'exclusion du cuivre de cément)	74.01C	(25/)	22
		682.12	Cuivre affiné (y compris les alliages de cuivre autres que les cupro-alliages), brut	74.01D	682.12	22
		682.13	Cupro-alliages	74.02	682.13	22
	682.2		Cuivre et alliages de cuivre, ouvrés		682.2	
		682.21	Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre	74.03	682.21	22
		682.22	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre, d'une épaisseur de plus de 0,15 mm	74.04	682.22	22
		682.23	Feuilles et bandes minces en cuivre (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,15 mm et moins (support non compris)	74.05	682.23	22
		682.24	Poudres et paillettes de cuivre	74.06	682.24	22
		682.25	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en cuivre	74.07	682.25	22
		682.26	Accessoires de tuyauterie en cuivre (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	74.08	682.26	22
683			Nickel		683	
	683.1		Nickel et alliages de nickel, bruts [lingots, saumons, rondelles, cubes et autres formes primaires (à l'exclusion des anodes pour nickelage)]	75.01C	683.1	22
	683.2		Nickel et alliages de nickel, ouvrés		683.2	
		683.21	Barres, profilés et fils de section pleine, en nickel	75.02	683.21	22
		683.22	Tôles, planches, feuilles et bandes de toute épaisseur, en nickel; poudres et paillettes de nickel	75.03	683.22	22
		683.23	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en nickel	75.04	683.23	22
		683.24	Anodes pour nickelage, y compris celles obtenues par électrolyse, brutes ou ouvrées	75.05	683.24	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
684			Aluminium		684	
	684.1		Aluminium et alliages d'aluminium, bruts	76.01B	684.1	22
	684.2		Aluminium et alliages d'aluminium, ouvrés		684.2	
		684.21	Barres, profilés et fils de section pleine, en aluminium	76.02	684.21	22
		684.22	Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium, d'une épaisseur de plus de 0,20 mm	76.03	684.22	22
		684.23	Feuilles et bandes minces en aluminium (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,20 mm et moins (support non compris)	76.04	684.23	22
		684.24	Poudres et paillettes d'aluminium	76.05	684.24	22
		684.25	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en aluminium	76.06	684.25	22
		684.26	Accessoires de tuyauterie en aluminium (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	76.07	684.26	22
685			Plomb		685	
	685.1		Plomb et alliages de plomb, bruts		685.1	
		685.11	Plomb pour affinage	78.01B		22
		685.12	Plomb affiné (à l'exclusion des alliages de plomb), brut	78.01C		22
		685.13	Alliages de plomb, bruts	78.01D		22
	685.2		Plomb et alliages de plomb, ouvrés		685.2	
		685.21	Barres, profilés et fils de section pleine, en plomb	78.02	685.21	22
		685.22	Tables, feuilles et bandes en plomb, d'un poids de plus de 1.700 g/m2	78.03	685.22	22
		685.23	Feuilles et bandes minces en plomb (même gaufrées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids de 1.700 g/m2 et moins (support non compris); poudres et paillettes de plomb	78.04	685.23	22
		685.24	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, tubes en S pour siphons, joints, manchons, brides, etc.), en plomb	78.05	685.24	22
686			Zinc		284.08 686	
	686.1		Zinc et alliages de zinc, bruts (en masses, lingots, plaques, billettes, grenailles et autres formes primaires similaires)	79.01B	686.1	22
	686.3		Zinc et alliages de zinc, ouvrés		284.08 686.2	
		686.31	Barres, profilés et fils de section pleine, en zinc	79.02	686.21	22
		686.32	Planches, feuilles et bandes de toute épaisseur en zinc	79.03A	284.08	22
		686.33	Poudres, poussières (poudre bleue) et paillettes, de zinc	79.03B	686.22	22
		686.34	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en zinc	79.04	686.23	22
687			Etain		687	
	687.1		Etain et alliages d'étain, bruts (en masses, lingots, saumons, plaques, barres, rondelles, baguettes et autres formes primaires similaires)	80.01B	687.1	22
	687.2		Etain et alliages d'étain, ouvrés		687.2	
		667.21	Barres, profilés et fils de section pleine, en étain	80.02	687.21	22
		687.22	Tables (tôles), planches, feuilles et bandes en étain, d'un poids de plus de 1 kg/m2	80.03	687.22	22
		687.23	Feuilles et bandes minces en étain (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids de 1 kg/m2 et moins (support non compris); poudres et paillettes d'étain	80.04	687.23	22
		687.24	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.), en étain	80.05	687.24	22
688			Uranium appauvri en U235 et thorium et leurs alliages, bruts ou ouvrés, et ouvrages dans ces métaux, n.d.a.; déchets et débris d'uranium appauvri en U235 et de thorium		688	
	688.0		Uranium appauvri en U235 et thorium et leurs alliages, bruts ou ouvrés, et ouvrages dans ces métaux, n.d.a.; déchets et débris d'uranium appauvri en U235 et de thorium	81.04A	688.0	22
689			Autres métaux communs non ferreux utilisés en métallurgie, et cermets			
	689.1		Tungstène (wolfram), molybdène, tantale et magnésium, bruts (y compris les déchets et débris)			
		689.11	Tungstène (wolfram) brut; déchets et débris de tungstène	81.01A	(96/)	22
		689.12	Molybdène brut; déchets et débris de molybdène	81.02A	(97/)	22
		689.13	Tantale brut; déchets et débris de tantale	81.03A	(98/)	22
		689.14	Déchets et débris de magnésium	77.01A	284.05	21
		689.15	Magnésium brut	77.01B	689.31	22
	689.9		Métaux communs, n.d.a., et cermets, bruts (y compris les déchets et débris)			
		689.91	Béryllium brut; déchets et débris de béryllium	77.04A	(99/)	22
		689.99	Autres métaux communs bruts, n.d.a.; cermets bruts; déchets et débris de métaux communs, n.d.a., et de cermets	81.04B	(100/)	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 69. ARTICLES MANUFACTURES EN METAL, N.D.A.			
691			Constructions et parties de constructions, n.d.a., en fer, en acier ou en aluminium		(101/)	
	691.1		Constructions et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de ports et fenêtres, rideaux de fermeture, balustrades, grilles, etc.), en fonte, fer ou acier; tôles, feuillards, barres, profilés, tubes, etc., en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	73.21	691.1	22
	691.2		Constructions et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, balustrades, etc.), en aluminium; tôles, barres, profilés, tubes, etc., en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction	76.08	691.2	22
692			Récipients métalliques pour le stockage et le transport			
	692.1		Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer, acier ou aluminium, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		(102/)	
		692.11	----- en fonte, fer ou acier	73.22	692.11	41
		692.13	----- en aluminium	76.09	692.13	41
	692.4		Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, utilisés dans le commerce (y compris les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés), en fer, en acier ou en aluminium		692.2 692.3	
		692.41	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en tôle de fer ou d'acier	73.23	692.21	41
		692.42	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en aluminium, y compris les étuis tubulaires rigides ou souples	76.10	692.22	41
		692.43	Récipients en fer ou en acier pour gaz comprimés ou liquéfiés	73.24	692.31	41
		692.44	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	76.11	692.32	41
693			Ouvrages en fils métalliques (à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité), grillages et articles similaires		(103/)	
	693.1		Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires, en fils de fer, d'acier, de cuivre ou d'aluminium (à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité)		693.1	
		693.11	----- de fer ou d'acier	73.25	693.11	22
		693.12	----- de cuivre	74.10	693.12	22
		693.13	----- d'aluminium	76.12	693.13	22
	693.2		Ronces artificielles; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier	73.26	693.2	22
	693.5		Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer, d'acier ou de cuivre; tôles ou bandes déployées, en fer, en acier ou en cuivre			
		693.51	----- en fer ou en acier			22
		693.51[a]	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier	73.27	693.31	
		693.51[b]	Treillis d'une seule pièce, en fer ou en acier, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	[73.28]	693.41	
		693.52	----- en cuivre			22
		693.52[a]	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de cuivre	74.11	693.32	
		693.52[b]	Treillis d'une seule pièce, en cuivre, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	[74.12]	693.42	
694			Clous, vis, écrous, boulons, rondelles, rivets et articles similaires, en fer, en acier ou en cuivre		694	
	694.0		Clous, vis, écrous, boulons, rondelles, rivets et articles similaires, en fer, en acier ou en cuivre		694.1 694.2	
		694.01	Pointes, clous, crampons appointés, agrafes ondulées et biseautées, pitons, crochets et punaises, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre	73.31	694.11	22
		694.02	Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en fonte, fer ou acier; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en fer ou en acier	73.32	694.21	22
		694.03	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises en cuivre, ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; boulons et écrous (filetés ou non), vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie ou de visserie en cuivre; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en cuivre			22
		694.03[a]	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises, en cuivre, ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre	[74.14]	694.12	
		694.03[b]	Boulons et écrous (filetés ou non), vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en cuivre; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en cuivre	74.15	694.22	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
695			Outils à main et outils pour machines		695	
	695.1		Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, crocs, râteaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; faulx et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles et forestiers, à main	82.01	695.1	41
	695.3		Autres outils à main		(104/)	
		695.31	Scies à main, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)	82.02	695.21	41
		695.32	Clés de serrage de toutes sortes	82.03A		41
		695.33	Limes et râpes	82.03B	695.22	41
		695.34	Tenailles, pinces, brucelles et similaires, même coupantes; emporte-pièces, coupe-tubes, coupe-boulons et similaires, cisailles à métaux, à main	82.03C		41
		695.39	Outils et outillage à main, n.d.a.; enclumes, étaux, lampes à souder, forges portatives, meules avec bâtis à main ou à pédale et diamants de vitriers	82.04	695.23	41
	695.4		Outils interchangeables pour machines-outils et pour outillage à main, couteaux et lames pour machines et appareils mécaniques, et pointes pour outils		(104/)	
		695.41	Outils interchangeables pour machines-outils et pour outillage à main, mécanique ou non (à emboutir, estamper, tarauder, aléser, fileter, fraiser, mandriner, tailler, tourner, visser, etc.), y compris les filières d'étirage et de filage à chaud des métaux, ainsi que les outils de forage	82.05	695.24	22
		695.42	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques	82.06	695.25	22
		695.43	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques (de tungstène, de molybdène, de vanadium, etc.) agglomérés par frittage	82.07	695.26	22
696			Coutellerie		696	
	696.0		Coutellerie		696.0	
		696.03	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)	82.11	696.03	63
		696.04	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	82.12	696.04	62
		696.05	Autres articles de coutellerie (y compris les sécateurs, tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers et d'office et coupe-papier); outils et assortiments d'outils de manucures, de pédicures et analogues (y compris les limes à ongles)	82.13	696.05	62
		696.06	Cuillers, louches, fourchettes, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires	82.14	696.06	62
		696.07	Manches en métaux communs pour articles des positions 696.05, 696.06 et 696.08	82.15	696.07	22
		696.08	Couteaux à lame tranchante ou dentelée (y compris les serpettes fermantes), autres que les couteaux de la position 695.42, et leurs lames			62
		696.08[a]	Couteaux (autres que ceux de la position 695.42) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes	82.09	696.01	
		696.08[b]	Lames de couteaux du numéro 696.08[a]	[82.10]	696.02	
697			Articles de ménage et d'économie domestique en métaux communs, n.d.a.			
	697.3		Appareils de chauffage et de cuisson des types servant à des usages domestiques, non électriques (poêles, cuisinières, fours, fourneaux, etc.) et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		697.1 719.43	
		697.31	Appareils de cuisson pour la cuisine (cuisinières, potagers, fourneaux de cuisine, etc.) et chauffe-plats comportant une source de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, en fonte, fer ou acier	73.36A		61
		697.32	Poêles, calorifères, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), réchauds, chaudières à foyer et appareils de chauffage similaires, non électriques, des types servant à des usages domestiques, en fonte, fer ou acier	73.36B	697.11	61
		697.33	Parties et pièces détachées, n.d.a., en fer ou en acier, pour les appareils des positions 697.31 et 697.32	73.36C		22
		697.34	Appareils non-électriques de cuisson et de chauffage, des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et pièces détachées, n.d.a., en cuivre	74.17	697.12	61
		697.35	Chauffe-eau et chauffe-bains, non électriques, pour usage domestique, ainsi que leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.17A	719.43	61
	697.4		Articles de ménage et d'économie domestique et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer, acier, cuivre ou aluminium; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en fer ou en acier			
		697.41	----- en fonte, fer ou acier			62
		697.41[a]	Articles de ménage et d'économie domestique et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer ou acier	73.38A	697.21	
		697.41[b]	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en fer ou en acier	[73.39]	697.91	
		697.42	----- en cuivre	74.18A	(105/)	62
		697.43	----- en aluminium	76.15A	(106/)	62
	697.5		Articles d'hygiène et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer, acier cuivre ou aluminium			
		697.51	----- en fonte, fer ou acier	73.38B	812.3	22
		697.52	----- en cuivre	74.18B	(105/)	22
		697.53	----- en aluminium	76.15B	(106/)	22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	697.8		Articles de ménage, objets d'ornement intérieur, cadres et miroiterie, en métaux communs, n.d.a.			
		697.81	Moulins à café, hache-viande, presse purée et autres appareils mécaniques des types servant à des usages domestiques, utilisés pour préparer, conditionner, servir, etc., les aliments et les boissons, d'un poids de 10 kg et moins	82.08	719.41	61
		697.82	Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures et similaires, en métaux communs; miroiterie en métaux communs			62
		697.82[a]	Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur, en métaux communs	83.06	697.92	
		697.82[b]	Cadres métalliques pour photographies, gravures et similaires; miroiterie métallique	[83.12]	697.93	
699			Articles manufacturés en métaux communs, n.d.a.			
	699.1		Articles de serrurerie, coffre-forts, chambres fortes et cassettes de sûreté, etc., et quincaillerie, n.d.a., en métaux communs		698.1 698.2	
		699.11	Serrures (y compris les fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure), verrous et cadenas, à clef, à secret ou électriques, et leurs parties, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs	83.01	698.11	22
		699.12	Coffre-forts, portes et compartiments blindés pour chambres fortes, coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs	83.03	698.2	41
		699.13	Garnitures, ferrures et autres articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports, consoles et articles similaires, en métaux communs (y compris les ferme-portes automatiques)	83.02	698.12	22
	699.2		Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier	73.29	698.3	22
	699.3		Epingles et aiguilles en fer ou en aciers; perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs; et accessoires en métaux communs habituellement utilisés dans la confection des articles d'habillement et de voyage et des sacs à main, etc.		698.5 698.83	
		699.31	Aiguilles à coudre à la main, crochets, broches, passe-cordonnets, passe-lacets et articles similaires pour effectuer à la main des travaux de couture, de broderie, de filet ou de tapisserie, poinçons à broder, en fer ou en acier	73.33	698.51	63
		699.32	Epingles autres que de parure, en fer ou en acier, y compris les épingles à cheveux, ondulateurs et similaires	73.34	698.52	63
		699.33	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs			22
		699.33[a]	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	83.09	698.53	
		699.33[b]	Perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs	[83.10]	698.83	
	699.4		Ressorts et lames de ressorts en fer, acier ou cuivre		698.6	
		699.41	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier	73.35	698.61	22
		699.42	Ressorts en cuivre	74.16	698.62	22
	699.6		Articles divers en métaux communs		(107/)	
		699.61	Tuyaux flexibles en métaux communs	83.08	698.82	22
		699.62	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires (non électriques) et leurs parties, en métaux communs	83.11	698.84	22
		699.63	Bouchons métalliques, bondes filetées, plaques de bondes, capsules de surbouchage, capsules déchirables, bouchons verseurs, scellés et accessoires similaires pour l'emballage, en métaux communs	83.13	698.85	22
		699.64	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-réclames, plaques-adresses et autres plaques analogues, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs	83.14	698.86	22
		699.65	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants et de fondants, pour soudure ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées pour la métallisation par projection	83.15	698.97	22
	699.7		Ouvrages en fonte, fer ou acier, n.d.a.			
		699.71	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	73.30	698.4	53
		699.79	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'exclusion des ouvrages coulés, moulés, forgés ou estampés, à l'état brut)	73.40D	698.91	22
	699.8		Ouvrages en cuivre, en nickel, en aluminium, en plomb, en zinc et en étain, n.d.a.			
		699.81	Ouvrages en cuivre, n.d.a.			22
		699.81[a]	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	[74.09]	692.12	
		699.81[b]	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre	[74.13]	698.81	
		699.81[c]	Autres ouvrages en cuivre, n.d.a.	74.19	698.92	
		699.82	Ouvrages en nickel, n.d.a.	75.06	698.93	22
		699.83	Ouvrages en aluminium, n.d.a.			22
		699.83[a]	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	[76.13]	693.33	
		699.83[b]	Treillis d'une seule pièce, en aluminium, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	[76.14]	693.43	
		699.83[c]	Autres ouvrages en aluminium, n.d.a.	76.16	698.94	

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		699.84	Ouvrages en plomb, n.d.a.	78.06	698.96	22
		699.85	Ouvrages en zinc, n.d.a.			22
		699.85[a]	Gouttières, faîtages, lucarnes et autres ouvrages façonnés, en zinc, pour le bâtiment	[79.05]	691.3	
		699.85[b]	Autres ouvrages en zinc, n.d.a.	79.06	698.97	
		699.86	Ouvrages en étain, n.d.a.	80.06	698.98	62
	699.9		Produits mi-ouvrés et ouvrages en tungstène (wolfram), en molybdène, en tantale, en magnésium, en autres métaux communs, n.d.a., et en cermets			
		699.91	Tungstène (wolfram) ouvré, n.d.a.	81.01B	(96/)	22
		699.92	Molybdène ouvré, n.d.a.	81.02B	(97/)	22
		699.93	Tantale ouvré, n.d.a.	81.03B	(98/)	22
		699.94	Barres, profilés, fils, tôles, feuilles, bandes, tournures calibrées, poudres et paillettes, tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses, en magnésium; autres ouvrages en magnésium			22
		699.94[a]	Magnésium en barres, profilés, fils, tôles, feuilles, bandes, tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses, poudres, paillettes et tournures calibrées	[77.02] 108/	689.32	
		699.94[b]	Ouvrages en magnésium, n.d.a.	[77.03] 108/	698.95	
		699.95	Béryllium ouvré, n.d.a.	77.04B	(99/)	22
		699.99	Métaux communs ouvrés, n.d.a.; cermets ouvrés, n.d.a.	81.04C	(100/)	22
SECTION 7. MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT						
			DIVISION 71. MACHINES GENERATRICES, MOTEURS ET LEUR EQUIPEMENT			
711			Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs, générateurs de vapeur d'eau surchauffée et leurs appareils auxiliaires, leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 109/		711.1 711.2	
	711.1		Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur), à l'exclusion des chaudières de chauffage central relevant du sous-groupe 812.1; chaudières dites "à eau surchauffée"	84.01A	(110/)	41
	711.2		Appareils auxiliaires pour chaudières du sous-groupe 711.1 (par exemple, économiseurs, surchauffeurs, accumulateurs de vapeur, appareils de ramonage, de récupération des gaz, etc.); condenseurs pour machines à vapeur	84.02A	(111/)	41
	711.9		Parties et pièces détachées, n.d.a. des chaudières du sous-groupe 711.1 et des appareils du sous-groupe 711.2			
		711.91	Parties et pièces détachées, n.d.a., des chaudières du sous-groupe 711.1	84.01B	(110/)	42
		711.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils du sous-groupe 711.2	84.02B	(111/)	42
712			Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières; locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du groupe 722) et machines demi-fixes, à vapeur, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 109/		711.3	
	712.6		Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières; locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du groupe 722) et machines demi-fixes, à vapeur			41
		712.60[a]	Locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du groupe 722) et machines demi-fixes, à vapeur	[84.04]	711.31	
		712.60[b]	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs, séparées de leurs chaudières	84.05A	711.32	
	712.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines du sous-groupe 712.6	84.05B		42
713			Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		(109/)	
	713.1		Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour l'aviation, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		711.41	
		713.11	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour l'aviation	84.06A		53
		713.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs d'aviation de la position 713.11	84.06B		53
	713.2		Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour la propulsion des véhicules de la division 78, du groupe 722, et des positions 744.11 et 951.01	84.06C		53
	713.3		Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour bateaux			
		713.31	Moteurs pour bateaux, du type hors-bord	84.06D	711.5	522
		713.32	Moteurs de propulsion pour bateaux, autres que du type hors-bord	84.06E		53
	713.8		Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, n.d.a.	84.06F		41
	713.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, des sous-groupes 713.2, 713.3 et 713.8	84.06G		53
714			Moteurs et machines motrices, non électriques (autres que ceux des groupes 712, 713 et 718); parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs et machines motrices du groupe 714 et de la position 718.88		(109/)	
	714.4		Propulseurs à réaction	84.08A	(112/)	53
	714.8		Turbines à gaz, n.d.a.			
		714.81	Turbo-propulseurs	84.08B	(112/)	53
		714.88	Autres turbines à gaz, n.d.a.	84.08C	(113/)	53

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	714.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs et machines motrices du groupe 714 et de la position 718.88			
		714.91	Parties et pièces détachées, n.d.a., de propulseurs à réaction et de turbo-propulseurs	84.08E	(112/)	53
		714.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs et machines motrices des positions 714.88 et 718.88	84.08F	(114/)	53
716			Machines et appareils électriques rotatifs et leurs pièces détachées, n.d.a.		(115/),(116/)	
	716.1		Moteurs et génératrices à courant continu	85.01A		41
	716.2		Moteurs et génératrices électriques (autres qu'à courant continu) et groupes électrogènes			
		716.21	Moteurs électriques (y compris les moteurs universels), autres qu'à courant continu	85.01B		41
		716.22	Génératrices à courant alternatif	85.01C		41
		716.23	Groupes électrogènes à moteur à explosion ou à combustion interne, à pistons	85.01D		41
	716.3		Convertisseurs rotatifs	85.01E		41
	716.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils électriques rotatifs	85.01F		42
718			Autres moteurs et machines motrices et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		(109/)	
	718.7		Réacteurs nucléaires, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.59A	711.7	41
	718.8		Moteurs et machines motrices, n.d.a. (moteurs éoliens, moteurs à air chaud, roues et turbines hydrauliques)			
		718.81	Turbines hydrauliques	84.07A	(117/)	41
		718.82	Roues et autres machines motrices hydrauliques	84.07B		41
		718.88	Autres moteurs et machines motrices, n.d.a.	84.08D	(118/)	41
		718.89	Organes régulateurs; parties et pièces détachées des machines motrices hydrauliques des positions 718.81 et 718.82	84.07C	(117/)	42
			DIVISION 72. MACHINES ET APPAREILS SPECIALISES POUR LES INDUSTRIES PARTICULIERES			
721			Machines agricoles (à l'exclusion des tracteurs) et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		(119/)	
	721.1		Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports		712.1	
		721.11	Charrues	84.24A		41
		721.12	Semoirs, plantoirs et repiqueurs; épandeurs et distributeurs d'engrais (autres que les outils à main)	84.24B		41
		721.13	Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses, bineuses et herses (autres que les outils à main)	84.24C		41
		721.16	Autres machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports	84.24D		41
		721.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins du sous-groupe 721.1	84.24E		42
	721.2		Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; presses à paille et à fourrage; tondeuses à gazon; tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits et autres produits agricoles (à l'exclusion des machines et appareils de minoterie de la position 727.11); leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		712.2	
		721.21	Tondeuses à gazon	84.25A		61
		721.22	Moissonneuses-batteuses	84.25B		41
		721.23	Autres machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles; presses à paille et à fourrage	84.25C		41
		721.24	Tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits et autres produits agricoles (autres que ceux de la position 727.11)	84.25D		41
		721.29	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins du sous-groupe 721.2	84.25E		42
	721.3		Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		712.39	
		721.31	Machines à traire	84.26A		41
		721.38	Autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.	84.26B		41
		721.39	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du sous-groupe 721.3	84.26C		42
	721.9		Machines, appareils et engins agricoles, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		712.9	
		721.91	Pressoirs, fouloirs et autes appareils de vinification, de cidrerie et similaires	84.27A	(120/)	41
		721.97	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, l'aviculture et l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour aviculture	84.28A	(121/)	41
		721.98	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils de la position 721.91	84.27B	(120/)	42
		721.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils de la position 721.97	84.28B	(121/)	42

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
722			Tracteurs (autres que ceux de la position 744.11 et du sous-groupe 783.2), y compris les tracteurs-treuils		712.5	
	722.3		Tracteurs à chenilles	87.01A		41
	722.4		Tracteurs à roues (autres que ceux de la position 744.11 et du sous-groupe 783.2)	87.01C		41
723			Appareils et matériels de génie civil et de construction, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		(122/)	
	723.3		Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique	84.09	718.41	41
	723.4		Machines et appareils utilisés pour la construction et l'industrie minière, n.d.a.			
		723.41	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers) et niveleuses, autopropulsés	84.23B		41
		723.42	Pelles mécaniques et excavateurs, autopropulsés	84.23C		41
		723.43	Autres machines et appareils d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol, autopropulsés	84.23D	(123/)	41
		723.44	Machines de sondage et de forage du sol, autres qu'autopropulsées	84.23E		41
		723.45	Sonnettes de battage; chasse-neige autres que ceux du sous-groupe 782.2	84.23A		41
		723.46	Autres machines et appareils d'extraction, de terrassement et d'excavation du sol, autres qu'autopropulsés	84.23F		41
		723.48	Machines, appareils et engins mécaniques pour les travaux publics, le bâtiment et les travaux analogues, n.d.a.	84.59B	(124/)	41
	723.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils des positions 723.41 à 723.46	84.23G	(123/)	42
724			Machines et appareils pour l'industrie textile et pour la préparation et le travail des cuirs et peaux, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	724.3		Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc.), y compris les meubles pour machines à coudre; aiguilles pour ces machines; parties et pièces détachées, n.d.a. de machines à coudre et de meubles pour machines à coudre		717.3	
		724.31	Machines à coudre	84.41A		61
		724.39	Aiguilles pour machines à coudre; meubles pour machines à coudre et parties et pièces détachées, n.d.a. des machines et meubles du sous-groupe 724.3	84.41B		22
	724.4		Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles; machines et appareils pour la préparation des matières textiles; machines et métiers pour la filature et le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner et dévider les matières textiles; et pièces détachées et accessoires, n.d.a. de ces machines et appareils			
		724.41	Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles	84.36A		41
		724.42	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles, n.d.a.	84.36B	717.11	41
		724.43	Machines et métiers pour la filature et le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner et dévider les matières textiles	84.36C		41
		724.49	Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des machines et appareils du sous-groupe 724.4	84.38A	(125/)	42
	724.5		Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie et à filet; appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie, etc. (ourdissoirs, encolleuses, etc.); machines et appareils pour la fabrication et le finissage du feutre, en pièce ou en forme (y compris les machines de chapellerie et les formes de chapellerie) et parties et pièces détachées, n.d.a. des machines et appareils pour la fabrication et le finissage du feutre			
		724.51	Métiers à tisser	84.37A		41
		724.52	Métiers à bonneterie (machines à tricoter)	84.37B		41
		724.53	Métiers à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie et à filet; appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie, etc. (ourdissoirs, encolleuses, etc.)	84.37C	717.12	41
		724.54	Machines et appareils pour la fabrication et le finissage du feutre (y compris les machines de chapellerie et les formes de chapellerie), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.39	717.14	41
	724.6		Machines et appareils auxiliaires pour les machines des positions 724.51, 724.52 et 724.53 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, etc.); pièces détachées et accessoires, n.d.a. reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils de la position 724.61 et à ceux des positions 724.51, 724.52 et 724.53		(125/)	
		724.61	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des positions 724.51, 724.52 et 724.53 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, etc.)	84.38B		41
		724.69	Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des métiers, machines et appareils des positions 724.51, 724.52 et 724.53 et des machines et appareils de la position 724.61	84.38C		42

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	724.7		Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage, le séchage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des fils, tissus et ouvrages en matières textiles [y compris les appareils à lessiver le linge (autres que ceux à usage domestique), repasser et presser les confections, enrouler, plier, couper ou denteler les tissus]; machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.; machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets; parties et pièces détachées, n.d.a. des machines et appareils des sous-groupes 724.7 et 775.1		(126/)	
		724.71	Machines à laver le linge, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg	84.40B		41
		724.72	Machines pour le nettoyage à sec	84.40C		41
		724.73	Machines et appareils à sécher, à usage industriel (autres que les machines et appareils des sous-groupes 741.6 et 743.5)	84.40D		41
		724.74	Machines et appareils pour le lavage (autres que ceux à laver le linge), le nettoyage (autres que ceux pour le nettoyage à sec), le séchage (autres que ceux de la position 775.12), le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des fils, tissus et ouvrages en matières textiles (y compris les appareils à repasser et presser les confections, enrouler, plier, couper ou denteler les tissus); machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.; machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvre-parquets	84.40F		41
		724.79	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils des sous-groupes 724.7 et 775.1 (y compris les planches et cylindres gravés pour les machines à imprimer de la position 724.74)	84.40G		42
	724.8		Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau (à l'exclusion des machines à coudre), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.42	717.2	41
725			Machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier et du papier, coupeuses et autres appareils pour la fabrication d'articles en papier; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		718.1	
	725.1		Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication du papier et du carton		(127/)	
		725.11	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique	84.31A		41
		725.12	Machines et appareils pour la fabrication et le finissage du papier et du carton	84.31B		41
	725.2		Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre	84.33A	(128/)	41
	725.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du groupe 725			
		725.91	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du sous-groupe 725.1	84.31C	(127/)	42
		725.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du sous-groupe 725.2	84.33B	(128/)	42
726			Machines et appareils pour l'imprimerie, le brochage et la reliure; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		718.2	
	726.3		Machines à fondre et à composer les caractères; machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie et similaires; caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, grenés, polis, etc.)		(129/)	
		726.31	Machines à fondre et à composer les caractères et machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie et similaires	84.34A		41
		726.32	Caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, grenés, polis, etc.)	84.34B		42
	726.4		Machines à imprimer			
		726.41	Machines à imprimer rotatives	84.35A		41
		726.42	Machines à imprimer dites "presses à platine"	84.35B		41
	726.7		Autres machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques; appareils auxiliaires d'imprimerie		(130/)	
		726.71	Autres machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques	84.35C		41
		726.72	Appareils auxiliaires d'imprimerie	84.35D		41
	726.8		Machines et appareils pour le brochage et la reliure (y compris les machines à coudre les feuillets) et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		718.21	
		726.81	Machines et appareils pour le brochage et la reliure (y compris les machines à coudre les feuillets)	84.32A		41
		726.89	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils pour le brochage et la reliure	84.32B		42
	726.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et du matériel de la position 726.31 et des sous-groupes 726.4 et 726.7			
		726.91	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et du matériel de la position 726.31	84.34C	(129/)	42
		726.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils des sous-groupes 726.4 et 726.7	84.35E	(130/)	42

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
727			Machines et appareils pour l'industrie alimentaire (à l'exclusion des appareils ménagers), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	727.1		Machines, appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs (à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier) et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		718.31	
		727.11	Machines, appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs (à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier)	84.29A		41
		727.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins de la position 727.11	84.29B		42
	727.2		Autres machines et appareils pour l'industrie alimentaire, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
		727.21	Machines, appareils et engins mécaniques pour l'industrie des huiles et graisses animales et végétales	84.59C	(124/)	41
		727.22	Machines et appareils, n.d.a., pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, de la confiserie, de la chocolaterie, de la sucrerie, de la brasserie et pour le travail des viandes, poissons et fruits à des fins alimentaires	84.30A	718.39	41
		727.29	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils de la position 727.22	84.30B		42
728			Autres machines et appareils spécialisés pour industries particulières, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	728.1		Machines-outils spécialisées pour industries particulières, leurs parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a.		(131/)	
		728.11	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail à froid du verre, autres que celles de la position 745.11	84.46	719.51	41
		728.12	Machines-outils (autres que celles de la position 745.11) pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques artificielles et autres matières dures similaires	84.47	719.52	41
		728.19	Pièces détachées et accessoires, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils du sous-groupe 728.1	84.48C	(132/)	42
	728.3		Machines et appareils (autres que les machines-outils) à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les terres, pierres, minerais et autres matières minérales solides; machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable; parties et pièces détachées de ces machines et appareils		718.51	
		728.31	Machines et appareils à trier, cribler ou laver les matières minérales solides	84.56A		41
		728.32	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides	84.56B		41
		728.33	Machines et appareils à mélanger ou malaxer les matières minérales solides	84.56C		41
		728.34	Machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable	84.56D		41
		728.39	Parties et pièces détachées, n.d.a. des machines et appareils du sous-groupe 728.3	84.56E		42
	728.4		Machines, appareils et engins mécaniques spécialisés pour industries particulières, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
		728.41	Machines et appareils pour la fabrication et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre; machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires; parties et pièces détachées de ces machines et appareils	84.57	718.52	41
		728.42	Machines, appareils et engins mécaniques pour les industries du caoutchouc et des matières plastiques artificielles, n.d.a.	84.59D		41
		728.43	Machines, appareils et engins mécaniques pour l'industrie du tabac, n.d.a.	84.59E		41
		728.44	Machines, appareils et engins mécaniques pour le traitement du bois, n.d.a.	84.59F	(124/)	41
		728.45	Machines, appareils et engins mécaniques pour le traitement des métaux et des carbures métalliques, n.d.a.	84.59G		41
		728.48	Autres machines, appareils et engins mécaniques, n.d.a.	84.59H		41
		728.49	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins mécaniques des positions 723.48, 727.21 et 728.42 à 728.48	84.59I		42

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
			DIVISION 73. MACHINES ET APPAREILS POUR LE TRAVAIL DES METAUX			
736			Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, leurs parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a.			
	736.1		Machines-outils travaillant par enlèvement de métal			
		736.11	Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques opérant par électro-érosion ou autre phénomène électrique; machines-outils ultra-soniques pour le travail des métaux et des carbures métalliques	84.45A		41
		736.12	Machines à tailler les engrenages	84.45B		41
		736.13	Tours pour le travail des métaux	84.45C		41
		736.14	Machines à aléser ou à fraiser, pour le travail des métaux	84.45D		41
		736.15	Machines à percer, pour le travail des métaux	84.45E		41
		736.16	Machines à scier ou à tronçonner (y compris par friction ou abrasion), pour le travail des métaux	84.45F		41
		736.17	Machines à raboter, pour le travail des métaux	84.45G		41
		736.18	Machines à fileter ou à tarauder	84.45H		41
		736.19	Machines à affûter, ébarber, rectifier, meuler, polir, roder, dresser, surfacer ou machines similaires, travaillant à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, pour le travail des métaux et des carbures métalliques	84.45I	715.1	41
	736.2		Machines-outils travaillant par déformation du métal			
		736.21	Machines à forger ou à estamper, pour le travail des métaux	84.45K		41
		736.22	Machines à rouler, cintrer, plier ou planer, pour le travail des métaux	84.45L		41
		736.23	Machines à cisailler, poinçonner ou gruger, pour le travail des métaux	84.45M		41
		736.28	Autres presses pour le travail des métaux	84.45J		41
	736.7		Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des carbures métalliques, n.d.a.	84.45N		41
	736.8		Porte-pièces, filières à déclenchement automatique et dispositifs diviseurs, pour machines-outils; porte-outils	84.48A	(131/),(132/)	41
	736.9		Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., destinés uniquement ou principalement aux machines-outils du groupe 736	84.48B		42
737			Machines et appareils pour le travail des métaux (autres que les machines-outils), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	737.1		Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a., 133/		715.21	
		737.11	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie	84.43A		41
		737.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils de la position 737.11	84.43B		42
	737.2		Laminoirs, trains de laminoirs, et cylindres et autres parties et pièces détachées, n.d.a. de laminoirs 133/		715.22	
		737.21	Laminoirs et trains de laminoirs	84.44A		41
		737.29	Cylindres de laminoirs et autres parties et pièces détachées, n.d.a.	84.44B		42
	737.3		Machines et appareils pour le soudage, le brasage, le coupage ou la trempe superficielle; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
		737.31	Machines et appareils au gaz pour le soudage, le coupage et la trempe superficielles; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 133/	84.50	715.23	41
		737.32	Machines et appareils électriques à souder, braser ou couper; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.11B	(134/)	41
			DIVISION 74. MACHINES ET APPAREILS INDUSTRIELS, D'APPLICATION GENERALE, N.D.A., ET PARTIES ET PIECES DETACHEES, N.D.A., DE MACHINES, D'APPAREILS ET D'ENGINS			
741			Machines et appareils de chauffage et de réfrigération, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	741.1		Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène (par voie humide) et générateurs similaires, avec ou sans leurs épurateurs; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.03	719.11	41
	741.2		Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisateurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	84.13	719.13	41
	741.3		Fours industriels ou de laboratoires; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
		741.31	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris les appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.11A	(134/)	41
		741.32	Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours électriques de la position 741.31; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.14	719.14	41

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	741.4		Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que les réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager), à équipement électrique ou autre; parties et pièces détachées, n.d.a., de matériel, machines et appareils pour la production du froid		(135/)	
		741.41	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que les réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager), à équipement électrique ou autre	84.15C		41
		741.49	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils pour la production du froid	84.15D		42
	741.5		Groupes pour le conditionnement de l'air comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité	84.12	719.12	41
	741.6		Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques; chauffe-eau et chauffe-bains non électriques (autres que pour usage domestique); leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.17B	719.19	41
742			Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides (y compris les pompes non-mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur); élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc.); parties et pièces détachées, n.d.a., de ces pompes et élévateurs à liquides		719.21	
	742.1		Pompes alternatives (autres que celles de la position 742.81)	84.10B		41
	742.2		Pompes centrifuges (autres que celles de la position 742.81)	84.10C		41
	742.3		Pompes rotatives (autres que celles de la position 742.81)	84.10D		41
	742.8		Autres pompes pour liquides et élévateurs à liquides			
		742.81	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages, comportant ou conçues pour comporter un dispositif mesureur	84.10A		41
		742.88	Pompes pour liquides, n.d.a., et élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc.)	84.10E		41
	742.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des pompes et élévateurs à liquides du groupe 742	84.10F		42
743			Pompes (autres que les pompes pour liquides) et compresseurs; ventilateurs et similaires; centrifugeuses; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides et des gaz; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	743.1		Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide; compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz	84.11A		41
	743.2		Parties et pièces détachées, n.d.a., des pompes et compresseurs du sous-groupe 743.1	84.11B		42
	743.3		Générateurs à pistons libres, ainsi que leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.11C	719.22	41
	743.4		Ventilateurs et similaires, ainsi que leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.11D		41
	743.5		Centrifugeuses et essoreuses centrifuges	84.18A		41
	743.6		Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz	84.18B	712.31	41
	743.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils des sous-groupes 743.5 et 743.6	84.18C	719.23	42
744			Equipement mécanique de manutention; parties et pièces détachées, n.d.a.		719.3	
	744.1		Chariots automobiles des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports, les aéroports, pour le transport sur de courtes distances ou la manutention des marchandises (chariots-porteurs, chariots-gerbeurs, chariots-cavaliers, par exemple); chariots-tracteurs du type utilisé dans les gares; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		719.32	
		744.11	Chariots automobiles de manutention (porteurs, tracteurs, gerbeurs et similaires) et chariots-tracteurs utilisés dans les gares	87.07A		41
		744.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des chariots et chariots-tracteurs de la position 744.11	87.07B		42
	744.2		Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants, transporteurs, téléfériques, etc.), à l'exclusion des machines et appareils du sous-groupe 723.4 et des véhicules de la position 744.11			
		744.21	Palans, treuils et cabestans	84.22A		41
		744.22	Bigues; grues (autres que blondins); portiques et ponts roulants	84.22B		41
		744.23	Appareils élévateurs et transporteurs, pneumatiques	84.22C		41
		744.24	Ascenseurs et monte-charge	84.22D		41
		744.25	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	84.22E	719.31	41
		744.28	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention, n.d.a.	84.22F		41
	744.9		Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du sous-groupe 744.2	84.22G		42

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
745			Autres machines, appareils et outils, non électriques; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
	745.1		Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 131/		719.53	
		745.11	Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main	84.49A		41
		745.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des outils et machines-outils de la position 745.11	84.49B		42
	745.2		Autres machines et appareils, non électriques, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.			
		745.21	Calandres et laminoirs (autres que les laminoirs à métaux et les machines à laminer le verre); cylindres et autres parties et pièces détachées, n.d.a. de ces machines	84.16	719.61	41
		745.22	Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles et autres récipients; à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants; à empaqueter ou emballer les marchandises; appareils à gazéifier les boissons; appareils à laver la vaisselle (autres que de type ménager)	84.19B	(136/)	41
		745.23	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils de la position 745.22 et du sous-groupe 775.3	84.19C		42
		745.24	Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement ne repose pas sur l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de timbres-poste, cigarettes, chocolat, comestibles, etc.; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.58	719.65	41
		745.25	Appareils et instruments de pesage (y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg et moins)	84.20A	719.63	41
		745.26	Poids pour toutes balances; parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils et instruments de pesage de la position 745.25	84.20B		42
		745.27	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, chargés ou non; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur, et appareils à jet similaires; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	84.21	719.64	41
749			Parties, pièces détachées et accessoires, non électriques, de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, n.d.a.		719.7 719.9	
	749.1		Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme)	84.62	719.7	42
	749.2		Articles de robinetterie et autres organes similaires (y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques) pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves et autres contenants similaires	84.61	719.92	42
	749.3		Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins, paliers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies (y compris les poulies à moufles), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc.) et joints d'articulation (de cardan, d'Oldham, etc.)	84.63	719.93	42
	749.9		Autres parties, pièces détachées et accessoires, non électriques, de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, n.d.a.			
		749.91	Châssis de fonderie, moules et coquilles des types utilisés pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales (pâtes céramiques, béton, ciment, etc.), le caoutchouc et les matières plastiques artificielles	84.60	719.91	41
		749.92	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues	84.64	719.94	42
		749.99	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, n.d.a., ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques	84.65	719.99	42
			DIVISION 75. MACHINES ET APPAREILS DE BUREAU OU POUR LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION			
751			Machines et appareils de bureau			
	751.1		Machines à écrire ne comportant pas de dispositif de totalisation; machines à authentifier les chèques		714.1	
		751.11	Machines à écrire à caractères normaux, électriques	84.51A		41
		751.12	Machines à écrire à caractères normaux, non électriques	84.51B		41
		751.18	Machines à écrire, n.d.a.; machines à authentifier les chèques	84.51C		41
	751.2		Machines à calculer; machines à écrire dites "comptables", caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation		(137/)	
		751.21	Machines à calculer (y compris les calculateurs de table électroniques)	84.52A		41
		751.22	Machines à écrire dites "comptables" (y compris les machines pour la tenue des écritures comptables)	84.52B		41
		751.23	Caisses enregistreuses comportant un dispositif de totalisation	84.52C		41
		751.28	Machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation	84.52D		41

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	751.8		Machines et appareils de bureau, n.d.a.			
		751.81	Duplicateurs hectographiques ou à stencils	84.54A	(138/)	41
		751.82	Appareils de photocopie à système optique ou par contact et appareils de thermocopie (à l'exclusion des machines à imprimer)	90.10A	(139/)	41
		751.88	Autres machines et appareils de bureau, n.d.a. (machines à imprimer les adresses, machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer et agrafer, etc.)	84.54B	(138/)	41
752			Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.		(137/)	
	752.1		Machines analogiques et machines hybrides (analogiques/numériques) de traitement de l'information	84.53A		41
	752.2		Machines digitales complètes comportant, sous une même enveloppe, une unité centrale de traitement et au moins un dispositif d'entrée et un dispositif de sortie	84.53B		41
	752.3		Unités centrales de traitement digitales complètes; processeurs digitaux se composant des éléments arithmétiques et logiques et des organes de commande et de contrôle	84.53C		41
	752.4		Unités de mémoire centrales (principales) digitales présentées isolément	84.53D		41
	752.5		Unités périphériques, y compris les unités de contrôle et d'adaptation (connectables directement ou indirectement à l'unité centrale)	84.53E		41
	752.8		Machines auxiliaires pour le traitement de l'information, n.d.a.	84.53F		41
759			Pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, les housses et similaires), n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des groupes 751 et 752			
	759.1		Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des machines et appareils de bureau des sous-groupes 751.1 et 751.8			
		759.11	Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des machines à écrire du sous-groupe 751.1	84.55A		42
		759.15	Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des machines des positions 751.81 et 751.88 et des machines à authentifier les chèques de la position 751.18	84.55C	(140/)	42
		759.19	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils de photocopie ou de thermocopie de la position 751.82	90.10B	(139/)	42
	759.9		Pièces détachées et accessoires, n.d.a., des machines du sous-groupe 751.2 ou du groupe 752	84.55B	(140/)	42
			DIVISION 76. APPAREILS ET EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION ET POUR L'ENREGISTREMENT ET LA REPRODUCTION DU SON			
761			Récepteurs de télévision (y compris les récepteurs combinés avec un récepteur de radiodiffusion ou avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)		(141/)	
	761.1		Récepteurs de télévision en couleurs (y compris les récepteurs avec un récepteur de radiodiffusion ou avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)	85.15B		61
	761.2		Récepteurs de télévision noir et blanc (y compris les récepteurs combinés avec un récepteur de radiodiffusion ou avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)	85.15C		61
762			Récepteurs de radiodiffusion (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)		(141/)	
	762.1		Récepteurs fixes de radiodiffusion pour véhicules automobiles (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)	85.15D		61
	762.2		Récepteurs portatifs de radiodiffusion (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)	85.15E		61
	762.8		Autres récepteurs de radiodiffusion (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son)	85.15F		61
763			Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son (y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son); appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique 142/		891.11	
	763.1		Electrophones et tourne-disques			
		763.11	Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	92.11A		41
		763.18	Autres électrophones et tourne-disques	92.11B		61
	763.8		Autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, n.d.a., et appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique			
		763.81	Appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique	92.11C		41
		763.88	Machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, n.d.a.	92.11D		61

Voir les notes à la fin de la classification

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
764			Equipement de télécommunication, n.d.a., et parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils et de l'équipement de la division 76			
	764.1		Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur	85.13A	(141/),(143/)	41
	764.2		Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence	85.14A	(141/),(144/)	41
	764.3		Appareils émetteurs et appareils émetteurs-récepteurs pour la télévision, la radiodiffusion, la radiotélégraphie et la radiotéléphonie	85.15A	(141/)	41
	764.8		Appareils de télécommunication, n.d.a.		(141/)	
		764.81	Récepteurs de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	85.15G		41
		764.82	Appareils de prise de vues pour la télévision	85.15H		41
		764.83	Appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande	85.15I		41
	764.9		Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils et de l'équipement de la division 76			
		764.91	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils du sous-groupe 764.1	85.13B	(141/),(143/)	42
		764.92	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils du sous-groupe 764.2	85.14B	(141/),(144/)	42
		764.93	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils des groupes 761 et 762 et des sous-groupes 764.3 et 764.8	85.15J	(141/)	42
		764.99	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils du groupe 763 142/	92.13	891.12	42
			DIVISION 77. MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES, N.D.A., ET LEURS PARTIES ET PIECES DETACHEES ELECTRIQUES (Y COMPRIS LES EQUIVALENTS NON ELECTRIQUES, N.D.A., DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES A USAGE DOMESTIQUE)			
771			Machines et appareils pour la production et la transformation de l'électricité (autres que les machines rotatives électriques du groupe 716), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		(115/),(116/)	
	771.1		Transformateurs électriques			
		771.11	Transformateurs à diélectrique liquide	85.01G		41
		771.18	Autres transformateurs électriques	85.01H		41
	771.2		Autres machines et appareils pour la production et la transformation de l'électricité; parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils pour la production et la transformation de l'électricité du groupe 771			
		771.21	Convertisseurs statiques	85.01I		41
		771.22	Bobines de réactance et selfs	85.01J		41
		771.29	Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines et appareils du groupe 771	85.01K		42
772			Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, parafoudres, étaleurs d'onde, prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, etc.); résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats; circuits imprimés; tableaux de commande ou de distribution, n.d.a.; leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 115/		722.2	
	772.1		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, parafoudres, étaleurs d'onde, prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, etc.), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.; tableaux de commande ou de distribution, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.19A		42
	772.2		Circuits imprimés et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.19B		42
	772.3		Résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.19C		42
773			Equipement pour la distribution d'electricité		723	
	773.1		Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion	85.23	723.1	22
	773.2		Equipement pour l'isolation électrique		723.2	
		773.21	Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement	85.27	723.23	22
		773.22	Isolateurs électriques en verre	85.25A		42
		773.23	Isolateurs électriques en matières céramiques	85.25B	723.21	42
		773.24	Isolateurs électriques en d'autres matières	85.25C		22
		773.25	Pièces isolantes, entièrement en verre ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs de la position 773.22	85.26A		22
		773.26	Pièces isolantes, entièrement en matières céramiques ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs de la position 773.23	85.26B	723.22	22
		773.27	Pièces isolantes, entièrement en d'autres matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs de la position 773.24	85.26C		22

Voir les notes à la fin de la classification

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
774			Appareils d'électricité médicale et appareils de radiologie		726	
	774.1		Appareils d'électricité médicale à l'exclusion des appareils de radiologie	90.17A	726.1	41
	774.2		Appareils à rayons X, même de radiophotographie, et appareils utilisant les radiations de substances radio-actives, y compris les tubes générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement; leurs parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a.	90.20	726.2	41
775			Machines et appareils, électriques ou non, à usage domestique, n.d.a.			
	775.1		Machines à laver et séchoirs à usage domestique, électriques ou non, n.d.a.			
		775.11	Machines et appareils à laver le linge, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	84.40A	725.02	61
		775.12	Machines et appareils à sécher, à usage autre qu'industriel (autres que les machines et appareils classés au sous-groupe 743.5)	84.40E	(126/)	61
	775.2		Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager, électriques ou non		(145/)	
		775.21	Réfrigérateurs de type ménager, même munis d'un compartiment congélateur-conservateur	84.15A		61
		775.22	Meubles congélateurs-conservateurs de type ménager	84.15B		61
	775.3		Machines à laver la vaisselle, de type ménager	84.19A	(136/)	61
	775.4		Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporé et leurs parties et pièces détachées, n.d.a. (à l'exclusion des lames et têtes de rasoir)	85.07	725.04	61
	775.7		Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		725.03	
		775.71	Aspirateurs de poussières et cireuses à parquets, électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique	85.06A		61
		775.72	Hottes aspirantes et ventilateurs d'appartements, à usage domestique	85.06B		61
		775.73	Broyeurs et mélangeurs pour aliments et presse-fruits, électro-mécaniques, à usage domestique	85.06C		61
		775.78	Autres appareils électromécaniques (à moteur incorporé), à usage domestique, n.d.a.	85.06D		61
		775.79	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils électromécaniques à usage domestique du sous-groupe 775.7	85.06E		22
	775.8		Appareils électrothermiques, n.d.a.		(146/)	
		775.81	Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques	85.12A		22
		775.82	Appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires	85.12B		61
		775.83	Appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc.)	85.12C		61
		775.84	Fers à repasser électriques	85.12D		61
		775.85	Couvertures chauffantes électriques	62.01A	(77/)	62
		775.86	Appareils électrothermiques pour usages domestiques, n.d.a.	85.12E		61
		775.87	Résistances électriques chauffantes (autres qu'en charbon ou en graphite)	85.12F		22
		775.89	Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils électro-thermiques des positions 775.81, 775.82, 775.83, 775.84, 775.86 et 775.87	85.12G		22
776			Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du sous-groupes 778.2), tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc.; cellules photoélectriques; cristaux piezo-électriques montés; diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; microstructures électroniques; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		729.3	
	776.1		Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision	85.21A		42
	776.2		Autres lampes, tubes et valves électroniques (y compris les tubes pour appareils de prise de vues en télévision)	85.21B		42
	776.3		Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; cellules photoélectriques (y compris les photodiodes et les phototransistors)	85.21C		42
	776.4		Microstructures électroniques	85.21D		42
	776.8		Cristaux piezo-électriques montés; parties et pièces détachées, n.d.a., des éléments électroniques du groupe 776			
		776.81	Cristaux piezo-électriques montés	85.21E		42
		776.89	Parties et pièces détachées, n.d.a., des éléments électroniques du groupe 776	85.21F		42
778			Autres machines et appareils électriques, n.d.a.			
	778.1		Piles et accumulateurs électriques, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		729.1	
		778.11	Piles électriques et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.03	729.11	63
		778.12	Accumulateurs électriques (piles secondaires)	85.04A	729.12	53
		778.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., d'accumulateurs électriques	85.04B		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	778.2		Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge (y compris ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges); lampes à arc; lampes à allumage électrique utilisées en photographie pour la production de la lumière-éclair, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		729.2	
		778.21	Lampes et tubes à incandescence, autres que les lampes et tubes à rayons infrarouges ou ultraviolets	85.20A		63
		778.22	Lampes et tubes à décharge, autres que les lampes et tubes à rayons ultraviolets	85.20B		22
		778.23	Lampes à allumage électrique utilisées en photographie pour la production de la lumière-éclair	85.20C		63
		778.24	Lampes et tubes à rayons infrarouges ou ultraviolets et lampes à arc	85.20D		22
		778.29	Parties et pièces détachées, n.d.a., des lampes et tubes du sous-groupe 778.2	85.20E		22
	778.3		Equipement électrique pour moteurs à explosion et à combustion interne et pour véhicules; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		729.4	
		778.31	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs, etc.); génératrices (dynamos et alternateurs) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.08	729.41	53
		778.32	Appareils électriques d'éclairage et de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et automobiles; et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.09	729.42	53
	778.4		Outils et machines-outils électromécaniques (à moteur incorporé) pour emploi à la main et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.05	729.6	41
	778.8		Autres machines et appareils électriques, n.d.a.			
		778.81	Electro-aimants; aimants permanents, magnétisés ou non; plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électro-magnétiques	85.02	729.91	41
		778.82	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle et de commande pour voies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodromes	85.16	729.93	41
		778.83	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, etc.), autres que ceux des positions 778.32 et 778.82	85.17	729.94	41
		778.84	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables	85.18	729.95	41
		778.85	Accélérateurs et particules et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	85.22A	729.7	41
		778.86	Autres machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a.	85.22B	729.99	41
		778.87	Pièces et objets en charbon ou en graphite, avec ou sans métal, pour usages électriques ou électrotechniques, tels que balais pour machines électriques, charbons pour lampes, piles ou microphones, électrodes pour fours, appareils de soudage ou installations d'électrolyse, etc.	85.24	729.96	42
		778.89	Parties et pièces détachées électriques de machines et appareils, n.d.a.	85.28	729.98	42
			DIVISION 78. VEHICULES ROUTIERS (Y COMPRIS LES VEHICULES A COUSSIN D'AIR)		(147/)	
781			Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes, autres que pour le transport en commun, y compris les véhicules mixtes			
	781.0		Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes, autres que pour le transport en commun, y compris les véhicules mixtes	87.02A	732.1	51
782			Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des marchandises et voitures automobiles à usages spéciaux			
	782.1		Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des marchandises	87.02C	732.3	521
	782.2		Voitures automobiles à usages spéciaux, autres que pour le transport proprement dit, telles que voitures dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures balayeuses, voitures chasse-neige, voitures épandeuses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures radiologiques et similaires	87.03	732.4	521
783			Véhicules automobiles routiers, n.d.a.			
	783.1		Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport en commun des personnes	87.02B	732.2	521
	783.2		Tracteurs routiers pour semi-remorques	87.01B	732.5	521
784			Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des voitures automobiles routières et des tracteurs relevant des groupes 722, 781, 782 et 783			
	784.1		Châssis des véhicules automobiles repris aux groupes 722, 781, 782 et 783, avec moteur	87.04	732.6 732.7	53

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	784.2		Carrosseries des véhicules automobiles repris aux groupes 722, 781, 782 et 783 (y compris les cabines)	87.05	732.81	53
	784.9		Autres parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des véhicules automobiles repris aux groupes 722, 781, 782 et 783	87.06	732.89	53
785			Motocycles, scooters et autres vélocipèdes, avec ou sans moteur; fauteuils et véhicules similaires pour le transport des malades et des invalides			
	785.1		Motocycles et vélocipèdes avec moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars pour motocycles et tous vélocipèdes, présentés isolément	87.09	732.91	522
	785.2		Vélocipèdes (y compris les triporteurs et similaires), sans moteur	87.10	733.11	522
	785.3		Fauteuils et véhicules similaires pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion; parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des véhicules repris au groupe 785			
		785.31	Fauteuils et véhicules similaires pour invalides			522
		785.31[a]	----- avec moteur ou autre mécanisme de propulsion	87.11	733.4	
		785.31[b]	----- sans mécanisme de propulsion	[87.13A]	(148/)	
		785.39	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des véhicules repris au groupe 785			53
		785.39[a]	----- des motocycles, vélocipèdes, scooters et side-cars repris aux sous-groupes 785.1 et 785.2 et des fauteuils et véhicules similaires pour invalides repris à la position 785.31[a]	87.12	732.92 733.12	
		785.39[b]	----- des fauteuils et véhicules similaires pour invalides repris à la position 785.31[b]	[87.13B]	(148/)	
786			Remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a., et cadres et containers pour tous modes de transport		731.63 733.3	
	786.1		Remorques pour tous véhicules et cadres et containers pour tous modes de transport			
		786.11	Remorques ou semi-remorques, pour l'habitation ou le camping, du type caravane	87.14A	(149/)	522
		786.12	Remorques ou semi-remorques pour le transport des marchandises	87.14B		521
		786.13	Cadres et containers (y compris les containers-citernes et les containers-réservoirs) pour tous modes de transport	86.08	731.63	521
	786.8		Autres véhicules non automobiles; et parties et pièces détachées, n.d.a., des remorques et des véhicules non automobiles		(149/)	
		786.81	Autres véhicules non automobiles	87.14C		521
		786.89	Parties et pièces détachées, n.d.a., des remorques des positions 786.11 et 786.12 et des véhicules de la position 786.81	87.14D		53
			DIVISION 79. AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT		(147/)	
791			Véhicules et matériel pour chemins de fer (y compris les aérotrains)			
	791.1		Locomotives et locotracteurs électriques (à accumulateurs ou à source extérieure d'énergie)	86.02	731.2	521
	791.2		Autres locomotives et locotracteurs; tenders			521
		791.20[a]	Locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders	[86.01]	731.1	
		791.20[b]	Autres locomotives et locotracteurs	86.03	731.3	
	791.3		Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur	86.04	731.4	521
	791.4		Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales, voitures sanitaires, voitures cellulaires, voitures d'essais et autres voitures spéciales, pour voies ferrées	86.05	731.5	521
	791.5		Wagons de service pour voies ferrées et wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises			
		791.51	Wagons-ateliers, wagons-grues et autres wagons de service pour voies ferrées; draisines sans moteur	86.06	731.61	521
		791.52	Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises	86.07	731.62	521
	791.9		Matériel fixe de voies ferrées; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication; parties et pièces détachées, n.d.a., des véhicules, du matériel et des appareils du groupe 791			
		791.91	Matériel fixe de voies ferrées; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	86.10	719.66	42
		791.99	Parties et pièces détachées, n.d.a., de véhicules pour voies ferrées	86.09	731.7	53
792			Appareils de navigation aérienne et matériel connexe; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		734 899.99	
	792.1		Hélicoptères	88.02B		521
	792.2		Aérodynes, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide de 2 000 kg ou moins	88.02C		522
	792.3		Aérodynes, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide de 2 000 kg exclus à 15 000 kg inclus	88.02D	(150/)	521
	792.4		Aérodynes, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide de plus de 15 000 kg	88.02E		521

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	792.8		Appareils de navigation aérienne, n.d.a. (y compris les aérostats, les planeurs, etc.) et matériel connexe			
		792.81	Aérodynes fonctionnant sans machine propulsive; rotochutes	88.02A	(150/)	522
		792.82	Aérostats	88.01	734.91	521
		792.83	Catapultes et autres engins de lancement similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties et pièces détachées, n.d.a. 151/	88.05	899.99	7
	792.9		Parties et pièces détachées des aérodynes, rotochutes et aérostats du groupe 792 (à l'exclusion des pneumatiques, des moteurs et des parties et pièces détachées électriques)	88.03	734.92	53
793			Navires, bateaux et engins flottants, y compris les aéroglisseurs		735	
	793.1		Navires de guerre de tous types	89.01A	735.1	7
	793.2		Navires et bateaux (à l'exception des navires de guerre, des remorqueurs, des bateaux pour usages spéciaux et des bateaux à dépecer)		735.3	
		793.21	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport	89.01B		522
		793.22	Bateaux-citernes de tous types	89.01C		521
		793.23	Autres bateaux pour le transport des marchandises (y compris les bateaux mixtes)	89.01D		521
		793.24	Chalutiers et autres bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour des activités directement liées à la pêche	89.01E		521
		793.28	Navires et bateaux, n.d.a.	89.01F		521
	793.3		Bateaux à dépecer	89.04	735.8	21
	793.8		Remorqueurs, bateaux spéciaux et engins flottants		735.9	
		793.81	Bateaux spécialement conçus pour le remorquage (remorqueurs) ou le poussage d'autres bateaux	89.02	735.91	521
		793.82	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs de tous types, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks-flottants	89.03	735.92	41
		793.83	Engins flottants divers, tels que réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées, balises et similaires	89.05	753.93	41
SECTION 8.	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS					
			DIVISION 81. APPAREILS SANITAIRES ET APPAREILLAGE DE PLOMBERIE, DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE, N.D.A.			
812			Appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.		(152/)	
	812.1		Chaudières (autres que celles du sous-groupe 711.1) et radiateurs, pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris ceux pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer ou acier	73.37	812.1	41
	812.2		Éviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques, en céramique	69.10	812.2	22
	812.4		Appareils d'éclairage et accessoires, lampes et lanternes, et leurs parties et pièces détachées, non électriques, n.d.a.		812.4	
		812.41	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune	70.14	812.41	22
		812.42	Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie ainsi que leurs parties non électriques, n.d.a., en métaux communs	83.07	812.42	22
		812.43	Lampes électriques portatives destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électro-magnétiques, etc.), à l'exclusion des appareils de la position 778.32	85.10	812.43	22
			DIVISION 82. MEUBLES ET LEURS PARTIES ET PIECES DETACHEES			
821			Meubles et leurs parties et pièces détachées		821	
	821.1		Sièges, mêmes transformables en lits (à l'exclusion de ceux de la position 821.21), et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		821.01	
		821.11	Sièges, même transformables en lits (à l'exclusion de ceux de la position 821.21)	94.01A		61
		821.19	Parties et pièces détachées, n.d.a., des sièges de la position 821.11	94.01B		22
	821.2		Mobilier médico-chirurgical et ses parties et pièces détachées, n.d.a.; sommiers, matelas et articles similaires, rembourrés ou garnis intérieurement			
		821.21	Mobilier médico-chirurgical, tel que : tables d'opération, tables d'examen et similaires, lits à mécanisme pour usages cliniques, etc.; fauteuils de dentistes et similaires, avec dispositif mécanique d'orientation et d'élévation; parties de ces objets, n.d.a.	94.02	821.02	41
		821.22	Sommiers; articles de literie et similaires, comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, tels que matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, etc., y compris ceux en caoutchouc ou matières plastiques artificielles, à l'état spongieux ou cellulaire, recouverts ou non	94.04	821.03	62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	821.9		Autres meubles et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.		821.09	
		821.91	Meubles, n.d.a., en métal	94.03A		61
		821.92	Meubles, n.d.a., en bois	94.03B		61
		821.99	Meubles, n.d.a., en autres matières; parties et pièces détachées, n.d.a., des meubles du sous-groupe 821.9	94.03C		61
			DIVISION 83. ARTICLES DE VOYAGE, SACS A MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES			
831			Articles de voyage (malles, valises, boîtes à chapeaux, sacs de voyage, sacs à dos, etc.), sacs à provisions, sacs à main, cartables, serviettes, porte-feuilles, porte-monnaie, trousses de toilette, trousses à outils, blagues à tabac, gaines, étuis, boîtes (pour armes, instruments de musique, jumelles, bijoux, flacons, cols, chaussures, brosses, etc.) et contenants similaires, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée, en feuilles de matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus		831	
	831.0		Articles de voyage (malles, valises, boîtes à chapeaux, sacs de voyage, sacs à dos, etc.), sacs à provisions, sacs à main, cartables, serviettes, porte-feuilles, porte-monnaie, trousses de toilette, trousses à outils, blagues à tabac, gaines, étuis, boîtes (pour armes, instruments de musique, jumelles, bijoux, flacons, cols, chaussures, brosses, etc.) et contenants similaires, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée, en feuilles de matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus		831.0	
		831.01	Sacs à main (à l'exclusion des articles de sparterie et de vannerie)	42.02A		62
		831.02	Articles de voyage et trousses de toilette	42.02B		62
		831.03	Serviettes et porte-documents	42.02C		62
		831.09	Autres contenants similaires en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée, en feuilles le matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus	42.02D		62
			DIVISION 84. VETEMENTS ET ACCESSOIRES DU VETEMENT			
842			Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie 153/		841.11	
	842.1		Pardessus et manteaux (autres que ceux de la position 842.91) pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		842.11	----- de laine ou de poils fins	61.01B		62
		842.19	----- d'autres fibres	61.01C		62
	842.2		Costumes et complets (autres que ceux de la position 842.91) pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		842.21	----- de laine ou de poils fins	61.01D		62
		842.22	----- de coton	61.01E		62
		842.23	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.01F		62
		842.29	----- d'autres fibres	61.01G		62
	842.3		Pantalons et culottes (autres que ceux de la position 842.91) pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		842.31	----- de laine ou de poils fins	61.01H		62
		842.32	----- de coton	61.01I		62
		842.33	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.01J		62
		842.39	----- d'autres fibres	61.01K		62
	842.4		Vestes et vestons (autres que ceux de la position 842.91) pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		842.41	----- de laine ou de poils fins	61.01L		62
		842.42	----- de coton	61.01M		62
		842.43	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.01N		62
		842.49	----- d'autres fibres	61.01Ø		62
	842.9		Autres vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		842.91	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, en tissus (autres que de bonneterie) des positions 657.32, 657.33 et 657.39	61.01A		62
		842.92	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, n.d.a., de laine ou de poils fins, autres que de bonneterie	61.01P		62
		842.93	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, n.d.a., de coton, autres que de bonneterie	61.01Q		62
		842.94	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, autres que de bonneterie	61.01R		62
		842.99	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets, n.d.a., d'autres fibres, autres que de bonneterie	61.01S		62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
843			Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie 153/		841.12	
	843.1		Manteaux et vestes (autres que ceux de la position 843.91) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.11	----- de laine ou de poils fins	61.02B		62
		843.12	----- de coton	61.02C		62
		843.13	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.02D		62
		843.19	----- d'autres fibres	61.02E		62
	843.2		Costumes-tailleurs (autres que ceux de la position 843.91) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.21	----- de laine ou de poils fins	61.02F		62
		843.22	----- de coton	61.02G		62
		843.23	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.02H		62
		843.29	----- d'autres fibres	61.02I		62
	843.3		Robes (autres que celles de la position 843.91) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.31	----- de laine ou de poils fins	61.02J		62
		843.32	----- de coton	61.02K		62
		843.33	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.02L		62
		843.39	----- d'autres fibres	61.02M		62
	843.4		Jupes (autres que celles de la position 843.91) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.41	----- de laine ou de poils fins	61.02N		62
		843.42	----- de coton	61.02O		62
		843.43	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.02P		62
		843.49	----- d'autres fibres	61.02Q		62
	843.5		Chemisiers et blouses (autres que ceux de la position 843.91) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.51	----- de coton	61.02R		62
		843.52	----- de fibres synthétiques ou artificielles	61.02S		62
		843.59	----- d'autres fibres	61.02T		62
	843.9		Autres vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		843.91	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en tissus (autres que de bonneterie) des positions 657.32, 657.33 et 657.39	61.02A		62
		843.92	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, n.d.a., de laine ou de poils fins, autres que de bonneterie	61.02U		62
		843.93	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, n.d.a., de coton, autres que de bonneterie	61.02V		62
		843.94	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, autres que de bonneterie	61.02W		62
		843.99	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, n.d.a., d'autres fibres, autres que de bonneterie	61.02X		62
844			Vêtements de dessous (linge de corps) en matières textiles, autres que de bonneterie		(153/)	
	844.1		Chemises et chemisettes pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie			
		844.11	----- de coton	61.03A		63
		844.12	----- de fibres synthétiques	61.03B		63
		844.19	----- d'autres fibres	61.03C		63
	844.2		Sous-vêtements (à l'exclusion des chemises et chemisettes), y compris les cols, faux cols, plastrons et manchettes, pour hommes et garçonnets, en matières textiles, autres que de bonneterie		841.13	
		844.21	----- de coton	61.03D		63
		844.22	----- de fibres synthétiques	61.03E		63
		844.29	----- d'autres fibres	61.03F		63
	844.3		Vêtements de dessous (linge de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en matières textiles, autres que de bonneterie		841.14	
		844.31	----- de coton	61.04A		63
		844.32	----- de fibres synthétiques	61.04B		63
		844.39	----- d'autres fibres	61.04C		63
845			Vêtements de dessus et accessoires du vêtement de bonneterie non élastique ni caoutchoutée		(78/)	
	845.1		Chandails, pull-overs, débardeurs (slip-overs), twinsets, gilets, vestes et blouses, de bonneterie non élastique ni caoutchoutée			
		845.11	----- de laine ou de poils fins	60.05A		62
		845.12	----- de coton	60.05B		62
		845.13	----- de fibres textiles synthétiques	60.05C		62
		845.14	----- de fibres textiles artificielles	60.05D		62
		845.19	----- d'autres fibres	60.05E		62
	845.2		Robes, jupes et costumes-tailleurs pour femmes, fillettes et jeunes enfants, de bonneterie			
		845.21	----- de laine ou de poils fins	60.05F		62
		845.22	----- de coton	60.05G		62
		845.23	----- de fibres textiles synthétiques	60.05H		62
		845.24	----- de fibres textiles artificielles	60.05I		62
		845.29	----- d'autres fibres	60.05J		62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	845.9		Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement (à l'exception des gants, bas et articles similaires) de bonneterie non élastique ni caoutchoutée			
		845.91	----- de laine ou de poils fins	60.05K		62
		845.92	----- de coton	60.05L		62
		845.93	----- de fibres textiles synthétiques	60.05M		62
		845.94	----- de fibres textiles artificielles	60.05N		62
		845.99	----- d'autres fibres	60.05Ø		62
846			Sous-vêtements de bonneterie		841.25 841.43	
	846.1		Sous-vêtements de bonneterie de laine ou de poils fins non élastique ni caoutchoutée			
		846.11	Bas-culottes (collants) de bonneterie de laine ou de poils fins non élastique ni caoutchoutée	60.04A		63
		846.19	Autres sous-vêtements de bonneterie de laine ou de poils fins non élastique ni caoutchoutée	60.04B		63
	846.2		Sous-vêtements de bonneterie de coton non élastique ni caoutchoutée			
		846.21	Chemises et chemisettes, y compris les chemises et chemisettes "polo", pour hommes et garçonnets, de bonneterie de coton	60.04C		63
		846.29	Autres sous-vêtements de bonneterie de coton non élastique ni caoutchoutée	60.04D		63
	846.3		Sous-vêtements de bonneterie de fibres synthétiques non élastique ni caoutchoutée			
		846.31	Bas-culottes (collants) de bonneterie de fibres synthétiques non élastique ni caoutchoutée	60.04E	841.43	63
		846.32	Chemises et chemisettes, y compris les chemises et chemisettes "polo", pour hommes et garçonnets, de bonneterie de fibres synthétiques	60.04F		63
		846.33	Sous-vêtements (à l'exception des chemises et chemisettes, corsets, ceintures, ventrières, etc.) pour hommes et garçonnets, de bonneterie de fibres synthétiques non élastique ni caoutchoutée	60.04G		63
		846.34	Sous-vêtements [à l'exception des bas-culottes (collants), des corsets, ceintures, gaines, soutiens-gorge, etc.] pour femmes fillettes et jeunes enfants, de bonneterie de fibres synthétiques non élastique ni caoutchoutée	60.04H		63
	846.4		Sous-vêtements de bonneterie de fibres autres que la laine, les poils fins, le coton et les fibres synthétiques, non élastique ni caoutchoutée			
		846.41	Sous-vêtements de bonneterie de fibres artificielles non élastique ni caoutchoutée	60.04I		63
		846.49	Sous-vêtements de bonneterie d'autres fibres, n.d.a., non élastique ni caoutchoutée	60.04J		63
	846.5		Corsets, ceintures-corsets, gaines, soutiens-gorges, bretelles, jarretelles, jarretières, supports-chaussettes et articles similaires en tissus ou en bonneterie, même élastiques 154/		841.25	
		846.51	Soutiens-gorge et bustiers	61.09A		63
		846.52	Corsets, ceintures-corsets, gaines, bretelles, jarretelles, jarretières, supports-chaussettes et articles similaires	61.09B		63
847			Accessoires du vêtement en matières textiles, n.d.a.			
	847.1		Accessoires du vêtement en matières textiles, autres que de bonneterie		(154/)	
		847.11	Mouchoirs et pochettes	61.05	841.21	63
		847.12	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires, en matières textiles, autres que de bonneterie	61.06	841.22	63
		847.13	Cravates en matières textiles autres que de bonneterie	61.07	841.23	63
		847.14	Ganterie, bas, chaussettes et socquettes, en matières textiles, autres que de bonneterie	61.10	841.26	63
		847.19	Autres accessoires confectionnés du vêtement, n.d.a., en matières textiles autres que de bonneterie			63
		847.19[a]	Cols, collerettes, guimpes, colifichets, plastrons, jabots, poignets, manchettes, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous-vêtements féminins, en matières textiles autres que de bonneterie	[61.08]	841.24	
		847.19[b]	Autres accessoires confectionnés du vêtement, n.d.a.: dessous de bras, bourrelets et épaulettes de soutien pour tailleurs, ceintures et ceinturons, manchons, manches protectrices, etc., en matières textiles autres que de bonneterie	61.11	841.29	
	847.2		Accessoires du vêtement de bonneterie, n.d.a.			
		847.21	Ganterie de bonneterie non élastique ni caoutchoutée	60.02	841.41	63
		847.22	Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires [à l'exclusion des bas-culottes (collants)] de bonneterie non élastique ni caoutchoutée	60.03	841.42	63
		847.23	Articles, n.d.a. (y compris les genouillères et les bas à varices) de bonneterie élastique et de bonneterie caoutchoutée	60.06B	(75/)	63
848			Vêtements et accessoires du vêtement en matières autres que les matières textiles; coiffures en toutes matières			
	848.1		Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	42.03	841.3	62

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	848.2		Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants) en matières plastiques artificielles ou en caoutchouc			
		848.21	----- en matières plastiques artificielles	39.07E	(155/)	63
		848.22	----- en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour tous usages	40.13	841.6	63
	848.3		Vêtements de fourrure (à l'exception des coiffures) et autres articles en pelleterie; pelleteries factices, confectionnées ou non		842	
		848.31	Pelleteries ouvrées ou confectionnées (fourrures), n.d.a.	43.03	842.01	62
		848.32	Pelleteries factices, confectionnées ou non, n.d.a.	43.04	842.02	62
	848.4		Coiffures et parties de coiffures, n.d.a.		841.5	
		848.41	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches et des plateaux de la position 657.61, garnis ou non	65.03	841.51	62
		848.42	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières, garnis ou non	65.04	841.52	62
		848.43	Chapeaux et autres coiffures (y compris les résilles et filets à cheveux) en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutre (en pièces, mais non en bandes), garnis ou non	65.05	841.53	62
		848.48	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses (y compris les montures à ressort pour chapeaux mécaniques), visières et jugulaires pour la chapellerie	65.07	841.54	22
		848.49	Autres chapeaux et coiffures, garnis ou non	65.06	841.59	62
			DIVISION 85. CHAUSSURES			
851			Chaussures		851	
	851.0		Chaussures		851.0	
		851.01	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle	64.01	851.01	62
		851.02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué; chaussures (autres que celles de la position 851.01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle	64.02	851.02	62
		851.03	Chaussures en bois ou à semelles extérieures en bois ou en liège	64.03	851.03	62
		851.04	Chaussures à semelles extérieures en autres matières (corde, carton, tissu, feutre, vannerie, etc.)	64.04	851.04	62
		851.05	Guêtres, jambières, molletières, protège-tibias et articles similaires et leurs parties	64.06	851.05	62
			DIVISION 87. INSTRUMENTS ET APPAREILS PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET DE CONTROLE, N.D.A.		(156/)	
871			Appareils et instruments d'optique			
	871.0		Appareils et instruments d'optique		861.3	
		871.01	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prismes, n.d.a.	90.05	861.31	61
		871.02	Instruments d'astronomie et de cosmographie, tels que télescopes lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, etc. et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	90.06	861.32	41
		871.03	Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques	90.11	861.33	41
		871.04	Microscopes optiques, y compris les appareils pour la micro-photographie, la microcinématographie et la microprojection	90.12	861.34	41
		871.09	Appareils ou instruments d'optique, n.d.a. (y compris les projecteurs)	90.13	861.39	41
872			Instruments et appareils médico-chirurgicaux, n.d.a.			
	872.0		Instruments et appareils médico-chirurgicaux, n.d.a.		861.7	
		872.01	Instruments et appareils pour l'art dentaire	90.17B		41
		872.02	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie et l'art vétérinaire (autres que les appareils d'électricité médicale), y compris les appareils pour tests visuels	90.17C	861.71	41
		872.03	Appareils de mécanothérapie et de massage; appareils de psycho-technie, d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, de réanimation, d'aérosolthérapie et autres appareils respiratoires de tous genres (y compris les masques à gaz)	90.18	861.72	41
873			Compteurs et instruments de mesure, n.d.a.		729.51 861.8	
	873.1		Compteurs de gaz, de liquides et d'électricité, y compris les compteurs de production, de contrôle et d'étalonnage	90.26	729.51 861.81	41
	873.2		Autres compteurs [compteurs de tours, compteurs de production (autres que ceux du sous-groupe 873.1), taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, etc.], indicateurs de vitesse et tachymètres (autres que ceux du sous-groupe 874.1), non électriques, y compris les tachymètres magnétiques; stroboscopes	90.27	861.82	41
874			Instruments de mesure, de vérification, d'analyse et de contrôle, n.d.a.; parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., pour les instruments et appareils des groupes 873 et 874		729.52 861.9	
	874.1		Instruments et appareils non électriques de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; boussoles, télémètres (à l'exclusion des radars)		861.91	
		874.11	Instruments et appareils de navigation, non électriques; boussoles	90.14A		41

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		874.12	Instruments et appareils non électriques de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de météorologie, d'hydrologie et de géophysique; télémètres (à l'exclusion des radars)	90.14B		41
	874.2		Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, etc.); machines, appareils et instruments, non électriques, de mesure, de vérification et de contrôle, n.d.a. (machines à équilibrer, planimètres, micromètres, calibres, jauges, mètres, etc.); projecteurs de profils; leurs parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a.		861.93	
		874.21	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, étuis de mathématiques, règles et cercles à calculs, etc.); machines, appareils et instruments, non électriques, de mesure, de vérification et de contrôle, n.d.a. (machines à équilibrer, planimètres, micromètres, calibres, jauges, mètres, etc.); projecteurs de profils	90.16A		41
		874.29	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des instruments, appareils et machines de la position 874.21	90.16B		42
	874.3		Appareils et instruments pour la mesure, le contrôle ou la régulation des fluides gazeux ou liquides, ou pour le contrôle automatique des températures, tels que manomètres, thermostats, indicateurs de niveau, régulateurs de tirage, débitmètres, compteurs de chaleur, à l'exclusion des appareils et instruments du sous-groupe 874.1	90.24	861.97	41
	874.4		Instruments et appareils (autres que mécaniques ou électriques) pour analyses physiques ou chimiques (tels que polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées); instruments et appareils, non électriques, pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle et similaires (tels que viscosimètres, porosimètres, dilatomètres) et pour mesures calorimétriques, photométriques ou acoustiques (tels que photomètres - y compris les indicateurs de temps de pose - calorimètres); microtomes	90.25	861.98	41
	874.5		Appareils et instruments scientifiques, de mesure et de contrôle, n.d.a.			
		874.51	Balances non électriques sensibles à un poids de 5 cg et moins, avec ou sans poids	90.15	861.92	41
		874.52	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement, dans les expositions, etc.), non susceptibles d'autres emplois	90.21	861.94	41
		874.53	Machines et appareils, non électriques, d'essais mécaniques (essais de résistance, de dureté, de traction, de compression, d'élasticité, etc.) des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, etc.)	90.22	861.95	41
		874.54	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, non électriques, enregistreurs ou non, même combinés entre eux	90.23	861.96	41
	874.8		Instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse, n.d.a.		729.52	
		874.81	Régulateurs automatiques électroniques	90.28A		41
		874.82	Instruments et appareils électroniques de mesure et de détection des radiations ionisantes	90.28B		41
		874.83	Autres instruments et appareils électroniques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse	90.28C		41
		874.84	Régulateurs automatiques électro-mécaniques (non électroniques)	90.28D		41
		874.89	Autres instruments et appareils électriques (non électroniques) de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation ou d'analyse, n.d.a.	90.28E		41
	874.9		Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a. reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils des rubriques 873, 874.3, 874.54 ou 874.8, qu'ils soient susceptibles d'être utilisés sur un seul ou sur plusieurs des instruments ou appareils de ce groupe de rubriques	90.29	861.99	42
			DIVISION 88. APPAREILS ET FOURNITURES DE PHOTOGRAPHIE ET D'OPTIQUE, N.D.A.; MONTRES ET HORLOGES		(156/)	
881			Appareils et équipement photographiques, n.d.a.			
	881.1		Appareils photographiques (à l'exclusion des appareils cinématographiques); appareils ou dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie; leurs parties, pièces détachées et accessoires		861.4	
		881.11	Appareils photographiques (à l'exclusion des appareils cinématographiques)	90.07A		61
		881.12	Appareils du dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie	90.07B		61
		881.19	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils photographiques et des appareils ou dispositifs pour la production de la lumière-éclair du sous-groupe 881.1	90.07C		22

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	881.2		Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son); leurs parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a.		861.5	
		881.21	Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son), pour films d'une largeur de moins de 16 mm (y compris les appareils de prise de vues pour films de 2 x 8 mm)	90.08A		61
		881.22	Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son), pour films d'une largeur de 16 mm ou plus (à l'exclusion des appareils de prise de vues pour films de 2 x 8 mm)	90.08B		41
		881.29	Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des appareils cinématographiques du sous-groupe 881.2	90.08C		22
	881.3		Appareils et matériel photographiques et cinématographiques, n.d.a.			
		881.31	Appareils de projection fixe; appareils d'agrandissement ou de reproduction photographiques (autres que les appareils cinématographiques)	90.09	861.61	61
		881.39	Appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a.; écrans pour projections	90.10C	(139/)	61
882			Produits photographiques et cinématographiques		862	
	882.1		Produits chimiques pour usages photographiques (y compris les produits pour la production de la lumière-éclair), dosés, conditionnés pour la vente au détail ou sous forme de mélanges	37.08	862.3	22
	882.2		Plaques, pellicules, films et papiers photographiques, impressionnés ou non, et plaques, pellicules et films (à l'exclusion des films cinématographiques) développés		862.4	
		882.21	Plaques photographiques et films plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu	37.01	862.41	22
		882.22	Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou non, en rouleaux ou en bandes	37.02	862.42	63
		882.23	Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés ou impressionnés, mais non développés	37.03	862.43	22
		882.24	Plaques, pellicules et films impressionnés, non développés, négatifs ou positifs	37.04	862.44	22
		882.25	Plaques, pellicules non perforées, et pellicules perforées (autres que les films cinématographiques), impressionnées et développées, négatives ou positives	37.05	862.45	22
883			Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, négatifs ou positifs		863	
	883.0		Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, négatifs ou positifs		863.0	22
		883.00[a]	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, négatifs ou positifs	[37.06]	863.01	
		883.00[b]	Autres films cinématographiques impressionnés et développés, muets ou comportant à la fois l'enregistrement de l'image et du son, négatifs ou positifs	37.07	863.09	
884			Eléments d'optique et articles de lunetterie, n.d.a.			
	884.1		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières (à l'exclusion des articles de l'espèce, en verre, non travaillés optiquement)		861.1	
		884.11	----- non montés; matières polarisantes en feuilles ou en plaques	90.01	861.11	22
		884.12	----- montés, pour instruments et appareils	90.02	861.12	22
	884.2		Lunettes et montures de lunettes		861.2	
		884.21	Montures de lunettes, de lorgnons, de faces-à-main et d'articles similaires et parties de montures	90.03	861.21	62
		884.22	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres), lorgnons, faces-à-main et articles similaires	90.04	861.22	62
885			Horlogerie		864	
	885.1		Montres, mouvements et boîtes de montres		864.1	
		885.11	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps de mêmes types)	91.01	864.11	61
		885.12	Pendulettes et réveils à mouvement de montre	91.02	864.12	61
		885.13	Mouvements de montres terminés	91.07	864.13	22
		885.14	Boîtes de montres de la position 885.11 et leurs parties	91.09	864.14	22
	885.2		Horloges, mouvements et parties d'horloges		864.2	
		885.21	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules	91.03	864.21	53
		885.22	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre	91.04	864.22	61
		885.23	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	91.05	864.23	41

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		885.24	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.)	91.06	864.24	41
		885.25	Autres mouvements d'horlogerie terminés	91.08	864.25	22
		885.26	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties	91.10	864.26	22
		885.29	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.	91.11	864.29	22
			DIVISION 89. ARTICLES MANUFACTURES DIVERS, N.D.A.			
892			Imprimés		892	
	892.1		Livres, brochures, ouvrages cartographiques et globes, imprimés		892.1	
		892.11	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés	49.01	892.11	63
		892.12	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, brochés, cartonnés ou reliés, pour enfants	49.03	892.12	63
		892.13	Ouvrages cartographiques de tous genres (y compris les cartes murales et les plans topographiques, imprimés); globes (terrestres ou célestes) imprimés	49.05	892.13	63
	892.2		Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés	49.02	892.2	63
	892.4		Cartes postales et cartes de voeux, illustrées, obtenues par tous procédés, et décalcomanies		892.4	
		892.41	Décalcomanies de tous genres	49.08	892.41	63
		892.42	Cartes postales, cartes pour anniversaires, cartes de Noël et similaires, illustrées, obtenues par tous procédés, même avec garnitures ou applications	49.09	892.42	63
	892.8		Imprimés, n.d.a.		892.3 892.9	
		892.81	Etiquettes de tous genres en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées	48.19	892.91	22
		892.82	Plans d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux et similaires, obtenus à la main ou par reproduction photographique sur papier sensibilisé; textes manuscrits ou dactylographiés	49.06	892.92	22
		892.83	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays de destination; papier timbré, billets de banque, titres d'actions ou d'obligations et autres titres similaires, y compris les carnets de chèques et analogues	49.07	892.93	22
		892.84	Calendriers de tous genres en papier ou carton, y compris les blocs de calendriers à effeuiller	49.10	892.94	63
		892.85	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	49.04	892.3	62
		892.86	Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires	49.11A		22
		892.89	Images, gravures, photographies et autres imprimés, n.d.a., obtenus par tous procédés	49.11B	892.99	63
893			Ouvrages, n.d.a., en matières de la division 58		(157/)	
	893.1		Articles de transport ou d'emballage (y compris les récipients sans anse également utilisables comme gobelets à jeter après usage); bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture,en matières de la division 58	39.07A		22
	893.2		Objets pour l'hygiène ou la toilette, en matières de la division 58	39.07B		62
	893.3		Objets d'ornementation et objets servant à la parure personnelle, en matières de la division 58	39.07C		62
	893.5		Articles pour l'éclairage électrique, en matières de la division 58	39.07F		62
	893.9		Articles divers en matières de la division 58			
		893.91	Chlorure de polyvinyle sous forme de plaques, carreaux ou bandes des types utilisés pour le revêtement des sols	39.02B		22
		893.92	Copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous forme de plaques, carreaux ou bandes des types utilisés pour le revêtement des sols	39.02T	(59/)	22
		893.93	Stores roulants, stores vénitiens, jalousies et articles similaires et leurs parties, en matières de la division 58	39.07G		62
		893.94	Articles de bureau et articles scolaires, en matières de la division 58	39.07D		22
		893.99	Autres ouvrages, n.d.a., en matières de la division 58	39.07H		62
894			Voitures pour le transport des enfants, jouets, jeux, et articles pour divertissements et pour sports			
	894.1		Voitures pour le transport des enfants; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	87.13[C]	(158/)	61
	894.2		Jouets, jeux de société, etc.		894.2	
		894.21	Voitures et véhicules à roues pour l'amusement des enfants, tels que vélocipèdes, trottinettes, chevaux mécaniques, autos à pédales, voitures pour poupées et similaires	97.01	894.21	62
		894.22	Poupées de tous genres	97.02	894.22	62
		894.23	Jouets, n.d.a.; modèles réduits pour le divertissement	97.03	894.23	62
		894.24	Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casinos)	97.04	894.24	62
		894.25	Articles pour divertissements et fêtes, accessoires de cotillon et articles-surprises; articles et accessoires pour arbres de Noël et articles similaires pour fêtes de Noël (arbres de Noël artificiels, crèches, garnies ou non, sujets et animaux pour crèches, sabots, bûches, pères Noël, etc.)	97.05	894.25	63

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
	894.6		Armes et munitions, non militaires		(159/)	
		894.61	Armes à feu (autres que celles reprises aux positions 951.02 et 951.05), y compris les engins similaires utilisant la déflagration de la poudre, tels que pistolets lance-fusées, pistolets et révolvers pour le tir à blanc, canons paragrêles, canons lance-amarres, etc.	93.04	894.31	61
		894.62	Autres armes (y compris les fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz)	93.05	894.32	61
		894.63	Munitions pour la chasse et le tir sportif, leurs parties et pièces détachées, y compris les balles, chevrotines et plombs 48/	93.07A	571.4	63
	894.7		Autres articles de sport et attractions foraines, etc.		{894.4 894.5	
		894.71	Hameçons et épuisettes pour tous usages; articles pour la pêche à la ligne; appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires, n.d.a.	97.07	894.41	62
		894.72	Articles et engins pour les jeux de plein air, la gymnastique, l'athlétisme et autres sports, à l'exclusion des articles de la position 894.24	97.06	894.42	62
		894.73	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines, y compris les cirques, ménageries et théâtres ambulants	97.08	894.5	41
895			Articles de papeterie et fournitures de bureau, n.d.a.		895	
	895.1		Matériel de bureau en métaux communs		895.1	
		895.11	Classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-copies et autre matériel similaire de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du sous-groupe 821.9	83.04	895.11	41
		895.12	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et pour classeurs, pinces à dessin, attache-lettres, coins de lettres, trombones, agrafes, onglets de signalisation, garnitures pour registres et autres objets similaires de bureau, en métaux communs	83.05	895.12	22
	895.2		Plumes à écrire, crayons et stylographes		895.2	
		895.21	Porte-plume, stylographes et porte-mines; porte-crayon et similaires; leurs pièces détachées et accessoires (protège-pointes, agrafes, etc.), à l'exception des articles des positions 895.22 et 895.23	98.03	895.21	63
		895.22	Plumes à écrire et pointes pour plumes	98.04	895.22	63
		895.23	Crayons (y compris les crayons d'ardoise), mines, pastels et fusains; craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs et craies de billards	98.05	895.23	63
	895.9		Autres articles de papeterie et de fournitures de bureau		895.9	
		895.91	Encres à écrire ou à dessiner et autres encres (à l'exclusion des encres d'imprimerie)	32.13B	895.91	22
		895.92	Ardoises et tableaux pour l'écriture et le dessin, encadrés ou non	98.06	895.92	62
		895.93	Cachets, numéroteurs, composteurs, dateurs, timbres et similaires, à main	98.07	895.93	22
		895.94	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, montés ou non sur bobines; tampons encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte	98.08	895.94	22
		895.95	Cires à cacheter de bureau ou pour bouteilles, présentées en plaquettes, bâtonnets ou sous des formes similaires; pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, rouleaux d'imprimerie et usages similaires, même sur support en papier ou en matières textiles	98.09	895.95	22
896			Objets d'art, de collection et d'antiquité		896	
	896.0		Objets d'art, de collection et d'antiquité		896.0	
		896.01	Tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins industriels de la position 892.82 et des articles manufacturés décorés à la main	99.01	896.01	61
		896.02	Gravures, estampes et lithographies originales	99.02	896.02	61
		896.03	Productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières	99.03	896.03	61
		896.04	Timbres-poste et analogues (entiers postaux, marques postales, etc.), timbres fiscaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, mais n'ayant pas cours, ni destinés à avoir cours dans le pays de destination	99.04	896.04	61
		896.05	Collections et spécimens pour collections de zoologie et de botanique, de minéralogie et d'anatomie; objets pour collections présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique et numismatique	99.05	896.05	61
		896.06	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge, n.d.a.	99.06	896.06	61
897			Bijouterie, orfèvrerie, et autres ouvrages en métaux précieux, n.d.a.		897	
	897.2		Bijouterie de fantaisie	71.16	897.2	62
	897.3		Bijoux d'or, d'argent ou de métaux du groupe du platine (à l'exclusion des montres et des boîtes de montres) et orfèvrerie (y compris les pierres précieuses montées)		(160/)	
		897.31	Articles de bijouterie et de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'exclusion des montres et des boîtes de montres)	71.12	897.11	61

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		897.32	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	71.13	897.12	61
		897.33	Ouvrages en perles fines, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.	71.15	897.14	61
	897.4		Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a. 160/	71.14	897.13	41
898			Instruments de musique et leurs parties, pièces détachées et accessoires (y compris les disques pour phonographes et articles similaires)		(161/)	
	898.1		Pianos et autres instruments de musique à cordes			
		898.11	Pianos (mêmes automatiques, avec ou sans clavier); clavecins et autres instruments à cordes à clavier; harpes (autres que les harpes éoliennes)	92.01	891.41	61
		898.19	Autres instruments de musique à cordes	92.02	891.42	61
	898.2		Instruments de musique, autres que les pianos et autres instruments de musique à cordes		891.8	
		898.21	Orgues à tuyaux; harmoniums et autres instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques	92.03	891.81	61
		898.22	Accordéons et concertinas; harmonicas à bouche	92.04	891.82	61
		898.23	Autres instruments de musique à vent	92.05	891.83	61
		898.24	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, métallophones, cymbales, castagnettes, etc.)	92.06	891.84	61
		898.25	Instruments de musique électromagnétiques, électrostatiques, électroniques et similaires (pianos, orgues, accordéons, etc.)	92.07	891.85	61
		898.29	Instruments de musique, n.d.a. (orchestrions, orgues de Barbarie, boîtes à musique, oiseaux-chanteurs, scies musicales, etc.); appeaux de tout genre et instruments d'appel et de signalisation à bouche (cornes d'appel, sifflets, etc.)	92.08	891.89	61
	898.3		Supports de son pour les appareils du groupe 763 ou pour enregistrements analogues : disques, cylindres, cires, bandes, films, fils, etc., préparés pour l'enregistrement ou enregistrés; matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques		891.2	
		898.31	Supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour des enregistrements analogues, mais non enregistrés	92.12A		62
		898.32	Disques pour phonographes (gramophones), bandes et autres supports de son (ou d'enregistrements analogues), enregistrés	92.12B		62
	898.9		Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique, y compris les cartons et papiers perforés pour appareils à jouer mécaniquement, ainsi que les mécanismes de boîtes à musique; métronomes et diapasons de tout genre			22
		898.90[a]	Cordes harmoniques	[92.09]	891.43	
		898.90[b]	Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments de musique, n.d.a. (autres que les cordes harmoniques), y compris les cartons et papiers perforés pour appareils à jouer mécaniquement, ainsi que les mécanismes de boîtes à musique; métronomes et diapasons de tout genre	92.10	891.9	
899			Autres articles manufacturés divers, n.d.a.		(162/)	
	899.1		Matières à tailler et à mouler, à l'état travaillé (y compris les ouvrages, n.d.a.)		899.1	
		899.11	Ecaille, nacre, ivoire, os, corne, bois d'animaux, corail naturel ou reconstitué et autres matières animales à tailler, travaillés (y compris les ouvrages, n.d.a.)			62
		899.11[a]	Ecaille travaillée (y compris les ouvrages)	[95.01]	899.11	
		899.11[b]	Nacre travaillée (y compris les ouvrages)	[95.02]	899.12	
		899.11[c]	Ivoire travaillé (y compris les ouvrages)	[95.03]	899.13	
		899.11[d]	Os travaillé (y compris les ouvrages)	[95.04]	899.14	
		899.11[e]	Corne, bois d'animaux, corail naturel ou reconstitué et autres matières animales à tailler, travaillés (y compris les ouvrages, n.d.a.)	95.05	899.15	
		899.19	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées (y compris les ouvrages, n.d.a.); ouvrages moulés ou taillés en cire naturelle (animale ou végétale), minérale ou artificielle, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles (copal, colophane, etc.), en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie travaillée, autre que celle reprise sous la position 592.23, et ouvrages en cette matière			62
		899.19[a]	Matières végétales à tailler (corozo, noix, grains durs, etc.), travaillées (y compris les ouvrages)	[95.06]	899.16	
		899.19[b]	Ecume de mer et ambre (succin), naturels ou reconstitués, jais et matières minérales similaires du jais, travaillés (y compris les ouvrages, n.d.a.)	[95.07]	899.17	
		899.19[c]	Ouvrages moulés ou taillés en cire naturelle (animale ou végétale), minérale ou artificielle, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles (copal, colophane, etc.), en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie travaillée, autre que celle reprise sous la position 592.23, et ouvrages en cette matière	95.08	899.18	
	899.3		Bougies, allumettes, alliages pyrophoriques, articles en matières inflammables, services de fumeur		{599.93 899.3	
		899.31	Bougies, chandelles, cierges, rats de cave, veilleuses et articles similaires	34.06	899.31	63
		899.32	Allumettes	36.06	899.32	63

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
		899.34	Briquets et allumeurs (mécaniques, électriques, à catalyseurs, etc.) et leurs pièces détachées, autres que les pierres et les mèches	98.10	899.34	62
		899.35	Pipes (y compris les ébauchons et les têtes); fume-cigare et fume cigarette; bouts, tuyaux et autres pièces détachées	98.11	899.35	62
		899.39	Ferro-cérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes; articles en matières inflammables			63
		899.39[a]	Ferro-cérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes	[36.07]	599.93	
		899.39[b]	Articles en matières inflammables, n.d.a.	36.08	899.33	
	899.4		Parapluies, ombrelles, cannes et articles similaires et leurs parties		899.4	
		899.41	Parapluies, parasols et ombrelles, y compris les parapluies-cannes et les parasols-tentes et similaires	66.01	899.41	62
		899.42	Cannes (y compris les cannes d'alpinistes et les cannes-sièges), fouets, cravaches et similaires	66.02	899.42	62
		899.49	Parties, garnitures et accessoires pour articles des positions 899.41 et 899.42	66.03	899.43	22
	899.6		Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité		899.6	
		899.61	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds	90.19A	899.61	61
		899.62	Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'exclusion des appareils pour faciliter l'audition aux sourds)	90.19B	899.62	61
	899.7		Ouvrages de sparterie et de vannerie, n.d.a.; balais, balayettes, rouleaux à peindre, balais à franges et raclettes			
		899.71	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des articles du sous-groupe 659.7; ouvrages en luffa	46.03	899.22	62
		899.72	Balais et balayettes en bottes liées, emmanchés ou non; articles de brosserie (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; têtes préparées pour articles de brosserie; rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en autres matières souples analogues			63
		899.72[a]	Balais et balayettes en bottes liées, emmanchés ou non	[96.01]	899.23	
		899.72[b]	Autres articles de brosserie (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires), y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou en autres matières souples analogues	[96.02] 163/	899.24	
		899.72[c]	Têtes préparées pour articles de brosserie	[96.03]	899.25	
	899.8		Articles de mercerie et articles de toilette, n.d.a., plumeaux et plumasseaux, tamis, mannequins, etc.			
		899.81	Tamis et cribles, à main, en toutes matières	96.06	899.27	22
		899.82	Houppes et houppettes à poudre et similaires, en toutes matières	96.05	899.51	63
		899.83	Boutons, boutons-pression, boutons de manchettes et similaires (y compris les ébauches et les formes pour boutons et les parties de boutons)	98.01	899.52	22
		899.84	Fermetures à glissière et leurs parties (curseurs, etc.)	98.02	899.53	22
		899.85	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires	98.12	899.54	63
		899.86	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	98.14	899.56	62
		899.87	Mannequins et similaires; automates et scènes animées pour étalages	98.16	899.57	41
		[899.88]	Plumeaux et plumasseaux	[96.04] 53/	899.26	63
		[899.89]	Buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires	[98.13] 164/	899.55	22
	899.9		Ouvrages divers, n.d.a.		(151/)	
		899.91	Ouvrages en boyaux (autres que de vers à soie), baudruches, vessies ou tendons	42.06	899.91	22
		899.92	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (à l'exclusion des produits de la position 291.96, ainsi que des tuyaux et tiges de plumes, travaillés)	67.01	899.92	22
		899.93	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels	67.02	899.93	22
		899.94	Cheveux remis ou autrement préparés; laine et poils préparés pour la coiffure	67.03	899.94	22
		899.95	Postiches (perruques, barbes, sourcils, cils, mèches, etc.) et articles analogues en cheveux, poils ou textiles; autres ouvrages en cheveux, n.d.a. (y compris les résilles et filets)	67.04	899.95	62
		[899.96]	Eventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures, en toutes matières	[67.05] 53/	899.96	63
		899.97	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)	98.15	899.97	62
		899.98	Parachutes et leurs parties, pièces détachées et accessoires	88.04	899.98	7

Voir les notes à la fin de la classification.

Groupe	Sous-groupe	Position		Rubrique correspondante de la NDB	Rubrique analogue de la CTCI révisée	Catégorie de la CGCE
SECTION 9.	ARTICLES ET TRANSACTIONS NON CLASSES AILLEURS DANS LA CTCI				(165/)	
	911.0		Colis postaux, non classés par catégorie	-	911.0	7
	931.0		Transactions spéciales et articles non classés par catégorie	-	931.0	7
	941.0		Animaux vivants, n.d.a. (y compris les animaux de jardins zoologiques, les chiens, les chats, les insectes, etc.)	01.06B	941.0	7
	951.0		Véhicules blindés de combat, armes de guerre et leurs munitions, et parties et pièces détachées pour armes, n.d.a.		894.33 951.0	
		951.01	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	87.08	951.01	7
		951.02	Armes de guerre (autres que celles reprises aux positions 951.04 et 951.05)	93.03	951.02	7
		951.04	Armes blanches (sabres, épées, baïonnettes, etc.), leurs pièces détachées et leurs fourreaux	93.01	951.04	7
		951.05	Revolvers et pistolets	93.02	951.05	7
		951.06	Projectiles et munitions (y compris les mines) et leurs parties et pièces détachées, n.d.a. (à l'exclusion des munitions et parties de la position 894.63)	93.07B	951.06	7
		951.09	Parties et pièces détachées pour armes autres que celles de la position 951.04 (y compris les ébauches pour canons d'armes à feu)	93.06	894.33 951.03	22
	961.0		Monnaies n'ayant pas cours légal (autres que les pièces d'or)	72.01A	961.0	7
	971.0		Or, non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)			
		971.01	Or et alliages d'or à usage non monétaire (y compris l'or platiné), bruts ou mi-ouvrés	71.07A		22
		971.02	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, brut ou mi-ouvré	71.08		22
		971.03	Cendres d'orfèvre, débris et déchets d'or (à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	71.11A		21

Voir les notes à la fin de la classification.

NOTES

1/ A la différence du sous-groupe 013.3 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les extraits de poisson classés auparavant sous la position 032.01.

2/ A la différence du sous-groupe 013.8 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les préparations alimentaires composites homogénéisées caractérisées par leur teneur en viande pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques, maintenant classées sous la position 098.01.

3/ Diffère légèrement du groupe 025 de la CTCI révisée car ne comprend pas les oeufs de tortue, maintenant classés sous la position 098.08.

4/ Les groupes 034, 035 et 036 renferment le contenu du groupe 031 de la CTCI révisée.

5/ A la différence de la position 032.01 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas : i) les extraits de poisson, maintenant classés sous le sous-groupe 014.1 et ii) les préparations alimentaires composites homogénéisées caractérisées par leur teneur en poisson pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques, maintenant classées sous la position 098.01.

6/ Le Conseil de coopération douanière propose de regrouper ces trois rubriques sous une rubrique unique nouvelle.

7/ A la différence de la position 055.52 de la CTCI révisée, cette position ne comprend pas les préparations alimentaires composites homogénéisées à base de légumes cuits pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques, maintenant classées sous la position 098.01.

8/ A la différence du sous-groupe 051.3 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les bananes sèches, classées auparavant sous la position 052.01.

9/ Classés auparavant sous la position 051.95 de la CTCI révisée, si frais, et sous 052.01, si séchés.

10/ A la différence du sous-groupe 053.3 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les préparations alimentaires composites homogénéisées à base de fruits cuits pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques, maintenant classées sous la position 098.01.

11/ A la différence du sous-groupe 081.9 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les coques et pellicules de café, maintenant classées sous la position 071.11.

12/ A la différence du groupe 099 de la CTCI révisée, ce groupe comprend : 1) sous la position 098.01, les préparations alimentaires composites homogénéisées à base de viande, de poisson, de fruits ou de légumes pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques, classées auparavant sous les rubriques 013.8, 032.01, 053.3 et 055.52 respectivement et ii) sous la position 098.08 les oeufs de tortue et les nids de salaganes ("nids d'hirondelles"), classés auparavant sous les rubriques 025.0 et 291.99 respectivement; et il ne comprend pas les succédanés torréfiés de café et leurs extraits ou essences, maintenant classés dans le sous-groupe 071.2.

13/ Les groupes 222 et 223 renferment le contenu du groupe 221 de la CTCI révisée.

14/ Les sous-groupes 222.4, 222.5, 222.6 et 223.8 renferment le contenu du sous-groupe 221.8 de la CTCI révisée.

15/ Les groupes 232 et 233 renferment le contenu du groupe 231 de la CTCI révisée.

16/ Les positions 245.01 et 246.03 renferment le contenu du sous-groupe 241.1 de la CTCI révisée.

17/ La position 246.01 et le groupe 247 renferment le contenu du groupe 242 de la CTCI révisée.

18/ Classés auparavant sous la position 631.83 de la CTCI révisée.

19/ A la différence du sous-groupe 264.0 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les fibres libériennes textiles, n.d.a., et leurs déchets, auparavant classés dans le sous-groupe 265.8.

20/ A la différence du sous-groupe 265.8 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les fibres libériennes textiles, n.d.a., et leurs déchets, maintenant classés dans le sous-groupe 264.0.

21/ Les groupes 266 et 267 renferment le contenu du groupe 266 de la CTCI révisée.

22/ Le groupe 268 et la position 651.21 renferment le contenu du groupe 262 de la CTCI révisée.

23/ Le sous-groupe 277.2 et la position 278.95 renferment le contenu du sous-groupe 275.2 de la CTCI révisée.

24/ A la différence de la position 283.12 de la CTCI révisée, cette position comprend le cuivre de cément, auparavant classé sous la position 682.11.

25/ Les positions 287.32 et 522.56 renferment le contenu de la position 513.65 de la CTCI révisée.

26/ Ces positions diffèrent des positions 283.93 et 283.99 de la CTCI révisée, du fait que l'on y a transféré le niobium.

27/ A la différence du groupe 284 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas : 1) les débris et déchets de magnésium, classés maintenant sous la position 689.14 et ii) la poussière de zinc (poudre bleue), classée maintenant sous la position 686.33.

28/ A la différence de la position 285.01 de la CTCI révisée, cette position comprend les minerais et concentrés d'or, auparavant exclus de la CTCI.

29/ A la différence de la position 291.99 de la CTCI révisée, cette position comprend les tendons, nerfs, rognures et déchets similaires de peaux non tannées, auparavant classés sous la position 291.95 et ne comprend pas les nids de salaganes ("nids d'hirondelles"), maintenant classés sous la position 098.08.

30/ Les groupes 322 et 323 renferment le contenu du groupe 321 et de la position 513.28 de la CTCI révisée.

31/ Le sous-groupe 322.3 et la position 323.12 renferment le contenu du sous-groupe 321.6 de la CTCI révisée.

32/ Le sous-groupe 322.4 et la position 323.13 renferment le contenu du sous-groupe 321.7 de la CTCI révisée.

33/ Les positions 334.11 et 334.19 renferment le contenu du sous-groupe 332.1 de la CTCI révisée.

34/ La position 334.12 et le sous-groupe 334.2 renferment le contenu du sous-groupe 332.2 de la CTCI révisée.

35/ Diffère légèrement du sous-groupe 411.3 de la CTCI révisée car ne comprend pas les dégras, maintenant classés sous la position 431.33.

36/ La position 423.92 et le sous-groupe 424.9 renferment le contenu du sous-groupe 422.9 de la CTCI révisée.

37/ Les divisions 51 et 52 se rapportent à la division 51 de la CTCI révisée.

38/ Les groupes 511 à 516 se rapportent au groupe 512 de la CTCI révisée.

39/ Le sous-groupe 511.1 et les positions 511.21 à 511.24, 511.26 et 511.29 renferment le contenu de la position 512.12 de la CTCI révisée.

40/ Les positions 512.12, 512.13, 512.14, 512.15 et 512.19 renferment le contenu de la position 512.22 de la CTCI révisée.

41/ A la différence de la position 512.74 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas l'urée d'une teneur en azote supérieure à 45 p. 100, maintenant classée sous la position 562.16.

42/ A la différence du groupe 513 de la CTCI révisée,ce groupe ne comprend pas : i) le charbon de cornue, maintenant classé sous la position 323.21 et ii) l'alumine (oxyde d'aluminium), maintenant classée sous la position 287.32.

43/ A la différence du sous-groupe 513.6 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas : i) les oxydes et hydroxydes de chrome, maintenant classés sous la position 522.42 et ii) l'alumine (oxyde d'aluminium), maintenant classée sous la position 287.32.

44/ Le sous-groupe 531.1 et la position 531.21 renferment le contenu de la position 531.01 de la CTCI révisée.

45/ Les sous-groupes 533.4 et 533.5 renferment le contenu du sous-groupe 533.3 de la CTCI révisée.

46/ A la différence du groupe 551 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, maintenant classées dans le sous-groupe 553.0.

47/ A la différence du sous-groupe 561.1 de la CTCI, révisée, ce groupe comprend l'urée d'une teneur en azote supérieure à 45 p. 100, auparavant classée sous la position 512.74.

48/ Le groupe 572 et la position 894.63 renferment le contenu du groupe 571 de la CTCI révisée.

49/ Les groupes 582, 583, 584 et 585 se rapportent au groupe 581 de la CTCI révisée.

50/ Le groupe 583 et les positions 893.91 et 893.92 renferment le contenu du sous-groupe 581.2 de la CTCI révisée.

51/ Les sous-groupes 584.1, 584.2 et 584.3 et les positions 584.91 et 584.92 renferment le contenu de la position 581.32 de la CTCI révisée.

52/ Les sous-groupes 611.5, 611.6 et 611.8 renferment le contenu du sous-groupe 611.9 de la CTCI révisée.

53/ Le Conseil de coopération douanière propose de supprimer cette rubrique.

54/ Les groupes 625 et 628 renferment le contenu du groupe 629 de la CTCI révisée.

55/ Le sous-groupe 634.2 et les positions 634.41 et 634.42 renferment le contenu de la position 631.21 de la CTCI révisée.

56/ A la différence de la position 631.83 de la CTCI révisée, cette position comprend : i) les bois simplement dégrossis ou arrondis pour cannes, manches d'outils, etc., classés auparavant sous la position 631.84 et ii) les bois filés, classés auparavant sous la position 631.85; et ne comprend pas le bois de trituration sous forme de plaquettes ou de particules, maintenant classé sous la position 246.02.

57/ Classés auparavant sous la position 631.85.

NOTES (suite)

58/ A la différence du sous-groupe 641.5 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend : i) les papiers à cigarettes, en rouleaux ou en feuilles, classés auparavant dans le sous-groupe 641.4 et ii) les papiers et cartons parcheminés, etc., classés auparavant sous la position 641.91.

59/ Les sous-groupes 642.4 et 642.8 renferment le contenu du sous-groupe 642.9 de la CTCI révisée.

60/ Les positions 651.22 et 651.27 renferment le contenu de la position 651.21 de la CTCI révisée.

61/ Les positions 651.23 et 651.28 renferment le contenu de la position 651.22 de la CTCI révisée.

62/ Les positions 651.26 et 651.29 renferment le contenu de la position 651.25 de la CTCI révisée.

63/ Les sous-groupes 651.4, 651.5 et 651.6 renferment le contenu du sous-groupe 651.6 de la CTCI révisée.

64/ Les positions 651.48, 651.66, 651.67 et 651.68 renferment le contenu de la position 651.64 de la CTCI révisée.

65/ Les positions 651.52 et 651.69 renferment le contenu de la position 651.65 de la CTCI révisée.

66/ Les sous-groupes 651.7 et 651.8 renferment le contenu du sous-groupe 651.7 de la CTCI révisée.

67/ A la différence de la position 651.92 de la CTCI révisée, cette position comprend les fils des fibres libériennes textiles, n.d.a., auparavant classés sous la position 651.93.

68/ A la différence de la position 651.93 de la CTCI révisée, cette position comprend : i) les fils de chanvre, auparavant classés sous la position 651.53 et ii) les fils de papier, auparavant classés sous la position 651.94 et ne comprend pas les fils de fibres libériennes textiles, n.d.a., maintenant classés sous la position 651.98.

69/ Les groupes 653, 654 et 655 se rapportent au groupe 653 de la CTCI révisée.

70/ Les sous-groupes 653.1, 653.2 et 653.4 et la position 653.97 renferment le contenu du sous-groupe 653.5 de la CTCI révisée.

71/ Les sous-groupes 653.5, 653.6 et 653.8 et la position 653.98 renferment le contenu du sous-groupe 653.6 de la CTCI révisée.

72/ Le sous-groupe 654.2 et les positions 654.31, 654.32 et 654.33 renferment le contenu de la position 653.21 de la CTCI révisée.

73/ A la différence du sous-groupe 653.4 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les tissus de fibres libériennes textiles, n.d.a., auparavant classés sous la position 653.94.

74/ A la différence de la position 653.94 de la CTCI révisée, cette position comprend : i) les tissus de chanvre, auparavant classés sous la position 653.32 et ii) les tissus de fils de papier, auparavant classés sous la position 653.95, et ne comprend pas les tissus de fibres libériennes textiles, n.d.a., maintenant classés dans le sous-groupe 654.5.

75/ Le sous-groupe 655.3 et la position 847.23 renferment le contenu de la position 841.45 de la CTCI révisée.

76/ Le sous-groupe 657.1 et la position 659.63 renferment le contenu du sous-groupe 655.1 de la CTCI révisée.

77/ Le sous-groupe 658.3 et la position 775.85 renferment le contenu du sous-groupe 656.6 de la CTCI révisée.

78/ La position 658.98 et le groupe 845 renferment le contenu de la position 841.44 de la CTCI révisée.

79/ Les sous-groupes 659.3, 659.4 et 659.5 et les positions 659.61 et 659.62 renferment le contenu du sous-groupe 657.6 de la CTCI révisée.

80/ Classé auparavant sous la position 664.12 de la CTCI révisée.

81/ A la différence du groupe 672 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les ébauches de tubes et de tuyaux, maintenant classées dans le sous-groupe 678.2.

82/ Classés auparavant sous les positions 674.12 et 674.13 de la CTCI révisée.

83/ Classées auparavant sous la position 674.11 de la CTCI révisée.

84/ Classées auparavant sous la position 674.12 de la CTCI révisée.

85/ Classées auparavant sous la position 674.13 de la CTCI révisée.

86/ Classées auparavant sous la position 674.21 de la CTCI révisée.

87/ Classées auparavant sous la position 674.22 de la CTCI révisée.

88/ Classées auparavant sous la position 674.23 de la CTCI révisée.

89/ Classées auparavant sous la position 674.31 de la CTCI révisée.

90/ Classées auparavant sous la position 674.32 de la CTCI révisée.

91/ Classées auparavant sous la position 674.33 de la CTCI révisée.

92/ Classées auparavant sous les positions 674.11, 674.21, 674.31 et 674.81 de la CTCI révisée.

93/ Classées auparavant sous les positions 674.12, 674.22, 674.32 et 674.82 de la CTCI révisée.

94/ Classées auparavant sous les positions 674.13, 674.23, 674.33 et 674.83 de la CTCI révisée.

95/ A la différence de la position 682.11 de la CTCI révisée, cette position ne comprend pas le cuivre de cément, maintenant classé sous la position 287.12.

96/ Les positions 689.11 et 699.91 renferment le contenu de la position 689.41 de la CTCI révisée.

97/ Les positions 689.12 et 699.92 renferment le contenu de la position 689.42 de la CTCI révisée.

98/ Les positions 689.13 et 699.93 renferment le contenu de la position 689.43 de la CTCI révisée.

99/ Les positions 689.91 et 699.95 renferment le contenu de la position 689.33 de la CTCI révisée.

100/ Les positions 689.99 et 699.99 renferment le contenu du sous-groupe 689.5 de la CTCI révisée.

101/ A la différence du groupe 691 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les ouvrages façonnés, en zinc, pour le bâtiment, maintenant classés sous la position 699.85.

102/ A la différence du sous-groupe 692.1 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, maintenant classés sous la position 699.81.

103/ A la différence du groupe 693 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium et les treillis d'une seule pièce, en aluminium, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée, maintenant classés sous la position 699.83.

104/ Les sous-groupes 695.3 et 695.4 renferment le contenu du sous-groupe 695.2 de la CTCI révisée.

105/ Les positions 697.42 et 697.52 renferment le contenu de la position 697.22 de la CTCI révisée.

106/ Les positions 697.43 et 697.53 renferment le contenu de la position 697.23 de la CTCI révisée.

107/ A la différence du sous-groupe 698.8 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas : i) les perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs, maintenant classées sous la position 699.33 et ii) les chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre, maintenant classées sous la position 699.81.

108/ Le Conseil de coopération douanière a proposé de regrouper les rubriques 77.02 et 77.03.

109/ Les groupes 711, 712, 713, 714 et 718 renferment le contenu du groupe 711 de la CTCI révisée.

110/ Le sous-groupe 711.1 et la position 711.91 renferment le contenu du sous-groupe 711.1 de la CTCI révisée.

111/ Le sous-groupe 711.2 et la position 711.99 renferment le contenu du sous-groupe 711.2 de la CTCI révisée.

112/ Classés auparavant sous la position 711.42 de la CTCI révisée.

113/ Classées auparavant dans le sous-groupe 711.6 de la CTCI révisée.

114/ Classées auparavant dans le sous-groupe 711.6 et la position 711.89 de la CTCI révisée.

115/ Les groupes 716, 771 et 772 renferment le contenu du groupe 722 de la CTCI révisée.

116/ Les groupes 716 et 771 renferment le contenu du sous-groupe 722.1 de la CTCI révisée.

117/ Les positions 718.81, 718.82 et 718.89 renferment le contenu de la position 711.81 de la CTCI révisée.

118/ Classés auparavant sous les positions 711.42 et 711.89 de la CTCI révisée.

119/ A la différence du groupe 712 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas : i) les écrémeuses et leurs parties et pièces détachées, maintenant classées dans les sous-groupes 743.5 et 743.9 respectivement et ii) les tracteurs (autres que ceux de la position 744.11 et du sous-groupe 783.2), maintenant classés dans le groupe 722.

120/ Les positions 721.91 et 721.98 renferment le contenu de la position 712.91 de la CTCI révisée.

121/ Les positions 721.97 et 721.99 renferment le contenu de la position 712.99 de la CTCI révisée.

122/ A la différence du sous-groupe 718.4 de la CTCI révisée, ce groupe comprend les machines, appareils et engins mécaniques pour les travaux publics, le bâtiment et les travaux analogues, n.d.a., classés auparavant dans le sous-groupe 719.8.

123/ Les positions 723.41 à 723.46 et le sous-groupe 723.9 renferment le contenu de la position 718.42 de la CTCI révisée.

124/ Les positions 723.48, 727.21 et 728.42 à 728.49 renferment le contenu du sous-groupe 719.8 de la CTCI révisée.

125/ La position 724.49 et le sous-groupe 724.6 renferment le contenu de la position 717.13 de la CTCI révisée.

126/ Le sous-groupe 724.7 et la position 775.12 renferment le contenu de la position 717.15 de la CTCI révisée.

127/ Le sous-groupe 725.1 et la position 725.91 renferment le contenu de la position 718.11 de la CTCI révisée.

NOTES (suite)

128/ Le sous-groupe 725.2 et la position 725.99 renferment le contenu de la position 718.12 de la CTCI révisée.
129/ Le sous-groupe 726.3 et la position 726.91 renferment le contenu de la position 718.22 de la CTCI révisée.
130/ Les sous-groupes 726.4 et 726.7 et la position 726.99 renferment le contenu de la position 718.29 de la CTCI révisée.
131/ Les sous-groupes 728.1, 736.8, 736.9 et 745.1 renferment le contenu du sous-groupe 719.5 de la CTCI révisée.
132/ La position 728.19 et les sous-groupes 736.8 et 736.9 renferment le contenu de la position 719.54 de la CTCI révisée.
133/ Les sous-groupes 737.1 et 737.2 et la position 737.31 renferment le contenu du sous-groupe 715.2 de la CTCI révisée.
134/ Les positions 737.32 et 741.31 renferment le contenu de la position 729.92 de la CTCI révisée.
135/ A la différence de la position 719.15 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les parties et pièces détachées de réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager, auparavant classées sous les positions 719.42 et 725.01.
136/ Les positions 745.22 et 745.23 et le sous-groupe 775.3 renferment le contenu de la position 719.62 de la CTCI révisée.
137/ Le sous-groupe 751.2 et le groupe 752 renferment le contenu des sous-groupes 714.2 et 714.3 de la CTCI révisée.
138/ Les positions 751.81 et 751.88 renferment le contenu de la position 714.91 de la CTCI révisée.
139/ Les positions 751.82, 759.19 et 881.39 renferment le contenu de la position 861.69 de la CTCI révisée.
140/ Les positions 759.11 et 759.15 et le sous-groupe 759.9 renferment le contenu de la position 714.92 de la CTCI révisée.
141/ Les groupes 761 et 762, les sous-groupes 764.1 à 764.8 et les positions 764.91, 764.92 et 764.93 renferment le contenu du groupe 724 de la CTCI révisée.
142/ Le groupe 763 et la position 764.99 renferment le contenu du sous-groupe 891.1 de la CTCI révisée.
143/ Le sous-groupe 764.1 et la position 764.91 renferment le contenu de la position 724.91 de la CTCI révisée.
144/ Le sous-groupe 764.2 et la position 764.92 renferment le contenu de la position 724.92 de la CTCI révisée.
145/ A la différence de la position 725.01 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager, non électriques, classés auparavant sous la position 719.42 et ne comprend pas les parties et pièces détachées de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs de type ménager, électriques, maintenant classées sous la position 741.49.
146/ A la différence de la position 725.05 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les couvertures chauffantes électriques, auparavant classées dans le sous-groupe 656.6.
147/ Les divisions 78 et 79 se rapportent à la division 73 de la CTCI révisée.
148/ Classés auparavant dans le sous-groupe 894.1 de la CTCI révisée.
149/ Les positions 786.11 et 786.12 et le sous-groupe 786.8 renferment le contenu du sous-groupe 733.3 de la CTCI révisée.
150/ Les sous-groupes 792.1, 792.2, 792.3 et 792.4 et la position 792.81 renferment le contenu du sous-groupe 734.1 de la CTCI révisée.
151/ La position 792.83 et le sous-groupe 899.9 renferment le contenu du sous-groupe 899.9 de la CTCI révisée.
152/ A la différence du groupe 812 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les articles d'hygiène et leurs parties en fonte, fer ou acier, maintenant classés sous la position 697.51.
153/ Les groupes 842, 843 et 844 renferment le contenu du sous-groupe 841.1 de la CTCI révisée.
154/ Les sous-groupes 846.5 et 847.1 renferment le contenu du sous-groupe 841.2 de la CTCI révisée.
155/ Classés auparavant dans le sous-groupe 893.0 de la CTCI révisée.
156/ Les divisions 87 et 88 se rapportent à la division 86 de la CTCI révisée.
157/ A la différence du groupe 893 de la CTCI révisée, ce groupe comprend le chlorure de polyvinyle et les copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle sous forme de plaques, carreaux ou bandes des types utilisés pour le revêtement des sols, classés auparavant dans le sous-groupe 581.2 et ne comprend pas les vêtements et accessoires du vêtement en matières plastiques artificielles, classés maintenant sous la position 848.21.
158/ A la différence du sous-groupe 894.1 de la CTCI révisée, ce sous-groupe ne comprend pas les fauteuils et véhicules similaires sans mécanisme de propulsion pour invalides et leurs parties et pièces détachées, n.d.a., maintenant classés dans le sous-groupe 785.3.
159/ A la différence du sous-groupe 894.3 de la CTCI révisée, ce sous-groupe comprend les munitions pour la chasse et le tir sportif et leurs parties et pièces détachées, classées auparavant dans le sous-groupe 571.4 et ne comprend pas les parties et pièces détachées pour armes non militaires (autres que celles de la position 951.04), classées maintenant sous la position 951.09.
160/ Les sous-groupes 897.3 et 897.4 renferment le contenu du sous-groupe 897.1 de la CTCI révisée.
161/ A la différence du groupe 891 de la CTCI révisée, ce groupe ne comprend pas les appareils pour l'enregistrement et la reproduction du son, etc. et leurs parties, pièces détachées et accessoires, maintenant classés dans le groupe 763 et sous la position 764.99.
162/ A la différence du groupe 899 de la CTCI révisée, ce groupe comprend le ferro-cérium et autres alliages pyrophoriques, classés auparavant sous la position 599.93, et ne comprend pas : i) les tresses et articles similaires en matières à tresser, classés maintenant dans le sous-groupe 659.7 et ii) les catapultes et autres engins de lancement similaires et appareils au sol d'entraînement au vol ainsi que leurs parties et pièces détachées, maintenant classés sous la position 792.83.
163/ Le Conseil de coopération douanière a proposé de regrouper ces trois rubriques.
164/ Le Conseil de coopération douanière propose de supprimer cette rubrique; ces articles seront classés à l'avenir suivant la nature des matières dont ils sont faits.
165/ A la différence de la section 9 de la CTCI révisée, cette section comprend : i) les parties et pièces détachées pour armes non militaires, classées auparavant sous la position 894.33 et ii) l'or non monétaire qui ne figurait pas auparavant dans la CTCI.

ANNEXE

Positions de la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) et positions correspondantes de la CTCI, Rev. 2

ANNEXE

Positions de la Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB) et positions correspondantes de la CTCI, Rev.2

Section I : Animaux vivants et produits du règne animal

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
01.01	001.5	02.02	011.4	04.01	022.3	05.04	291.93
01.02A	001.11	02.03	011.81	04.02A	022.41	05.05	291.94
B	001.19	02.04	011.89	B	022.42	[05.06]	291.99[a]
01.03	001.3	02.05	411.31	C	022.43	05.07	291.96
01.04A	001.21	02.06A	012.1	D	022.49	05.08	291.11
B	001.22	B	012.9	04.03	023.0	05.09	291.16[a]
01.05A	001.41	03.01A	034.1	04.04	024.0	[05.10]	291.16[b]
B	001.49	B	034.2	04.05A	025.1	[05.11]	291.16[c]
01.06A	001.9	C	034.3	B	025.2	05.12	291.15
B	941.0	D	034.4	04.06	061.6	05.13	291.97
02.01A	011.11	03.02A	035.01	04.07	098.08	05.14	291.98
B	011.12	B	035.02	05.01	291.91	05.15	291.99[b]
C	011.2	C	035.03	05.02	291.92		
D	011.3	D	035.04	05.03	268.51		
E	011.5	03.03	036.0				
F	011.6						

Section II : Produits du règne végétal

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
06.01	292.61	08.02A	057.11	09.01A	071.11	10.06A	042.11
06.02	292.69	B	057.12	B	071.12	B	042.12
06.03	292.71	C	057.21	C	071.13	C	042.21
06.04	292.72	D	057.22	09.02	074.1	D	042.22
07.01A	054.1	E	057.29	09.03	074.2	10.07A	045.91
B	054.4	08.03	057.6	09.04	075.1	B	045.92
C	054.51	08.04A	057.51	09.05	075.21	C	045.99
D	054.59	B	057.52	09.06	075.22	11.01A	046.01
07.02	054.61	08.05A	057.74	09.07	075.23	B	047.01
07.03	054.62	B	057.75	09.08	075.24	11.02A	046.02
07.04	056.1	C	057.79	09.09	075.25	B	047.02
07.05	054.2	08.06A	057.4	09.10A	075.26	C	048.11
07.06	054.81	B	057.92	B	075.28	[11.03]	056.49[a]
08.01A	057.3	08.07	057.93	10.01A	041.1	[11.04]	056.49[b]
B	057.71	08.08	057.94	B	041.2	11.05	056.43
C	057.72	08.09	057.98	10.02	045.1	[11.06]	056.49[c]
D	057.73	08.10	058.61	10.03	043.0	11.07	048.2
E	057.95	08.11	058.63	10.04	045.2	11.08	592.11
F	057.97	08.12	057.99	10.05	044.0	11.09	592.12
G	057.96	08.13	058.64				

Section II : Produits du règne végétal (suite)

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
12.01A	222.1	12.02	223.9	12.08	054.88[b]	14.01	292.3
B	223.1	12.03	292.5	12.09	081.11	14.02	292.92
C	223.2	12.04	054.82	12.10	081.12	14.03	292.93
D	222.2	[12.05]	054.88[a]	[13.01]	292.98[b]	[14.04]	292.98[a]
E	223.4	12.06	054.84	13.02	292.2	14.05	292.98[c]
F	222.3	12.07	292.4	13.03	292.91		
G	223.5						
H	222.4						
I	222.5						
J	222.6						
K	223.8						

Section III : Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
15.01	091.3	15.06	411.39	15.07I	424.3	15.11	512.18
15.02	411.32	15.07A	423.2	J	424.4	15.12	431.2
15.03	411.33	B	423.3	K	424.5	15.13A	091.41
15.04A	411.11	C	423.4	L	423.92	B	091.49
B	411.12	D	423.5	M	424.9	[15.14]	431.44[a]
C	411.13	E	423.6	15.08	431.1	15.15	431.44[b]
15.05	411.34	F	423.91	[15.09]	431.33[a]	15.16	431.43
		G	424.1	15.10A	431.31	15.17	431.33[b]
		H	424.2	B	512.17		

Section IV : Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
16.01	014.2	19.04	056.45	21.03	098.03	23.02A	081.21
16.02	014.9	19.05	048.12	21.04	098.04	B	081.22
16.03	014.1	[19.06]	048.41[b]	21.05A	098.05	C	081.23
16.04	037.1	19.07	048.41[a]	B	098.01	23.03	081.93
16.05	037.2	19.08	048.42	21.06	098.06	23.04A	081.31
17.01A	061.1	20.01	056.51	21.07	098.09	B	081.32
B	061.2	20.02	056.59	22.01	111.01	C	081.33
17.02	061.9	20.03	058.62	22.02	111.02	D	081.34
17.03	061.5	20.04	058.2	22.03	112.3	E	081.35
17.04	062.01	20.05	058.3	22.04	112.11	F	081.38
17.05	062.02	20.06A	058.91	22.05	112.12	G	081.37
18.01	072.1	B	058.99	22.06	112.13	H	081.36
18.02	081.92	20.07A	058.51	22.07	112.2	I	081.39
18.03	072.31	B	058.52	22.08	512.16	23.05	081.94
18.04	072.32	C	058.53	22.09A	112.41	23.06	081.19
18.05	072.2	D	058.54	B	112.42	23.07	081.99
18.06	073.0	E	058.55	C	112.49	24.01A	121.11
[19.01]	048.80[a]	F	058.57	22.10	098.07	B	121.19
19.02	048.80[b]	G	058.58	23.01A	081.41	C	121.21
19.03	048.3	[21.01]	071.20[b]	B	081.42	D	121.29
		21.02A	071.20[a]			E	121.3
		B	098.02			24.02A	122.1
						B	122.2
						C	122.3

Section V : Produits minéraux

NDB	CTCI, Rev.2
25.01	278.3
25.02	274.2
25.03	274.1
25.04	278.22
25.05	273.3
25.06	278.51
25.07	278.21
25.08	278.91
[25.09]	278.99[a]
25.10A	271.31
B	271.32
25.11	278.92
25.12	278.95
25.13	277.22
25.14	273.11
25.15	273.12
25.16	273.13
25.17	273.4
25.18	278.23
25.19	278.24
25.20A	273.23
B	273.24
25.21	273.22
25.22	661.1
25.23	661.2
25.24	278.4
[25.25]	278.99[b]
25.26	278.52
25.27	278.93
25.28	278.53
[25.29]	278.99[c]
25.30	278.94
25.31	278.54
25.32	278.99[d]
26.01A	281.4
B	281.5
C	281.6
D	287.11
E	287.21
F	287.31
G	287.4
H	287.5
26.01I	287.6
J	287.7
K	287.91
L	287.92
M	287.93
N	286.0
Ø	287.99
P	289.01
26.02	278.61
26.03	288.1
26.04	278.62
27.01A	322.1
B	322.2
C	323.11
27.02A	322.3
B	323.12
27.03A	322.4
B	323.13
27.04A	323.21[b]
B	323.22
[27.05]	323.21[a]
27.05bis	341.5
27.06	335.21
27.07A	335.22
B	335.23
C	335.24
D	335.25
27.08A	335.31
B	335.32
27.09	333.0
27.10A	334.11
B	334.12
C	334.19
D	334.21
E	334.29
F	334.3
G	334.4
H	334.51
27.11A	341.31
B	341.39
C	341.4
27.12	335.11
27.13	335.12
27.14A	335.42
B	335.41
27.15	278.96
27.16	335.43
27.17	351.0

Section VI : Produits des industries chimiques et des industries connexes

NDB	CTCI, Rev.2
28.01A	522.13
B	522.14
28.02	522.15
28.03	522.18
28.04A	522.11
B	522.12
28.05A	522.16
B	522.17
28.06	522.21
[28.07]	522.29[a]
28.08	522.22
28.09	522.23
28.10	522.24
[28.11]	522.29[b]
28.12	522.25
28.13	522.29[c]
28.14	522.31
28.15	522.32
28.16	522.51
28.17A	522.52
B	522.53
C	522.54
28.18	522.55
28.19	522.41
28.20A	287.32
B	522.56
C	522.57
28.21	522.42
28.22	522.43
28.23	522.44
28.24	522.45
28.25	522.46
[28.26]	522.59[a]
28.27	522.47
28.28	522.59[b]
28.29	523.11
28.30	523.12
28.31	523.13
28.32	523.14
[28.33]	523.29[a]
[28.34]	523.29[b]
28.35	523.15
28.36	523.16
28.37	523.17
28.38A	523.18
B	523.19
28.39	523.21
28.40	523.22
[28.41]	523.29[c]
28.42A	523.23
B	523.24
28.43	523.25
28.44	523.26
28.45	523.27
28.46	523.28
28.47	523.31
28.48	523.29[d]
28.49	523.32
28.50	524.1
28.51	524.91
28.52	524.92
[28.53]	523.99[a]
28.54	523.91
28.55	523.92
28.56A	523.93
B	523.94
28.57	523.95
28.58	523.99[b]
29.01A	511.11
B	511.12
C	511.13
D	511.19
E	511.21
F	511.22
G	511.23
H	511.24
I	511.25
J	511.26
K	511.29
29.02A	511.31
B	511.32
C	511.33
D	511.39
29.03	511.4
29.04A	512.11
B	512.12
C	512.13
D	512.14
E	512.15
F	512.19
29.05	512.2

Section VI : Produits des industries chimiques et des industries connexes (suite)

NDB	CTCI, Rev.2
29.06A	512.34
B	512.35
C	512.36
29.07	512.37
29.08	516.11
29.09A	516.13
B	516.14
C	516.19
29.10	516.12
29.11	516.21
29.12	516.22
29.13A	516.23
B	516.24
C	516.29
29.14A	513.71
B	513.72
C	513.73
D	513.79
29.15A	513.81
B	513.82
C	513.83
D	513.84
E	513.89
29.16	513.9
[29.17]	516.39[a]
[29.18]	516.39[b]
29.19	516.31
[29.20]	516.39[c]
29.21	516.39[d]
29.22	514.5
29.23	514.6
29.24	514.81
29.25	514.7
29.26	514.82
29.27A	514.83
B	514.84
29.28	514.85
29.29	514.86
29.30	514.89
29.31	515.4
[29.32]	515.59[a]
29.33	515.51
29.34	515.59[b]
29.35A	515.61
B	515.69
29.36	515.71
29.37	515.72
29.38	541.1
29.39A	541.51
B	541.52
C	541.53
D	541.59
29.40	516.91
29.41	541.61
29.42	541.4
29.43	516.92
29.44A	541.31
B	541.32
C	541.33
D	541.39
29.45	516.99
30.01	541.62
30.02A	541.64
B	541.65
30.03A	541.71
B	541.72
C	541.73
D	541.79
30.04	541.91
30.05	541.99
31.01	271.1
31.02A	271.2
B	562.11
C	562.12
D	562.13
E	562.14
F	562.15
G	562.16
H	562.19
31.03A	562.21
B	562.22
C	562.29
31.04A	271.4
B	562.31
C	562.32
D	562.39
31.05A	562.91
B	562.92
C	562.93
D	562.99
32.01	532.21[a]
[32.02]	532.21[b]
32.03	532.3
32.04	532.22
32.05A	531.1
B	531.21
32.06	531.22
32.07	533.1
32.08	533.51
32.09A	533.41
B	533.42
C	533.43
D	533.44
32.10	533.52
32.11	533.53
32.12	533.54
32.13A	533.2
B	895.91
33.01	551.30[a]
[33.02]	551.30[b]
[33.03]	551.30[c]
33.04	551.4
[33.05]	553.00[a]
33.06	553.00[b]
34.01	554.1
34.02	554.2
34.03	334.52
34.04	598.31
34.05	554.3
34.06	899.31
34.07	598.95
35.01	592.21
35.02	592.22
35.03	592.23
35.04	592.24
35.05	592.25
35.06	592.29
36.01	572.11
36.02	572.12
[36.03]	572.20[a]
36.04	572.20[b]
36.05	572.3
36.06	899.32
[36.07]	899.39[a]
36.08	899.39[b]
37.01	882.21
37.02	882.22
37.03	882.23
37.04	882.24
37.05	882.25
[37.06]	883.00[a]
37.07	883.00[b]
37.08	882.1
38.01	598.32
[38.02]	598.92[a]
38.03	598.92[b]
[38.04]	598.99[a]
38.05	598.11
38.06	598.12
38.07	598.13
38.08	598.14
38.09	598.19[a]
[38.10]	598.19[b]
38.11A	591.41
B	591.1
C	591.2
D	591.3
E	591.49
38.12	598.91
38.13	598.96
38.14	598.2
38.15	598.33
38.16	598.93
38.17	598.94
38.18	598.97
38.19A	598.98
B	662.33
C	598.99[b]

Section VII : Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
39.01A	582.8	39.02I	583.31	39.04	585.21	40.03	233.21
B	582.11	J	583.32	39.05	585.1	40.04	233.22
C	582.12	K	583.33	39.06A	585.22	40.05	621.01
D	582.19	L	583.39	B	585.29	40.06	621.02
E	582.21	M	583.41	39.07A	893.1	40.07	621.03
F	582.22	N	583.42	B	893.2	40.08	621.04
G	582.29	Ø	893.91	C	893.3	40.09	621.05
H	582.31	P	583.43	D	893.94	40.10	628.2
I	582.32	Q	583.49	E	848.21	40.11A	625.1
J	582.39	R	583.51	F	893.5	B	625.2
K	582.41	S	583.52	G	893.93	C	625.3
L	582.42	T	893.92	H	893.99	D	625.4
M	582.49	U	583.53	40.01A	232.01	E	625.91
N	582.51	V	583.59	B	232.02	F	625.99
Ø	582.59	W	583.61	C	232.03	40.12	628.1
P	582.61	X	583.62	40.02A	233.11	40.13	848.22
Q	582.69	Y	583.69	B	233.12	40.14	628.98
R	582.7	Z	583.7	C	233.13	40.15	621.06
S	582.9	AA	583.9	D	233.14	40.16	628.99
39.02A	583.8	39.03A	584.1	E	233.15		
B	583.11	B	584.21	F	233.16		
C	582.12	C	584.22	G	233.19		
D	583.13	D	584.31				
E	583.19	E	584.32				
F	583.21	F	584.91				
G	583.22	G	584.92				
H	583.29	H	584.93				

Section VIII : Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie et de sellerie; articles de voyage, sacs à main et contenants similaires; ouvrages en boyaux

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
41.01A	211.1	41.04	611.61	42.01	612.2	42.06	899.91
B	211.2	41.05	611.69	42.02A	831.01	43.01A	212.01
C	211.4	41.06	611.81	B	831.02	B	212.09
D	211.6	[41.07]	[611.82]	C	831.03	43.02	613.0
E	211.7	41.08	611.83	D	831.09	43.03	848.31
F	211.99	41.09	211.91	42.03	848.1	43.04	848.32
41.02A	611.3	41.10	611.2	42.04	612.1		
B	611.4			42.05	612.9		
41.03	611.5						

Section IX : Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; liège et ouvrages en liège; ouvrages de sparterie et de vannerie

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
44.01A	245.01	[44.08]	635.20[a]	44.16	634.43	44.26	635.92
B	246.03	44.09A	246.02	44.17	634.31	44.27	635.49
44.02	245.02	B	634.91[a]	44.18	634.32	44.28	635.99[c]
44.03A	246.01	[44.10]	634.91[b]	44.19	634.92	45.01	244.01
B	247.11	[44.11]	{634.91[c] 635.99[b]}	44.20	635.41	45.02	244.02
C	247.21			44.21	635.1	45.03	633.01
D	247.9	44.12	634.93	44.22	635.20[b]	45.04	633.02
44.04A	247.12	44.13A	248.22	44.23	635.3	[46.01]	659.70[a]
B	247.22	B	248.32	44.24	635.42	46.02	659.70[b]
44.05A	248.21	44.14	634.1	44.25	635.91	46.03	899.71
B	248.31	44.15A	634.2				
[44.06]	635.99[a]	B	634.41				
44.07	248.1	C	634.42				

Section X : Matières servant à la fabrication du papier; papiers et ses applications

NDB	CTCI, Rev.2
47.01A	251.2
B	251.6
C	251.71
D	251.72
E	251.81
F	251.82
G	251.91
H	251.92
47.02	251.1
48.01A	641.1
B	641.21[a]
C	641.31
D	641.32
E	641.39
F	641.51
G	641.52
H	641.59
[48.02]	641.21[b]
48.03	641.53
48.04	641.92
48.05A	641.71
B	641.72
C	641.73
D	641.74
[48.06]	641.22[a]
48.07A	641.22[b]
B	641.81
C	641.82
D	641.89
48.08	641.96
48.09A	641.61
B	641.62
48.10	642.41
48.11	641.97
48.12	659.11
48.13	642.42
48.14	642.2
48.15A	642.43
B	642.44
C	642.49
48.16	642.10[a]
[48.17]	642.10[b]
48.18	642.3
48.19	892.81
48.20	642.81
48.21A	642.82
B	642.83
C	642.84
D	642.85
E	642.89
49.01	892.11
49.02	892.2
49.03	892.12
49.04	892.85
49.05	892.13
49.06	892.82
49.07	892.83
49.08	892.41
49.09	892.42
49.10	892.84
49.11A	892.86
B	892.89

Section XI : Matières textiles et ouvrages en ces matières

NDB	CTCI, Rev.2
50.01	261.41
50.02	261.3
50.03	261.42
50.04	651.11
50.05	651.16[a]
[50.06]	651.16[b]
50.07	651.17[a]
[50.08]	651.17[b]
50.09	654.10[a]
[50.10]	654.10[b]
51.01A	651.41
B	651.42
C	651.43
D	651.44
E	651.45
F	651.46
G	651.47
H	651.71
I	651.72
J	651.73
51.02A	651.49
B	651.78
51.03A	651.51
B	651.81
51.04A	653.14
B	653.15
C	653.16
D	653.54
E	653.55
F	653.56
52.01	651.91
52.02	654.91
53.01A	268.1
B	268.2
53.02A	268.3
B	268.59
53.03	268.61
53.04	268.62
53.05A	651.21
B	268.7
53.06A	651.22
B	651.27
53.07A	651.23
B	651.28
53.08	651.24
53.09	651.25
53.10A	651.26
B	651.29
53.11A	654.21
B	654.22
C	654.31
D	654.32
E	654.33
53.12	654.92[a]
[53.13]	654.92[b]
54.01A	265.11
B	265.12
C	265.13
54.02	265.14
54.03	651.96
54.04	651.97
54.05	654.4
55.01	263.1
55.02	263.2
55.03	263.3
55.04	263.4
55.05A	651.31
B	651.32
C	651.33
D	651.34
55.06	651.35
55.07A	652.11
B	652.21
55.08A	652.12
B	652.22
55.09A	652.14
B	652.24
C	652.15
D	652.25
56.01A	266.51
B	266.52
C	266.53
D	266.59
E	267.11
56.02A	266.61
B	266.62
C	266.63
D	266.69
E	267.12
56.03A	267.21
B	267.22
56.04A	266.71
B	266.72
C	266.73
D	266.79
E	267.13
56.05A	651.48
B	651.66
C	651.67
D	651.68
E	651.74
F	651.75
G	651.76
H	651.77

NDB	CTCI, Rev.2
56.06A	651.52
B	651.69
C	651.82
56.07A	653.2
B	653.41
C	653.42
D	653.43
E	653.49
F	653.6
G	653.81
H	653.82
I	653.83
J	653.89
57.01	265.2
57.02	265.5
57.03	264.0
57.04A	265.4
B	265.91
C	265.99
[57.05]	651.99[a]
57.06	651.98
57.07	651.99[c]
[57.08]	651.99[b]
[57.09]	654.98[a]
57.10	654.5
57.11	654.98[b]
[57.12]	654.98[c]
58.01A	659.21
B	659.29
58.02A	659.3
B	659.41
C	659.42
D	659.49
E	659.51
F	659.52
G	659.59
H	659.61
I	659.62
58.03	658.91
58.04A	654.34
B	652.23
C	653.97
D	653.98
E	654.99
58.05	656.01
58.06	656.02
58.07	656.03
58.08	656.04
58.09	656.05
58.10	656.06
59.01	657.71
59.02A	659.63
B	657.1
59.03	657.2
59.04	657.51
59.05	657.52
59.06	657.59
59.07	657.31
59.08	657.32
[59.09]	657.39[a]
59.10	659.12
59.11	657.33
59.12	657.39[b]
59.13	657.4
59.14	657.72
59.15	657.91
59.16	657.92
59.17	657.73
60.01A	655.21
B	655.22
C	655.1
D	655.23
E	655.29
60.02	847.21
60.03	847.22
60.04A	846.11
B	846.19
C	846.21
D	846.29
E	846.31
F	846.32
G	846.33
H	846.34
I	846.41
J	846.49
60.05A	845.11
B	845.12
C	845.13
D	845.14
E	845.19
F	845.21
G	845.22
H	845.23
I	845.24
J	845.29
K	845.91
L	845.92
M	845.93
N	845.94
Ø	845.99
P	658.98
60.06A	655.3
B	847.23
61.01A	842.91
B	842.11
C	842.19
D	842.21
E	842.22
F	842.23
G	842.29
H	842.31
I	842.32
J	842.33
K	842.39
L	842.41
M	842.42
N	842.43
Ø	842.49
P	842.92
Q	842.93
R	842.94
S	842.99
61.02A	843.91
B	843.11
C	843.12
D	843.13
E	843.19
F	843.21
G	843.22
H	843.23
I	843.29
J	843.31
K	843.32
L	843.33
M	843.39
N	843.41
Ø	843.42
61.02P	843.43
Q	843.49
R	843.51
S	843.52
T	843.59
U	843.92
V	843.93
W	843.94
X	843.99
61.03A	844.11
B	844.12
C	844.19
D	844.21
E	844.22
F	844.29
61.04A	844.31
B	844.32
C	844.39
61.05	847.11
61.06	847.12
61.07	847.13
[61.08]	847.19[a]
61.09A	846.51
B	846.52
61.10	847.14
61.11	847.19[b]
62.01A	775.85
B	658.31
C	658.32
D	658.33
E	658.39
62.02A	658.41
B	658.42
C	658.43
D	658.44
E	658.45
F	658.46
G	658.48
H	658.49
62.03	658.1
62.04A	658.21
B	658.29
62.05	658.99
63.01	269.01
63.02	269.02

Section XII : Chaussures; coiffures; parapluies et parasols; plumes apprêtées et articles en plumes; fleurs artificielles; ouvrages en cheveux; éventails

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
64.01	851.01	65.01	657.61	65.06	848.49	67.01	899.92
64.02	851.02	65.02	657.62	65.07	848.48	67.02	899.93
64.03	851.03	65.03	848.41	66.01	899.41	67.03	899.94
64.04	851.04	65.04	848.42	66.02	899.42	67.04	899.95
64.05	612.3	65.05	848.43	66.03	899.49	[67.05]	[899.96]
64.06	851.05						

Section XIII : Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
68.01	661.31	68.14	663.82	69.11	666.4	70.09	664.8
68.02	661.32	68.15	663.33	69.12	666.5	70.10	665.11
68.03	661.33	68.16	663.39	69.13	666.6	70.11	664.92
68.04	663.10[a]	69.01	662.31	69.14	663.92	70.12	665.12
[68.05]	663.10[b]	69.02	662.32	70.01	664.14[a]	70.13	665.2
68.06	663.2	69.03	663.7	[70.02]	664.14[b] 664.15[a]	70.14	812.41
68.07	663.5	69.04	662.41	70.03	664.15[b]	70.15	664.93
68.08	661.81	69.05	662.42	70.04	664.5	70.16	664.6
68.09	661.82	69.06	662.43	70.05	664.3	70.17	665.81
68.10	663.31	69.07	662.44	70.06	664.4	70.18	664.2
68.11	663.32	69.08	662.45	70.07	664.91	70.19	665.82
68.12	661.83	69.09	663.91	70.08	664.7	70.20A	651.95
68.13	663.81	69.10	812.2			B	654.6
						C	664.94
						70.21	665.89

Section XIV : Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
71.01	667.1	71.04	277.21	71.09A	681.23	71.13	897.32
71.02A	667.21	71.05A	681.13	B	681.24	71.14	897.4
B	277.1	B	681.14	C	681.25	71.15	897.33
C	667.22	71.06	681.12	71.10	681.22	71.16	897.2
D	667.29	71.07A	971.01	71.11A	971.03	72.01A	961.0
E	667.3	B	I a/	B	289.02	B	II a/
71.03	667.4	71.08	971.02	71.12	897.31		

a/ Les chiffres romains I et II se rapportent à la classification de l'or monétaire et des pièces de monnaie dont il est question à l'Introduction.

Section XV : Métaux communs et ouvrages en ces métaux

NDB	CTCI, Rev.2
73.01	671.2
73.02A	671.61
B	671.62
C	671.69
73.03A	282.01
B	282.02
C	282.09
73.04	671.31
73.05A	671.32
B	671.33
73.06A	672.45
B	672.41
73.07	672.51
73.08	672.71
73.09	674.14
73.10A	673.11
B	673.26
C	673.27
73.11A	673.31
B	673.32
C	673.33
D	673.34
E	673.35
F	673.36
73.12	675.01
73.13A	674.41
B	674.51
C	674.61
D	674.7
E	674.91
73.14	677.01
73.15A	672.42
B	672.43
C	672.44
D	672.52
E	672.54
F	672.55
G	672.72
H	672.74
I	672.75
J	673.12
K	673.14
L	673.15
M	673.22
N	673.24
Ø	673.25
P	673.37
Q	673.38
R	673.39
S	674.15
T	674.42
U	674.43
V	674.44
W	674.52
X	674.53
Y	674.54
Z	674.62

NDB	CTCI, Rev.2
73.15AA	674.63
AB	674.64
AC	674.92
AD	674.93
AE	674.94
AF	675.02
AG	675.04
AH	675.05
AI	677.02
AJ	677.04
AK	677.05
73.16A	676.01
B	676.02
73.17	678.1
73.18A	678.2
B	678.3
73.19	678.4
73.20	678.5
73.21	691.1
73.22	692.11
73.23	692.41
73.24	692.43
73.25	693.11
73.26	693.2
73.27	693.51[a]
[73.28]	693.51[b]
73.29	699.2
73.30	699.71
73.31	694.01
73.32	694.02
73.33	699.31
73.34	699.32
73.35	699.41
73.36A	697.31
B	697.32
C	697.33
73.37	812.1
73.38A	697.41[a]
B	697.51
[73.39]	697.41[b]
73.40A	679.41
B	679.42
C	679.3
D	699.79
74.01A	287.12
B	288.21
C	682.11
D	682.12
74.02	682.13
74.03	682.21
74.04	682.22

NDB	CTCI, Rev.2
74.05	682.23
74.06	682.24
74.07	682.25
74.08	682.26
[74.09]	699.81[a]
74.10	693.12
74.11	693.52[a]
[74.12]	693.52[b]
[74.13]	699.81[b]
[74.14]	694.03[a]
74.15	694.03[b]
74.16	699.42
74.17	697.34
74.18A	697.42
B	697.52
74.19	699.81[c]
75.01A	287.22
B	288.22
C	683.1
75.02	683.21
75.03	683.22
75.04	683.23
75.05	683.24
75.06	699.82
76.01A	288.23
B	684.1
76.02	684.21
76.03	684.22
76.04	684.23
76.05	684.24
76.06	684.25
76.07	684.26
76.08	691.2
76.09	692.13
76.10	692.42
76.11	692.44
76.12	693.13
[76.13]	699.83[a]
[76.14]	699.83[b]
76.15A	697.43
B	697.53
76.16	699.83[c]
77.01A	689.14
B	689.15
[77.02]	699.94[a]

NDB	CTCI, Rev.2
[77.03]	699.94[b]
77.04A	689.91
B	699.95
78.01A	288.24
B	685.11
C	685.12
D	685.13
78.02	685.21
78.03	685.22
78.04	685.23
78.05	685.24
78.06	699.84
79.01A	288.25
B	686.1
79.02	686.31
79.03A	686.32
B	686.33
79.04	686.34
[79.05]	699.85[a]
79.06	699.85[b]
80.01A	288.26
B	687.1
80.02	687.21
80.03	687.22
80.04	687.23
80.05	687.24
80.06	699.86
81.01A	689.11
B	699.91
81.02A	689.12
B	699.92
81.03A	689.13
B	699.93
81.04A	688.0
B	689.99
C	699.99
82.01	695.1
82.02	695.31
82.03A	695.32
B	695.33
C	695.34
82.04	695.39
82.05	695.41
82.06	695.42
82.07	695.43
82.08	697.81
82.09	696.08[a]
[82.10]	696.08[b]

Section XV : Métaux communs et ouvrages en ces métaux (suite)

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
82.11	696.03	83.01	699.11	83.06	697.82[a]	83.11	699.62
82.12	696.04	83.02	699.13	83.07	812.42	[83.12]	697.82[b]
82.13	696.05	83.03	699.12	83.08	699.61	83.13	699.63
82.14	696.06	83.04	895.11	83.09	699.33[a]	83.14	699.64
82.15	696.07	83.05	895.12	[83.10]	699.33[b]	83.15	699.65

Section XVI : Machines et appareils; matériel électrique

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
84.01A	711.1	84.16	745.21	84.29A	727.11	84.44A	737.21
B	711.91	84.17A	697.35	B	727.19	B	737.29
84.02A	711.2	B	741.6	84.30A	727.22	84.45A	736.11
B	711.99	84.18A	743.5	B	727.29	B	736.12
84.03	741.1	B	743.6	84.31A	725.11	C	736.13
[84.04]	712.60[a]	C	743.9	B	725.12	D	736.14
84.05A	712.60[b]	84.19A	775.3	C	725.91	E	736.15
B	712.9	B	745.22	84.32A	726.81	F	736.16
84.06A	713.11	C	745.23	B	726.89	G	736.17
B	713.19	84.20A	745.25	84.33A	725.2	H	736.18
C	713.2	B	745.26	B	725.99	I	736.19
D	713.31	84.21	745.27	84.34A	726.31	J	736.28
E	713.32	84.22A	744.21	B	726.32	K	736.21
F	713.8	B	744.22	C	726.91	L	736.22
G	713.9	C	744.23	84.35A	726.41	M	736.23
84.07A	718.81	D	744.24	B	726.42	N	736.7
B	718.82	E	744.25	C	726.71	84.46	728.11
C	718.89	F	744.28	D	726.72	84.47	728.12
84.08A	714.4	G	744.9	E	726.99	84.48A	736.8
B	714.81	84.23A	723.45	84.36A	724.41	B	736.9
C	714.88	B	723.41	B	724.42	C	728.19
D	718.88	C	723.42	C	724.43	84.49A	745.11
E	714.91	D	723.43	84.37A	724.51	B	745.19
F	714.99	E	723.44	B	724.52	84.50	737.31
84.09	723.3	F	723.46	C	724.53	84.51A	751.11
84.10A	742.81	G	723.9	84.38A	724.49	B	751.12
B	742.1	84.24A	721.11	B	724.61	C	751.18
C	742.2	B	721.12	C	724.69	84.52A	751.21
D	742.3	C	721.13	84.39	724.54	B	751.22
E	742.88	D	721.18	84.40A	775.11	C	751.23
F	742.9	E	721.19	B	724.71	D	751.28
84.11A	743.1	84.25A	721.21	C	724.72	84.53A	752.1
B	743.2	B	721.22	D	724.73	B	752.2
C	743.3	C	721.23	E	775.12	C	752.3
D	743.4	D	721.24	F	724.74	D	752.4
84.12	741.5	E	721.29	G	724.79	E	752.5
84.13	741.2	84.26A	721.31	84.41A	724.31	F	752.8
84.14	741.32	B	721.38	B	724.39	84.54A	751.81
84.15A	775.21	C	721.39	84.42	724.8	B	751.88
B	775.22	84.27A	721.91	84.43A	737.11	84.55A	759.11
C	741.41	B	721.98	B	737.19	B	759.9
D	741.49	84.28A	721.97			C	759.15
		B	721.99				

Section XVI : Machines et appareils; matériel électrique (suite)

NDB	CTCI, Rev.2
84.56A	728.31
B	728.32
C	728.33
D	728.34
E	728.39
84.57	728.41
84.58	745.24
84.59A	718.7
B	723.48
C	727.21
D	728.42
E	728.43
F	728.44
G	728.45
H	728.48
I	728.49
84.60	749.91
84.61	749.2
84.62	749.1
84.63	749.3
84.64	749.92
84.65	749.99

NDB	CTCI, Rev.2
85.01A	716.1
B	716.21
C	716.22
D	716.23
E	716.3
F	716.9
G	771.11
H	771.18
I	771.21
J	771.22
K	771.29
85.02	778.81
85.03	778.11
85.04A	778.12
B	778.19
85.05	778.4
85.06A	775.71
B	775.72
C	775.73
D	775.78
E	775.79
85.07	775.4
85.08	778.31
85.09	778.32
85.10	812.43

NDB	CTCI, Rev.2
85.11A	741.31
B	737.32
85.12A	775.81
B	775.82
C	775.83
D	775.84
E	775.86
F	775.87
G	775.89
85.13A	764.1
B	764.91
85.14A	764.2
B	764.92
85.15A	764.3
B	761.1
C	761.2
D	762.1
E	762.2
F	762.8
G	764.81
H	764.82
I	764.83
J	764.93
85.16	778.82
85.17	778.83
85.18	778.84

NDB	CTCI, Rev.2
85.19A	772.1
B	772.2
C	772.3
85.20A	778.21
B	778.22
C	778.23
D	778.24
E	778.29
85.21A	776.1
B	776.2
C	776.3
D	776.4
E	776.81
F	776.89
85.22A	778.85
B	778.86
85.23	773.1
85.24	778.87
85.25A	773.22
B	773.23
C	773.24
85.26A	773.25
B	773.26
C	773.27
85.27	773.21
85.28	778.89

Section XVII : Matériel de transport

NDB	CTCI, Rev.2
[86.01]	791.20[a]
86.02	791.1
86.03	791.20[b]
86.04	791.3
86.05	791.4
86.06	791.51
86.07	791.52
86.08	786.13
86.09	791.99
86.10	791.91
87.01A	722.3
B	783.2
C	722.4

NDB	CTCI, Rev.2
87.02A	781.0
B	783.1
C	782.1
87.03	782.2
87.04	784.1
87.05	784.2
87.06	784.9
87.07A	744.11
B	744.19
87.08	951.01
87.09	785.1
87.10	785.2
87.11	785.31[a]

NDB	CTCI, Rev.2
87.12	785.39[a]
[87.13A]	785.31[b]
B]	785.39[b]
C]	894.1
87.14A	786.11
B	786.12
C	786.81
D	786.89
88.01	792.82
88.02A	792.81
B	792.1
C	792.2
D	792.3
E	792.4
88.03	792.9

NDB	CTCI, Rev.2
88.04	899.98
88.05	792.83
89.01A	793.1
B	793.21
C	793.22
D	793.23
E	793.24
F	793.28
89.02	793.81
89.03	793.82
89.04	793.3
89.05	793.83

Section XVIII : Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son ou pour l'enregistrement et la reproduction en télévision, par procédé magnétique, des images et du son

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
90.01	884.11	90.13	871.09	90.26	873.1	91.11	885.29
90.02	884.12	90.14A	874.11	90.27	873.2	92.01	898.11
90.03	884.21	B	874.12	90.28A	874.81	92.02	898.19
90.04	884.22	90.15	874.51	B	874.82	92.03	898.21
90.05	871.01	90.16A	874.21	C	874.83	92.04	898.22
90.06	871.02	B	874.29	D	874.84	92.05	898.23
90.07A	881.11	90.17A	774.1	E	874.89	92.06	898.24
B	881.12	B	872.01	90.29	874.9	92.07	898.25
C	881.19	C	872.02	91.01	885.11	92.08	898.29
90.08A	881.21	90.18	872.03	91.02	885.12	[92.09]	898.90[a]
B	881.22	90.19A	899.61	91.03	885.21	92.10	898.90[b]
C	881.29	B	899.62	91.04	885.22	92.11A	763.11
90.09	881.31	90.20	774.2	91.05	885.23	B	763.18
90.10A	751.82	90.21	874.52	91.06	885.24	C	763.81
B	759.19	90.22	874.53	91.07	885.13	D	763.88
C	881.39	90.23	874.54	91.08	885.25	92.12A	898.31
90.11	871.03	90.24	874.3	91.09	885.14	B	898.32
90.12	871.04	90.25	874.4	91.10	885.26	92.13	764.99

Section XIX : Armes et munitions

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
93.01	951.04	93.03	951.02	93.05	894.62	93.07A	894.63
93.02	951.05	93.04	894.61	93.06	951.09	B	951.06

Section XX : Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
94.01A	821.11	[95.06]	899.19[a]	97.03	894.23	98.06	895.92
B	821.19	[95.07]	899.19[b]	97.04	894.24	98.07	895.93
94.02	821.21	95.08	899.19[c]	97.05	894.25	98.08	895.94
94.03A	821.91	[96.01]	899.72[a]	97.06	894.72	98.09	895.95
B	821.92	[96.02]	899.72[b]	97.07	894.71	98.10	899.34
C	821.99	[96.03]	899.72[c]	97.08	894.73	98.11	899.35
94.04	821.22	[96.04]	[899.88]	98.01	899.83	98.12	899.85
[95.01]	899.11[a]	96.05	899.82	98.02	899.84	[98.13]	[899.89]
[95.02]	899.11[b]	96.06	899.81	98.03	895.21	98.14	899.86
[95.03]	899.11[c]	97.01	894.21	98.04	895.22	98.15	899.97
[95.04]	899.11[d]	97.02	894.22	98.05	895.23	98.16	899.87
95.05	899.11[e]						

Section XXI : Objets d'art, de collection et d'antiquité

NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2	NDB	CTCI, Rev.2
99.01	896.01	99.03	896.03	99.05	896.05	99.06	896.06
99.02	896.02	99.04	896.04				

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 7.00
(or equivalent in other currencies)

35004 - January 1976 - 1
Sales No. F.75.XVII.